



Réf dossier : 4682
N° ordre de passage : 33
N° annuel : C2019_0546

DÉLIBÉRATION
RÉUNION DU CONSEIL DU 4 NOVEMBRE 2019

Ressources et moyens - Finances - Orientations budgétaires 2020 - Débat

En vertu des articles L 5217-10-4 et L 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'organe délibérant doit, au cours des dix semaines précédant l'examen du budget, tenir un débat sur les orientations budgétaires.

Ce débat qui ne donne pas lieu à un vote a pour objet de préparer l'examen du budget.

Le rapport en pièce jointe détaille des éléments d'analyse prospective, des informations sur les principaux investissements projetés, sur le niveau d'endettement, sur son évolution, une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs, notamment l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations et du temps de travail et vise à introduire ce débat.

Le Quorum constaté,

Le Conseil métropolitain,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L 5217-10-4 et L.2312-1,

Vu les statuts de la Métropole,

Ayant entendu l'exposé de Madame Luce PANE, Vice-Présidente,

Après en avoir délibéré,

Considérant :

- qu'un débat d'orientation budgétaire sur les orientations générales du budget 2020 doit se tenir dans les dix semaines précédant le vote du budget,

- les éléments de présentation des orientations budgétaires de la Métropole Rouen Normandie pour l'année 2020 contenues dans le rapport joint,

Décide :

- de prendre acte du débat sur les orientations budgétaires de la Métropole Rouen Normandie pour l'année 2020.

Fait à ROUEN les jour, mois et an susdits.

SUIVENT LES SIGNATURES
POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME
LE PRÉSIDENT

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen, 53 avenue Gustave Flaubert, 76000 ROUEN, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et/ou notification.

RÉUNION DU CONSEIL DU 4 NOVEMBRE 2019

LISTE D'EMARGEMENT

Etaients présents :

M. ANQUETIN (Saint-Aubin-Epinay), Mme ARGELES (Rouen), Mme AUPIERRE (Sotteville-lès-Rouen), Mme AUZOU (Saint-Etienne-du-Rouvray), Mme BALLUET (Rouen) à partir de 18h40, M. BARON (Freneuse), M. BARRE (Oissel), Mme BARRIS (Grand-Couronne), Mme BASSELET (Berville-sur-Seine), Mme BEAUFILS (Le Trait), M. BELLANGER (Mont-Saint-Aignan) à partir de 19h14 et jusqu'à 20h50, Mme BENDJEBARA-BLAIS (Saint-Aubin-lès-Elbeuf) à partir de 18h52, Mme BERCES (Bois-Guillaume), M. BEREGOVOY (Rouen) jusqu'à 20h40, Mme BERENGER (Grand-Quevilly), Mme BETOUS (Franqueville-Saint-Pierre) jusqu'à 20h56, M. BONNATERRE (Caudebec-lès-Elbeuf), Mme BOULANGER (Canteleu), Mme BOURGET (Houpeville), M. BREUGNOT (Gouy), Mme BUREL F. (Saint-Etienne-du-Rouvray) à partir de 18h46, M. CALLAIS (Le Trait), Mme CANDOTTO CARNIEL (Hénouville), Mme CANU (Saint-Pierre-de-Varengeville), M. CHABERT (Rouen) à partir de 18h34, M. CHARTIER (Rouen), Mme CHESNET-LABERGÈRE (Bonsecours) à partir de 18h18 et jusqu'à 20h35, M. COULOMBEL (Elbeuf), Mme COUSIN (Caudebec-lès-Elbeuf), M. CRESSY (Sotteville-lès-Rouen), M. CROCHEMORE (Epinay-sur-Duclair) à partir de 18h10, M. DEBREY (Fontaine-sous-Préaux) jusqu'à 19h31, Mme DEL SOLE (Yainville), M. DELALANDRE (Duclair) à partir de 18h45 et jusqu'à 20h23, Mme DELAMARE (Petit-Quevilly), M. DELESTRE (Petit-Quevilly), M. DEMAZURE (La Neuville-Chant-d'Oisel) à partir de 18h23, Mme DESCHAMPS (Rouen) à partir de 18h25, Mme DIALLO (Petit-Couronne) à partir de 18h53 jusqu'à 20h35, M. DUBOC (Rouen), M. DUCABLE (Isneauville) à partir de 18h12, M. DUPRAY (Grand-Couronne) jusqu'à 20h08, Mme EL KHILI (Rouen), Mme FLAVIGNY (Mont-Saint-Aignan), M. FONTAINE D. (Saint-Etienne-du-Rouvray) à partir de 18h37 et jusqu'à 20h50, M. GLARAN (Canteleu), Mme GOUJON (Petit-Quevilly), M. GOURY (Elbeuf), M. GRELAUD (Bonsecours), Mme GROULT (Darnétal), Mme GUGUIN (Bois-Guillaume), M. GUILLIOT (Ymare), Mme GUILLOTIN (Elbeuf), M. HAMDANI (Sotteville-lès-Rouen) à partir de 18h21, M. HEBERT E. (Val-de-la-Haye), Mme HECTOR (Rouen), M. HOUBRON (Bihorel), M. JOUENNE (Sahurs), Mme KLEIN (Rouen), Mme KREBILL (Canteleu), M. LABBE (Rouen), Mme LAHARY (Rouen), Mme LALLIER (Saint-Etienne-du-Rouvray) à partir de 18h46, M. LAMIRAY (Maromme), M. LANGLOIS (Hautot-sur-Seine), M. LAUREAU (Bois-Guillaume) jusqu'à 20h25, M. LE COUSIN (Saint-Etienne-du-Rouvray), M. LE GALLO (Yville-sur-Seine), M. LE NOE (Caudebec-lès-Elbeuf), M. LECERF (Darnétal), M. LECOUTEUX (Belbeuf), Mme LEFEBVRE-LEMARCHAND (Le Mesnil-sous-Jumièges) jusqu'à 20h08, M. LEROY (Franqueville-Saint-Pierre) jusqu'à 19h38, M. LESIEUR (Sotteville-lès-Rouen) jusqu'à 20h, Mme LEUMAIRE (Malaunay), M. LEVILLAIN (Tourville-là-Rivière), Mme MARRE (Rouen), M. MARTINE (Malaunay), M. MARTOT (Rouen) à partir de 18h20, M. MARUITTE (Déville-lès-Rouen), M. MARUT (Grand-Quevilly), M. MASSARDIER (Mont-Saint-Aignan), M. MASSION (Grand-Quevilly), M. MASSON (Saint-Aubin-lès-Elbeuf), Mme MASURIER (Maromme), M. MEYER (Sotteville-sous-le-Val), Mme M'FOUTOU (Notre-Dame-de-Bondeville), Mme MILLET (Rouen), M. MOREAU (Rouen) jusqu'à 20h56, M. MOURET (Rouen) jusqu'à 20h08, M. MOYSE

(Saint-Etienne-du-Rouvray), M. OVIDE (Cléon), Mme PANE (Sotteville-lès-Rouen), M. PENNELLE (Rouen), M. PESQUET (Quevreville-la-Poterie), M. PESSIOT (Rouen), M. PETIT (Quevillon), Mme PIGNAT (Saint-Jacques-sur-Darnétal), Mme PLATE (Grand-Quevilly), Mme RAMBAUD (Rouen), M. RANDON (Petit-Couronne), M. RENARD (Bois-Guillaume), M. RICHIER (Notre-Dame-de-Bondeville), M. ROBERT (Rouen), M. ROUSSEL (Les Authieux-sur-le-Port-Saint-Ouen), Mme ROUX (Rouen), M. SAINT (Saint-Martin-de-Boscherville), Mme SANTO (Roncherolles-sur-le-Vivier), M. SIMON (Sainte-Marguerite-sur-Duclair), Mme SLIMANI (Rouen) à partir de 19h29 et jusqu'à 20h42, Mme TAILLANDIER (Moulineaux), Mme TIERCELIN (Boos), M. VON LENNEP (Amfreville-là-Mivoie).

Etaient représentés conformément aux dispositions de l'article L 2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales :

Mme ACHOURI (Saint-Pierre-lès-Elbeuf) par M. JOUENNE, Mme BUREL F. (Saint-Etienne-du-Rouvray) par M. RICHIER jusqu'à 18h46, Mme BUREL M. (Cléon) par M. OVIDE, Mme CARPENTIER (Le Mesnil-Esnard) par Mme GUGUIN, M. COLASSE (Mont-Saint-Aignan) par Mme BASSELET, M. CORMAND (Canteleu) par M. MOREAU jusqu'à 20h56, M. DARDANNE (Sotteville-lès-Rouen) par Mme PANE, M. DELALANDRE (Duclair) par M. DEMAZURE à partir de 20h23, Mme DELOIGNON (Déville-lès-Rouen) par M. MARUITTE, M. DESANGLOIS (Saint-Pierre-lès-Elbeuf) par M. BONNATERRE, Mme DUBOIS (Grand-Quevilly) par M. MARUT, M. DUCABLE (Isneauville) par M. RENARD jusqu'à 18h12, M. DUCHESNE (Orival) par Mme AUPIERRE, M. DUPRAY (Grand-Couronne) par M. LECOUSIN à partir de 20h08, M. FONTAINE D. (Saint-Etienne-du-Rouvray) par Mme EL KHILI à partir de 20h50, M. FOUCAUD (Oissel) par M. BARRE, Mme FOURNIER (Oissel) par M. SIMON, M. FROUIN (Petit-Quevilly) par M. GOURY, M. GAMBIER (Déville-lès-Rouen) par Mme PIGNAT, M. GERVAISE (Rouen) par Mme LAHARY, M. GRENIER (Le Houleme) par M. LEVILLAIN, M. JAOUEN (La Londe) par Mme BARRIS, Mme LALLIER (Saint-Etienne-du-Rouvray) par M. CHARTIER jusqu'à 18h46, Mme LE COMPTE (Bihorel) par M. LAUREAU jusqu'à 20h25, Mme LEFEBVRE-LEMARCHAND (Le Mesnil-sous-Jumièges) par Mme DEL SOLE à partir de 20h08, M. LEROY (Franqueville-Saint-Pierre) par Mme BETOUS à partir de 19h38 et jusqu'à 20h56, M. LETAILLEUR (Petit-Couronne) par M. LABBE, M. MERABET (Elbeuf) par Mme GUILLOTIN, M. MOREAU (Rouen) par M. MARTOT à partir de 20h56, M. MOURET (Rouen) par Mme HECTOR à partir de 20h08, M. OBIN (Petit-Quevilly) par Mme GOUJON, M. PHILIPPE (Darnétal) par M. VON LENNEP, M. ROGER (Bardouville) par Mme MASURIER, M. SANCHEZ F. (Petit-Quevilly) par M. RANDON, M. TEMPERTON (La Bouille) par M. BARON, M. THORY (Le Mesnil-Esnard) par M. GUILLIOT, Mme TOCQUEVILLE (Saint-Pierre-de-Manneville) à M. LAMIRAY, Mme TOUTAIN (Elbeuf) par M. LE GALLO, M. WULFRANC (Saint-Etienne-du-Rouvray) par M. MOYSE.

Etaient absents :

M. BACHELAY (Grand-Quevilly), Mme BAUD (Saint-Aubin-Celloville), M. BURES (Rouen), M. DUPONT (Jumièges), M. FONTAINE M (Grand-Couronne), M. GARCIA (Saint-Léger-du-Bourg-Denis), Mme HARAUX-DORMESNIL (Montmain), Mme HEBERT S. (Mont-Saint-

Envoyé en préfecture le 08/11/2019

Reçu en préfecture le 08/11/2019

Affiché le

The logo for SLOW (Service Local d'Orientation et d'Accompagnement) is displayed in blue and red.

ID : 076-200023414-20191104-C2019_0546-DE

Aignan), M. HIS (Saint-Paër), M. LEFEBVRE (Anneville-Ambourville), M. SANCHEZ E. (Saint-Martin-du-Vivier), M. PRIMONT (Rouen), Mme THELLIER (Sotteville-lès-Rouen), M. VAN-HUFFEL (Maromme).

METROPOLE ROUEN NORMANDIE

DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE (DOB) POUR 2020

La Loi prévoit qu'un Débat d'Orientation Budgétaire doit se tenir dans les deux mois qui précèdent l'adoption du Budget. La présente note vise à introduire ce débat.

I – Le contexte national et international

- Perspectives économiques
- Budget de l'Etat
- Impacts pour la Métropole Rouen Normandie
- Politiques contractuelles

II – Etat des finances de la Métropole Rouen Normandie

III– Les perspectives budgétaires, les priorités de la Métropole Rouen Normandie

- Généralités sur la prospective de la Métropole Rouen Normandie
- Les priorités d'actions, les projets
- Ressources et moyens d'action de la Métropole Rouen Normandie

IV– Dette

V – Eléments de synthèse, fiscalité, équilibres financiers

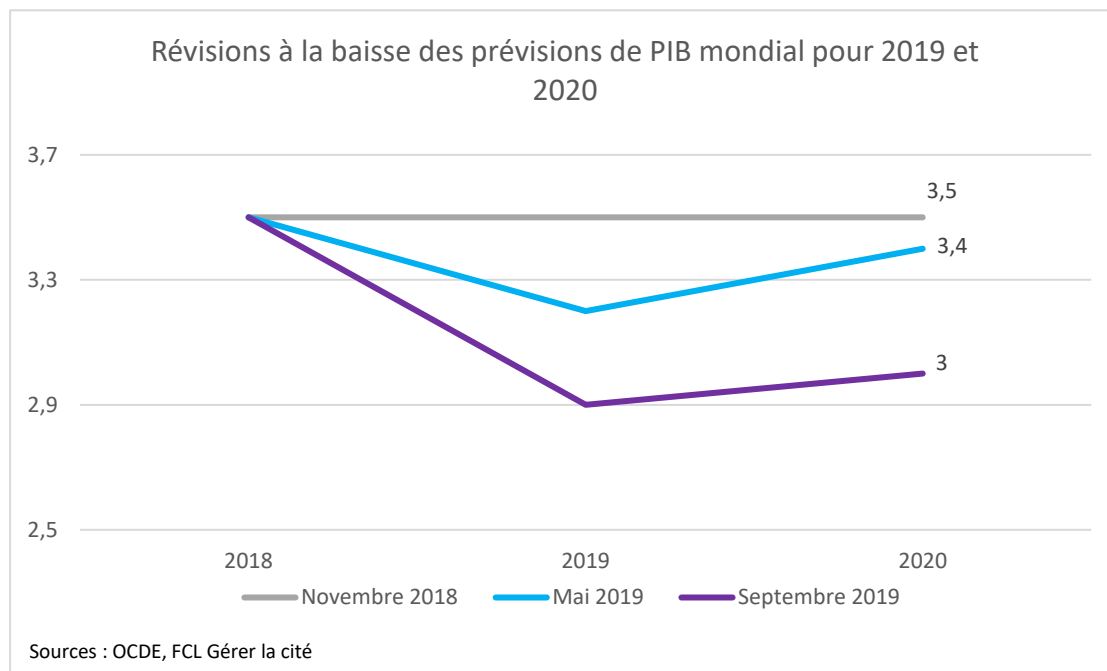
I – LE CONTEXTE NATIONAL ET INTERNATIONAL

Perspectives économiques

La croissance économique mondiale rentre dans une phase de ralentissement avec des taux de croissance revus à la baisse.

Face aux incertitudes qui s'aggravent depuis le début de l'année 2019, les principaux instituts de prévision ont revu à la baisse leurs chiffres prévisionnels de croissance.

Pour le PIB mondial, l'OCDE prévoit désormais des taux de croissance de 2,9% pour 2019 et 3 % pour 2020 (contre respectivement 3,3% et 3,4% en mai 2019).



La montée des incertitudes vient principalement de la guerre commerciale entre les Etats-Unis et la Chine. La nature incertaine de la guerre commerciale et les déclarations de Donald Trump pèsent sur les décisions d'investissement et les perspectives de croissance mondiale.

Un certain nombre d'autres risques menacent également l'économie : l'instabilité politique en Europe (Brexit, dissolution du gouvernement italien, instabilité en Espagne) et les conflits dans le reste du monde (conflit commercial entre le Japon et la Corée du Sud, choc pétrolier et conflits au Proche Orient et dans le golfe persique, etc.).

La Zone Euro est elle aussi impactée par un ralentissement de la croissance économique :

La Zone Euro, en particulier l'Allemagne, a fortement pâti du retournement de l'activité industrielle depuis près d'un an, résultant des tensions accumulées sur le commerce mondial. La chute de l'activité industrielle touche les autres pans de l'économie.

Selon les estimations du FMI, le PIB de la Zone Euro progressera de 1,3% en 2019 contre 1,8% en 2018 et 2,4% en 2017. Un des pays les plus affecté est l'Allemagne, avec une prévision de croissance deux fois plus faible en 2019 (0,7%) qu'en 2018 (1,5%).

Dans ce contexte, la BCE a décidé d'assouplir sa politique monétaire via :

- la nouvelle baisse de son taux de rémunération de dépôts à -0.5% (contre -0.4%),
- la reprise de son programme d'achat d'obligations à hauteur de 20 milliards d'euros par mois,
- un nouveau programme de prêts ciblés de long terme à destination des banques.

La France voit également sa croissance économique ralentir, mais apparaît plus résiliente :

La Banque de France prévoit un ralentissement de l'économie française en 2019 avec une prévision de croissance de 1,3% (contre 1,7% en 2018).

Malgré le freinage de la demande extérieure, la demande intérieure et le secteur des services soutiennent encore la croissance. Les enquêtes de confiance portant sur le moral des ménages adresse un signal favorable pour les mois à venir.

Les prévisions de croissance en France sont les suivantes :

PIB France	2019	2020	2021
Banque de France	1,3	1,1	1,3
FMI	1,3	1,5	
INSEE	1,3		
Ministère des finances	1,3	1,3	1,5
OCDE	1,1	1,3	
Synthèse des banques	1,3	1,3	1,5

Sources : Bloomberg, FCL Gérer la Cité

✓ **Budget de l'Etat : situation des finances publiques**

Le projet de loi de finances (PLF) pour 2020 a été déposé à l'Assemblée Nationale le 27 septembre.

Le PLF 2020 est construit avec des hypothèses de croissance inférieures au scénario retenu dans la loi de programmation des finances publiques (LPFP). Ces hypothèses sont proches de celles émises par les principaux instituts de prévisions et ont été jugées atteignables et plausibles par le Haut Conseil des Finances Publiques (HCFP) dans son avis du 23 septembre 2019.

PIB en volume	2019	2020	2021	2022
PLF 2020	+1,4%	+1,3%		
LPFP 2018-2022 (déc 2017)	+1,7%	+1,7%	+1,7%	+1,8%
FMI (juillet 2019)	+1,3%	+1,4%	+1,5%	+1,5%
Commission Européenne (Juillet 2019)	+1,3%	+1,3%		
Banque de France (Septembre 2019)	+1,3%	+1,3%	+1,4%	
Concensus des Banques (sept 2019)	+1,3%	+1,3%	+1,5%	

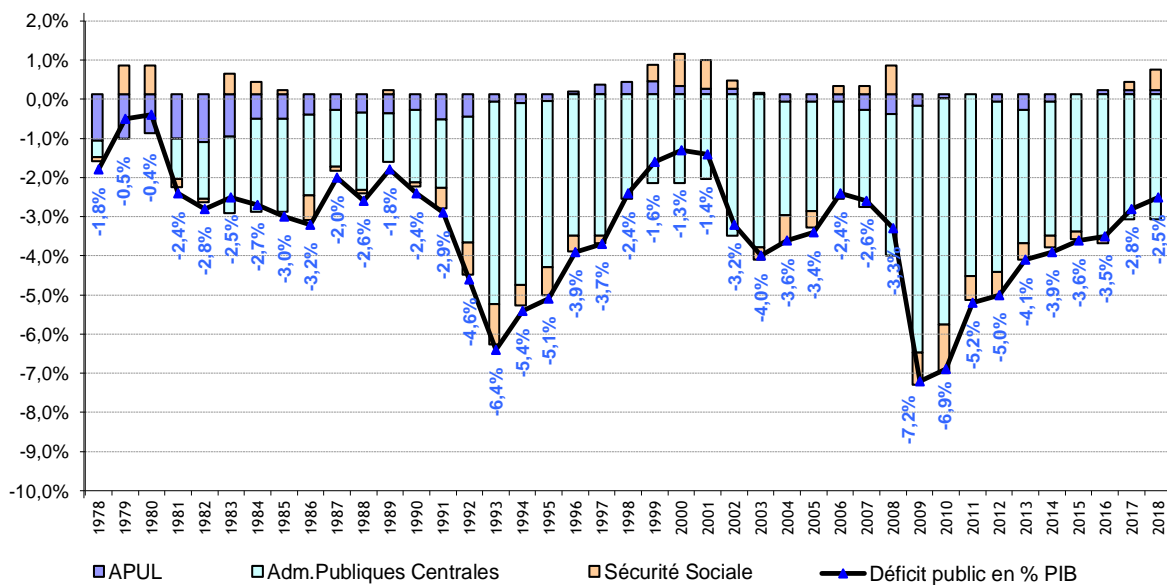
- En 2018, un endettement stabilisé et une baisse du déficit public malgré l'aggravation du déficit de l'Etat.

La loi de finances (LFI) 2019 retenait pour 2018 un déficit de 2,6% du PIB. Il s'est révélé être finalement un peu plus faible avec 2,5% du PIB.

En 2018, le déficit public était de 59,5 milliards d'euros (Md€) contre 65,6 Md€ en 2017 : cette évolution est permise par les administrations de sécurité sociale et les administrations publiques locales, qui ont plus que compensé la dégradation au niveau des administrations centrales.

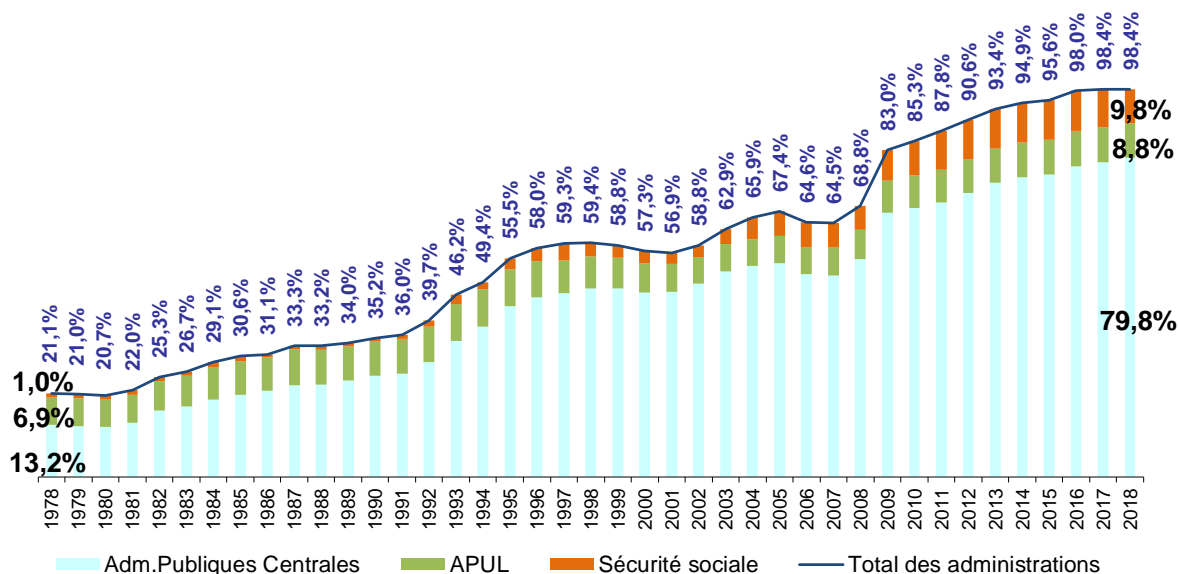
Ainsi, au sein des administrations publiques, le déficit de l'État s'aggrave de 3,8 Md€ en 2018 et atteint 69,9 Md€. Les administrations de Sécurité Sociale présentent un excédent de 10,8 Md€ (en hausse de 5,5 Md€ en 2018) et les collectivités locales de 4 Md€ (en progression de 1,6 Md€ en 2018). Sans l'excédent de ces deux secteurs, le déficit public représenterait 3,2% du PIB, ne permettant pas à la France de repasser en dessous de la « barre » des 3%. Au sein des administrations publiques locales, les collectivités locales ont notamment assis l'amélioration de leur solde public (déjà positif en 2018) sur une forte maîtrise des dépenses de fonctionnement (+0,8%).

Déficit public au sens de Maastricht en % PIB



La dette publique a été stabilisée à 98,4% du PIB. L'encours de dette a progressé de 56 Mds€ avec principalement une forte augmentation au niveau des comptes de l'Etat.

Endettement des administrations en % du PIB



APUL : Administration Publiques Locales

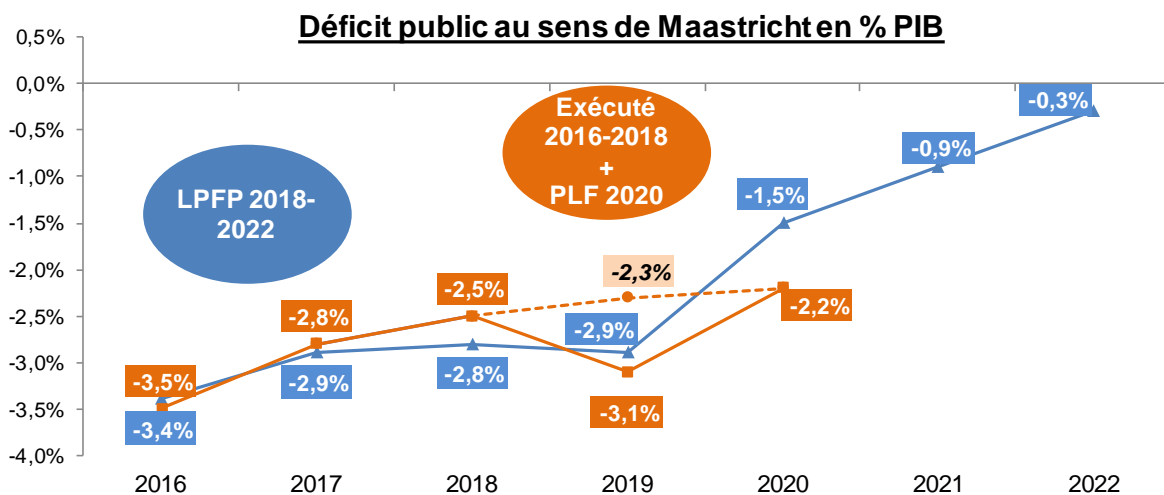
- Une dégradation confirmée des comptes publics en 2019 et un redressement moins ambitieux en 2020.

Le PLF 2020 confirme la dégradation des comptes publics en 2019 avec deux raisons majeures :

- un coût ponctuel de 20 Md€ lié à la transformation en baisse de charges du CICE (Crédit Impôt pour la Compétitivité et pour l'Emploi),
- plus de 7 Md€ de mesures nouvelles adoptées le 24 décembre 2018 (loi n° 2018-1213 portant mesures d'urgence économiques et sociales), suite au mouvement des gilets jaunes.

Deux points doivent être soulignés en projections sur 2020 et les années ultérieures :

- pour 2020, l'amélioration s'expliquerait par un ralentissement de la progression des dépenses de fonctionnement notamment celles de la Sécurité Sociale et des administrations publiques locales, confirmant l'importance de la maîtrise des dépenses des collectivités dans la trajectoire,
- le Traité sur la Stabilité, la Coordination et la Gouvernance (TSCG) au sein de l'Union économique et monétaire (entré en vigueur le 1er janvier 2013), implique un engagement sur un niveau de déficit structurel avec un objectif de moyen terme hors effets de la conjoncture. Ce déficit structurel ne se réduit quasiment plus dans les projections gouvernementales : le PLF 2020 s'écarterait encore plus que la LFI 2019 de la trajectoire prévue par la loi de programmation des finances publiques 2018-2022, alors que cette dernière n'était déjà pas en phase avec les objectifs du TSCG. Cette situation pose la question des arbitrages complémentaires pour les années ultérieures, sachant que sur les dernières années les administrations publiques locales ont contribué de manière substantielle aux améliorations de déficit public.



Les principales évolutions à attendre pour les collectivités et la Métropole Rouen Normandie

a) La poursuite de la mise en œuvre de la contractualisation Etat/collectivités

La loi de de programmation des finances publiques 2018-2022 a fixé au secteur public local un double objectif de limitation de l'évolution des dépenses réelles de fonctionnement et de désendettement. Ces objectifs se traduisent de manière obligatoire par des contrats entre l'Etat et les collectivités dont le budget principal présentait un niveau de dépenses réelles de fonctionnement supérieur à 60 M€ en 2016.

La Métropole Rouen Normandie a signé un contrat le 30 juin 2018, au terme duquel elle s'engage :

- à limiter l'évolution de ses dépenses réelles de fonctionnement du budget principal à +1,2%/an sur la période 2018-2022,
- à réduire son besoin prévisionnel de financement du budget principal à 42,9 M€ en 2018, 40,4 M€ en 2019 et 38 M€ en 2020 (à titre indicatif).

➤ **Impact pour la Métropole Rouen Normandie**

En 2018, la Métropole a respecté ces deux objectifs avec des dépenses réelles de fonctionnement en diminution sur le périmètre de la contractualisation, et un besoin de financement inférieur à l'objectif contractualisé.

Conformément au contrat passé avec l'Etat, les deux exercices à venir resteront encadrés par ces objectifs, avec une nécessaire maîtrise des dépenses de fonctionnement.

b) La suppression de la taxe d'habitation (TH) sur les résidences principales va modifier la structure des ressources de la Métropole

La loi de finances pour 2018 a entériné la suppression progressive de la TH sur la résidence principale pour « 80% des Français », sous condition de revenus. Cette suppression s'est traduite par un dégrèvement de TH pour les contribuables, pris en charge par l'État, et progressif dans le temps : 30% en 2018, 65% en 2019, et un dégrèvement intégral prévu pour 2020.

Le dégrèvement étant calculé au taux de TH de 2017, les éventuelles hausses de pression fiscale votées par les collectivités restent à la charge des contribuables.

En 2018, l'exécutif a annoncé sa volonté de réformer plus largement la fiscalité locale en supprimant intégralement la taxe d'habitation sur les résidences principales. Le rapport Richard-Bur, remis au Gouvernement en mai 2018, a permis d'esquisser de premiers scénarios en ce sens.

Après la présentation de premiers projets aux collectivités avant l'été, le PLF 2020 constitue le dernier étage de la réforme, en prévoyant la mise en œuvre technique de la suppression et ses conséquences pour les contribuables et les collectivités.

Cette suppression sera progressive jusqu'en 2023 :

- en 2020, le dégrèvement pour « 80% des français » passe de 65% à 100%. La part de dégrèvement correspondant aux éventuelles hausses de taux d'imposition n'est plus prise en charge par les contribuables mais par les collectivités elles-mêmes,
- en 2021, le produit de taxe d'habitation est affecté à l'Etat. Le dégrèvement « 80% » est transformé en exonération totale ou partielle de TH pour les contribuables concernés. Enfin, la suppression intégrale de la TH sur les résidences principales pour tous les contribuables est amorcée : les contribuables dont les revenus sont supérieurs au plafond permettant de bénéficier d'une exonération à 100% se voient appliquer une exonération de 30%,
- en 2022, la suppression progressive de la TH pour les contribuables ne bénéficiant pas ou bénéficiant partiellement de l'exonération « 80% » se poursuit : le taux d'exonération passe de 30 à 65%,
- en 2023, la taxe d'habitation sur les résidences principales est supprimée. La TH est désormais due pour tous les locaux meublés affectés à l'habitation, autres que ceux affectés à l'habitation principale.

Elle prend le nom de « taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale » (THRSAL). Continuent donc d'être taxées notamment à ce titre :

- Les résidences secondaires ;
- Les locaux vacants pour les communes et EPCI levant la taxe d'habitation sur les locaux vacants (THLV) ;
- Les locaux meublés non affectés à l'habitation principale, notamment ceux occupés par des personnes morales.
- La taxe sur les locaux vacants (TLV) et la majoration de TH pour les résidences non affectées à l'habitation principale applicables en zone tendue est également maintenue.

➤ **Impact pour la Métropole Rouen Normandie**

Cette réforme aura trois types d'impacts pour la Métropole :

- elle va modifier le lien fiscal entre la Métropole et ses contribuables ménages : la Métropole Rouen Normandie étant une des rares métropoles à ne pas avoir instauré de taux de taxe foncière sur les propriétés bâties, ce lien passera désormais principalement par la taxe d'enlèvement des ordures ménagères,
- les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) seront compensés de la perte de taxe d'habitation par l'attribution d'une fraction de taxe sur la valeur ajoutée (TVA) à compter de 2021. Cette fraction de TVA sera versée par douzièmes, comme pour la taxe d'habitation. Elle évoluera annuellement en fonction du produit de TVA collecté au niveau national, avec un mécanisme de garantie (pas de possibilité d'un moindre reversement que la TH supprimée),

Ce mécanisme devrait donc se traduire pour la Métropole par :

- la taxe d'habitation et les compensations fiscales associées représentent environ 54 M€. La Métropole percevra donc un ordre de grandeur comparable de TVA soit environ 16% des recettes réelles de fonctionnement du budget principal (à titre de comparaison, la Métropole perçoit environ 55 M€ de cotisation foncière des entreprises et 39 M€ de cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises),
 - cette recette sera sans lien avec les évolutions constatées sur le territoire,
 - elle devrait cependant être dynamique puisqu'en rétrospective, la TVA évolue légèrement plus rapidement que le PIB nominal (croissance et inflation).
- Des mécanismes transitoires auront un impact sur la Métropole, avec en premier lieu l'absence de revalorisation forfaitaire des bases de taxe d'habitation en 2020, soit une perte de progression de l'ordre de 0,6 M€.

Le taux de taxe d'habitation de la Métropole est resté stable à **8,35%** depuis le transfert de la part départementale de la TH en 2011. En effet, suite à la réforme de la taxe professionnelle (TP), la loi de finances pour 2010 avait prévu dans ses dispositions le transfert de la part départementale de la taxe d'habitation aux EPCI à TPU. La Métropole a maintenu ce taux depuis 2011, taux qui est le 5ème taux le plus bas (hors Paris) des 22 Métropoles.

	Métropoles au 1er janvier 2019	Taux de TH 2019
1	Grand Paris	0,00%
2	Orléans	7,52%
3	Lyon	7,61%
4	Nice	8,13%
5	Bordeaux	8,22%
6	Rouen Normandie	8,35%
7	Grenoble-Alpes	8,57%
8	Tours	8,91%
9	Dijon	9,17%
10	Toulon Provence	10,11%
11	Nantes	10,14%
12	Clermont	10,45%
13	Saint-Etienne	10,56%
14	Metz	10,97%
15	Strasbourg	11,25%
16	Aix-Marseille-Provence	11,69%
17	Montpellier-Méditerranée	12,08%
18	Lille	12,10%
19	Rennes	13,64%
20	Brest	13,64%
21	Toulouse	16,50%
22	Grand Nancy	19,12%

c) **Le fonctionnement de la dotation d'intercommunalité reste inchangé**

Depuis sa création, la dotation d'intercommunalité fonctionnait avec des enveloppes allouées par catégories juridiques de groupements.

L'année 2019 a vu la mise en œuvre d'une réforme d'ampleur, avec la fusion de ces différentes enveloppes. S'il n'est toujours pas strictement identique pour toutes les catégories de groupements, le mode de calcul est désormais largement harmonisé, et s'appuie sur deux parts :

- la dotation de base, calculée en fonction de la population et du coefficient d'intégration fiscale (CIF),
- la dotation de péréquation, qui dépend de la population, du coefficient d'intégration fiscale, du potentiel fiscal et du revenu par habitant.

Dans le cadre de ce calcul, les Métropoles bénéficient :

- d'une majoration de 10% de leur coefficient d'intégration fiscale (coefficient multiplicateur de 1,1),
- d'une garantie de maintien de la dotation par habitant sous réserve d'avoir un CIF supérieur à 35%.

➤ **Impact pour la Métropole Rouen Normandie**

Alors que les nouveaux critères de calcul auraient pu être défavorables, le CIF (40,42% après application du coefficient multiplicateur spécifique aux métropoles) permet de bénéficier de la garantie de maintien du niveau de 33,48 € par habitant. La Métropole a ainsi perçu 16,8 M€ en 2019, et ce montant évoluera en fonction de la croissance de la population.

Ce dispositif offre ainsi de la visibilité à la Métropole. Les éventuelles adaptations à la réforme fiscale seront néanmoins à suivre dans les années à venir : la suppression de la taxe d'habitation devrait modifier le calcul des indicateurs de richesse (potentiel fiscal) sans que les modalités techniques n'aient été intégrées dans le projet de loi de finances pour 2020.

d) Le financement de l'enveloppe des concours financiers de l'Etat aux collectivités continuera de peser sur les évolutions de recettes de la Métropole

Les concours financiers de l'Etat aux collectivités augmentent de 565 M€ dans le projet de loi de finances 2020. Cette hausse est principalement liée à des recettes hors « enveloppe normée » : FCTVA lié aux investissements des collectivités et TVA perçue par les régions.

A l'intérieure du périmètre de l'enveloppe dite normée, plusieurs dotations vont continuer à augmenter, à titre d'exemples pour le bloc communal :

- la réforme de 2019 de la dotation d'intercommunalité a prévu un abondement annuel de 30 M€,
- 180 M€ supplémentaires sont alloués à la dotation de solidarité urbaine et à la dotation de solidarité rurale des communes,
- la population des communes augmente, générant des hausses de dotation forfaitaire,
- les créations de communes nouvelles génèrent des besoins d'abondement des dotations pour financer les dispositifs spécifiques à ces fusions.

Pour permettre le financement de ces évolutions, il est fait appel à une diminution des « variables d'ajustement ».

Plusieurs mécanismes de diminutions sont ainsi prévus, dont trois concernent plus particulièrement la Métropole :

- la dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle, qui devait assurer la neutralité de la suppression de la taxe professionnelle, fait désormais partie des variables d'ajustements. Pour les établissements publics de coopération intercommunale, elle diminue depuis 2019, mais de manière limitée (-0,9% prévu en 2020 pour les communes et EPCI),
- la loi de finances pour 2016 avait relevé de 9 à 11 salariés le seuil d'assujettissement des employeurs au versement transport, avec une compensation pour les collectivités ou groupements concernés, qui atteignaient près de 91 M€ en 2019. Le projet de loi de finances pour 2020 intègre cette compensation aux variables d'ajustement, remettant en cause la neutralité de cette réforme pour les collectivités et ampute le budget transports de ressources,
- comme chaque année, la dotation de compensation perçue par les groupements continuera de diminuer.

➤ Impact pour la Métropole Rouen Normandie

- la dotation de compensation est la composante de la DGF la plus importante pour la Métropole (46,7 M€ en 2019). Le niveau de son écrêtement en 2020 dépendra de plusieurs facteurs : besoins de financement définitifs et arbitrages du Comité des Finances Locales en début d'année sur la répartition de l'effort entre les communes et les groupements. Après des pertes de ressources de 1 M€ en 2016, 1,4 M€ en 2017, 1 M€ en 2018 et 1,1 M€ en 2019, la diminution devrait être d'un ordre de grandeur comparable ou légèrement inférieur,

- la baisse de la dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle devrait être d'un ordre de grandeur légèrement supérieur à l'année dernière,
- en 2019, la compensation de la réforme du versement transport atteignait 905 K€ pour la Métropole. La diminution prévue au PLF 2020 étant de 47%, la perte de ressource devrait atteindre environ 425 K€.

e) L'enveloppe nationale du FPIC reste stable à 1 Mds€

La loi de finances a « définitivement » fixé le montant du fonds à 1 milliard d'euros, montant en vigueur depuis 2016.

➤ Impact pour la Métropole Rouen Normandie

Le territoire de la Métropole (communes + métropole) est à la fois contributeur (à hauteur de 1,2 M€ en 2019) et bénéficiaire (à hauteur de 12,1 M€ en 2019) au fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales.

Ces volumes devraient rester relativement stables, avec deux incertitudes toutefois s'agissant du reversement :

- le reversement 2020 devrait légèrement augmenter du fait d'un moindre besoin de garanties pour les autres groupements,
- notre territoire reste proche du seuil d'éligibilité, ce qui crée tous les ans une incertitude en fonction de l'évolution effective des critères de la Métropole et des autres territoires.

f) De multiples partenariats accompagnent activement les projets de la Métropole

Recherche croissante de financement autre que la fiscalité

Depuis novembre 2016, la Métropole s'est engagée avec l'Etat dans un pacte métropolitain d'innovation précisant les domaines stratégiques d'innovation autour de la Seine (« réinventer la Seine ») qu'ils souhaitent investir ensemble. Une enveloppe de plus de 8 M€ a été allouée par l'Etat à la Métropole dans le cadre de ce pacte. Toutes les actions sont engagées et près de 5 M€ ont déjà été perçus.

Avec la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL), l'Etat soutient également des actions portant sur le développement de la mobilité durable : Arc Nord-Sud, rénovation du métro, fourniture de bus électriques pour un montant de subventions de plus de 5,3 M€ dont près de 2,9 M€ ont déjà été perçus. L'Etat devrait poursuivre cette année son soutien aux projets mobilité en accordant une subvention de 1 M€ pour le prolongement de la ligne T4 jusqu'au CHU.

Outre cette dotation, la Métropole a répondu à de nombreux appels à projets afin d'optimiser le financement de ces investissements. L'appel à projets « Transport en commun et mobilité durable » a permis d'obtenir de la part de l'Etat 6,6 M€ pour le projet de la ligne BHNS T4.

Par ailleurs, un montant de subventions de 9,7 M€ a été contractualisé avec la Caisse des Dépôts et Consignations dans le cadre d'Ecocité du Programme d'Investissement d'Avenir – Ville de Demain. Près des trois quarts des subventions ont d'ores et déjà été perçus.

La Métropole est également lauréate, depuis septembre, de l'AMI « Territoire d'Innovation et de Grande Ambition » du PIA 3. Ce dossier présente des actions dans le domaine de la mobilité intelligente, accessible, accommodante et inclusive.

L'appel à projets « Villes respirables sur 5 ans » permettra à la Métropole de financer une partie des études éligibles pour 1 M€.

Dans le cadre de l'axe 4 du programme opérationnel régional FEDER/FSE/IEJ 2014-2020, la Métropole gère, en lien avec la Région, une enveloppe de 9,9 M€ afin de financer des projets structurants sur le territoire. Plus des trois quarts de cette enveloppe sont à présent programmés. Cette enveloppe devrait passer à 14,1 M€ sous réserve d'acceptation par la Commission européenne des propositions de remaquetage financier du Programme Opérationnel actuellement à l'étude.

La Métropole répondra autant que possible aux appels à projets sur des thématiques spécifiques comme l'environnement, la transition énergétique ou la mobilité urbaine durable qui contribueront à développer des actions novatrices et pérennes.

L'avenant au contrat de Métropole conclu avec la Région Normandie détaille un programme de 57 actions à engager d'ici 2021. Il a été signé le 10 septembre 2018 pour un montant total de coût de projets de l'ordre de 536 M€ HT et un montant de l'ordre de 142 M€ de subventions de la Région Normandie. 22 actions sous maîtrise d'ouvrage de la Métropole devraient être engagées d'ici la fin de l'année 2019 déclinées en 37 conventions pour un montant de subvention de 63 388 691 €. Les projets sont en cours de réalisation et les encaissements à fin 2019 devraient atteindre 30 011 071 €, représentant un taux de réalisation de 47,34 % du montant conventionné.

Une actualisation du contrat pourra être envisagée sur 2019-2020 pour compléter les projets déjà inscrits, notamment afin d'annexer au contrat actuel 2017-2021 et au contrat de territoire suivant, la convention définissant un cadre de partenariat entre la Métropole et la Région pour l'accompagnement des projets de renouvellement urbain sur son territoire, dans le cadre de la mise en œuvre des conventions pluriannuelles de renouvellement urbain et de la contractualisation entre la Région et la Métropole pendant toute la période de mise en œuvre des projets de renouvellement urbain dont l'échéance est fixée au 31 décembre 2029.

Le contrat de développement métropolitain 2015-2020 signé avec le Département de Seine Maritime le 15 décembre 2014 porte sur 16 actions pour un montant total de coût de projets de 76,9 M€ HT et une subvention attendue de 24 M€. 10 actions seront engagées d'ici fin 2019 représentant 13 conventions pour un montant de subvention de 18 466 180 €. Les travaux sont en cours et les paiements pourraient atteindre 11 587 573 €, représentant un taux de réalisation de 62,75 % du montant conventionné.

Un avenant doit être élaboré avec le Département, notamment afin d'intégrer au contrat la part de financement que celui-ci allouait au SDE pour le territoire métropolitain ainsi qu'une participation au projet de rénovation de la patinoire Guy Boissière à Rouen et quelques redéploiements de projets qui ne seront pas réalisés d'ici 2020.

II – Etat des finances de la Métropole Rouen Normandie

La Métropole Rouen Normandie présente à fin 2018 des équilibres financiers satisfaisants.

EPARGNE BRUTE CONSOLIDEE (tous budgets confondus)

	2016	2017	2018
En M€	114	107	111

En 2018 le niveau de l'épargne brute de la Métropole atteint 110.64 M€ ce qui correspond à 18,95% des recettes de fonctionnement hors cession.

L'épargne brute est en augmentation de 3.73% par rapport à l'an dernier et s'explique principalement par la maîtrise des dépenses réelles de fonctionnement.

EVOLUTION DES DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT

	2016	2017	2018	Variation N-1
En M€	443,4	463,9	473,2	+2%

Les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à 473.2 M€ soit une progression faible de +2%, compte tenu de l'évolution du périmètre d'action de la Métropole.

Cette évolution est notamment due aux transferts d'équipements de la Ville de Rouen et à la création d'un budget annexe « réseau de chaleur ».

Par ailleurs, dans le cadre du contrat signé avec l'Etat pour la période 2018 -2020, le montant des dépenses de fonctionnement réalisées au sens de la contractualisation s'élèvent à 183.44 M€ pour un montant contractualisé de 187.22 M€. La Métropole a atteint l'objectif sur l'exercice 2018.

DEPENSES D'INVESTISSEMENT HORS DETTE

	2016	2017	2018
En M€	150	179	257

L'année 2018 est marquée par un pic d'investissement particulièrement soutenu avec 257 M€ de dépenses d'investissement. Cette forte augmentation vise à poursuivre la dynamique Métropolitaine et l'accélération de la croissance au bénéfice de l'ensemble de l'aire urbaine et de la Normandie. Ces investissements ont été pour partie autofinancés à hauteur de 110.4 M€ et pour partie financés par du recours à l'emprunt à hauteur de 21%.

EVOLUTION DE LA CAPACITE DE DESENDETTEMENT (en années)

	2016	2017	2018
Années	3,1	3,58	3,95

La capacité de désendettement atteint 3,95 années en 2018 et le taux d'endettement s'élève à 94%. Ces ratios sont en augmentation par rapport aux exercices précédents du fait de l'effort important en investissement. Toutefois ils demeurent plus favorables que ceux des autres Métropoles.

Compte tenu de la bonne tenue de l'épargne brute et des ratios d'endettement intérieurs aux échantillons de comparaison, l'ensemble des ratios financiers restent sains. Toutefois, deux facteurs nécessitent une limitation des dépenses de fonctionnement : le financement des besoins d'investissement et la contractualisation imposée par L'Etat.

III – Les perspectives budgétaires, les priorités de la Métropole Rouen Normandie

Conserver une capacité d’investissement significative est impératif pour pouvoir répondre aux objectifs prioritaires dans les domaines de l’aménagement du territoire et des grands projets urbains, des services publics (transports en commun, eau et assainissement, déchets), de l’attractivité et de l’emploi du bassin de vie, tout en assurant la transition écologique et en veillant à la solidarité du territoire et des 71 communes. Incontestablement, la Métropole Rouen Normandie, premier bassin de vie et d’emploi de Normandie et du Nord-Ouest, est engagée dans un profond renouveau.

➤ La prospective 2018-2024 (tous budgets confondus)

- Evolution des dépenses d’investissement – Engagements financiers pluriannuels

Ainsi, le PPI d’un montant plafond de 1,8 Md€ (y compris la régie de l’eau et de l’assainissement) a été arrêté sur la période 2018 - 2024, afin de concilier la pérennité des grands équilibres de la collectivité avec les besoins d’évolution et de transformation du territoire métropolitain. La Métropole a élaboré un PPI en veillant à conserver une capacité de désendettement inférieure à 10 ans et a priorisé des investissements permettant de réduire les coûts de gestion ou de dégager des ressources à court et moyen terme. Les grands équilibres financiers sont maintenus ; ils se traduisent par une augmentation progressive de la capacité de désendettement de la Métropole qu’il faudra bien sûr maîtriser.

En M€	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Aménager le territoire durablement	95,1	103,1	65,3	57,0	51,8	63,0	58,7
Déplacement et mobilité durable	74,2	67,1	32,2	32,5	27,1	30,7	23,7
TEOR	0,4	1,2	3,9	1,3	1,3	1,3	1,3
Gros Equipement et Renouvellement Métro	7,5	8,5	4,9	3,5	3,5	13,0	3,5
Acquisition de bus	8,4	9,0	10,1	12,3	11,4	9,8	8,2
T4 et F1	48,5	31,6	5,3	2,8	3,0	0,0	0,0
Amélioration des lignes de bus	0,6	0,7	0,7	4,7	0,6	0,8	2,6
Pistes Cyclables	0,6	4,1	1,5	1,5	3,0	2,5	0,0
Nouveaux dépôts de bus à Caudebec-lès-Elbeuf et Investissement TCAR à venir	0,0	1,7	0,9	0,0	0,0	0,0	4,8
Aménagements aux abords des gares	2,5	1,9	0,1	0,9	0,9	0,9	0,9
Exploitation des transports	0,7	0,9	1,5	0,7	0,7	0,7	0,7
Autres	4,9	7,7	3,4	4,9	2,7	1,7	1,7

En M€	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Environnement	1,0	3,5	6,3	7,0	4,2	3,8	4,1
Ville respirable	0,4	2,1	0,9	0,5	0,5	0,0	0,0
Métropole apaisée et plan d'actions mobilités actives		0,0	4,4	5,5	2,7	2,8	3,0
Autres	0,6	1,4	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0
Grands projets urbains, aménagement	18,0	28,2	22,3	14,7	17,6	25,7	28,2
Rouen Flaubert	6,9	7,3	3,8	9,8	10,8	8,0	10,7
Parc des Bruyères	5,5	9,6	7,4	0,4	0,0	0,0	0,0
Future Gare	0,4	0,3	0,7	2,1	3,4	3,4	3,4
Grands projets dont liaisons A28/A13 tête Sud du Pont Flaubert et Tranchée couverte	3,1	5,6	6,2	1,2	2,2	13,2	13,0
Autres	2,1	5,4	4,2	1,3	1,3	1,1	1,1
Transition énergétique	0,6	1,3	0,7	1,1	1,1	1,1	1,1
Extension réseaux électriques	0,2	1,0	0,6	0,6	0,6	0,6	0,6
Autres	0,4	0,2	0,1	0,5	0,5	0,5	0,5
Urbanisme	1,4	3,1	3,9	1,7	1,7	1,7	1,7
Acquisitions foncières	0,0	2,1	3,1	1,5	1,5	1,5	1,5
Autres (dont PLUI)	1,4	0,9	0,8	0,2	0,2	0,2	0,2
Assurer une gestion performante et sécurisée des ressources	9,9	21,5	15,6	15,2	14,4	10,7	8,9
Stratégie foncière et immobilière	7,4	15,8	10,6	12,5	11,7	8,0	6,2
Moyens des services	2,5	5,6	5,0	2,7	2,7	2,7	2,7
Développer l'attractivité du territoire et l'emploi	16,4	48,1	44,5	44,0	25,6	29,2	34,5
Attractivité et développement touristique	9,5	15,1	17,2	9,0	9,1	3,2	0,2
Valorisation Cœur de Métropole	9,0	14,0	9,3	5,1	3,0	0,0	0,0
Aménagements dans les parkings	0,5	0,7	7,4	1,6	4,0	3,0	0,0
Autres	0,0	0,3	0,6	2,3	2,1	0,2	0,2
Développement économique, innovations	1,8	13,2	11,9	21,1	5,0	6,8	11,2
BIOPOLIS III		0,0	0,0	6,7	0,0	0,0	0,0
Plaine de la Ronce		2,0	0,4	0,0	0,0	0,0	4,7
Fonds friches - Etablissement Public Foncier de Normandie		0,4	0,6	0,5	0,5	0,5	0,5
Seine Sud	0,1	1,6	3,8	1,7	0,8	0,6	0,5

En M€	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Plateformes Technologiques (fonds de concours en faveur de l'innovation et de la recherche en lien avec le développement économique)	0,9	1,1	0,6	0,5	0,8	0,8	0,8
Syndicat mixte Aéroport Rouen Vallée de Seine		3,3	0,0	2,8	0,3	0,3	0,3
Aide à l'immobilier d'entreprise	0,3	1,3	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5
Etudes urbaines et futurs aménagement	0,0	0,9	1,1	1,5	1,5	1,5	1,5
Halle sportive campus universitaire du Madrillet		0,4	0,4	4,4	0,0	0,0	0,0
Actions foncières économiques			1,8	1,5	0,2	1,5	1,5
Autres	0,5	2,2	2,7	0,9	0,5	1,2	0,9
Politique culturelle, sport, loisirs	5,1	19,8	15,4	13,8	11,5	19,2	23,2
Aître St Maclou	2,8	8,8	4,5	0,3	0,0	0,0	0,0
Réunion des musées Métropolitains	0,9	1,9	1,3	8,1	9,6	12,3	15,9
Travaux d'extension et de rénovation de la patinoire de l'Ile Lacroix à Rouen	0,0	5,0	7,9	1,1	0,0	0,0	0,0
Centre de formation pour les clubs sportifs			0,0	0,5	0,8	6,0	7,0
Autres	1,4	4,1	1,7	3,8	1,2	0,9	0,3
Gestion au quotidien / Services publics de proximité	61,4	101,0	68,8	56,9	67,8	54,2	50,5
Autres services d'intérêt collectif	1,7	7,2	4,8	2,4	1,8	1,5	1,5
Crématorium	0,6	4,0	2,5	0,1	0,0	0,0	0,0
Défense Incendie	1,1	3,2	2,3	2,3	1,8	1,5	1,5
Collecte et traitement des déchets	6,3	8,7	7,8	8,7	6,5	6,4	6,3
Voirie, espaces publics	53,4	84,9	55,6	44,5	58,4	45,0	41,3
Ouvrages d'art	6,8	7,0	4,0	4,0	4,0	3,0	3,0
Voirie :	39,3	73,1	49,1	38,8	52,7	40,2	36,4
Projets de territoire		2,5	2,8	4,8	18,6	6,1	2,3
Voirie - travaux ZAE	3,3	6,2	3,7	2,0	2,0	2,0	2,0
VOIRIE - réserve travaux	35,7	62,7	38,9	28,5	28,5	25,0	25,0
ANRU			2,1	3,5	3,5	7,0	7,0
Autres	0,2	1,6	1,5	0,1	0,1	0,1	0,1

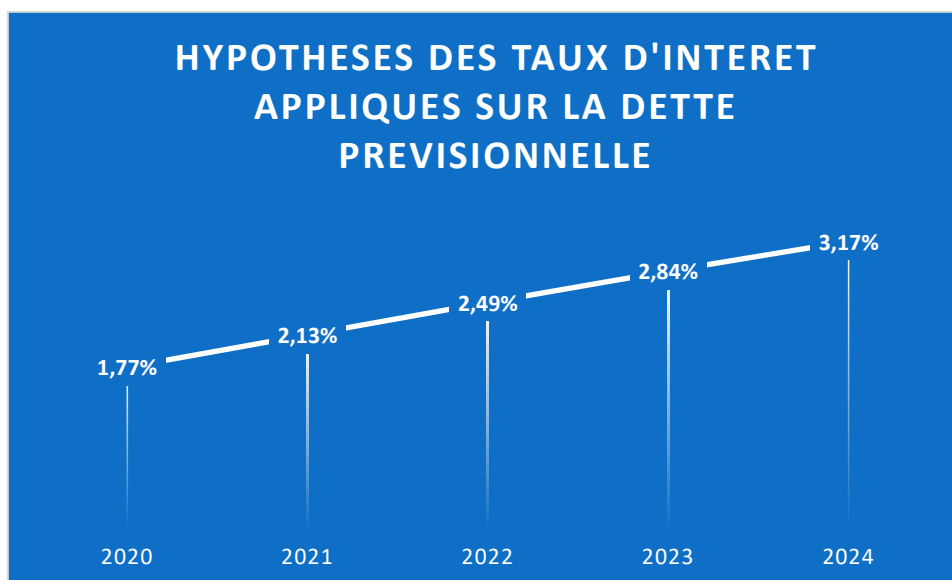
En M€	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Grand cycle de l'Eau, gestion des risques		0,2	0,6	1,2	1,1	1,3	1,5
Grand cycle de l'Eau GEMAPI		0,2	0,6	1,2	1,1	1,3	1,5
EAU	16,4	26,9	22,7	23,1	23,4	23,8	24,1
Assainissement	26,6	26,1	24,8	25,2	25,5	25,9	26,3
Renforcer la cohésion sociale et territoriale	15,1	39,0	22,7	21,5	21,5	12,0	18,4
Dotations aux communes	7,6	21,4	11,9	11,9	11,9	2,5	8,9
Fonds d'aide aux petites communes	0,7	1,6	0,6	0,6	0,6	0,6	0,6
Fonds de soutien aux investissements communaux (FSIC)	4,0	14,9	8,3	9,3	9,3	0,9	7,3
FAGIP	0,9	3,9	3,0	2,0	2,0	1,0	1,0
Autres	2,0	1,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Gens du voyage	0,2	0,5	0,3	1,0	1,0	1,0	1,0
Habitat/logement	7,4	17,0	10,2	8,5	8,5	8,3	8,3
Total général	241,0	365,7	264,3	242,8	230,0	218,7	221,5

- Evolution de la structure financière et perspective des principaux ratios

En M€	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Recettes réelles de fonctionnement (BP+Annexes)	497,0	492,9	492,0	491,0	494,6	498,7	502,7
Recettes réelles de fonctionnement EAU	41,8	42,1	43,5	44,8	45,7	46,7	47,8
Recettes réelles de fonctionnement Assainissement	38,2	39,6	41,4	42,0	42,6	43,2	43,8
Dépenses réelles de fonctionnement (BP+Annexes)	413,2	417,9	425,0	429,0	434,3	439,1	438,1
Dépenses réelles de fonctionnement EAU	26,6	29,5	30,2	30,9	31,5	32,0	32,8
Dépenses réelles de fonctionnement Assainissement	25,6	26,1	26,8	27,3	27,9	28,5	29,3
Frais Financiers (BP+Annexes)	9,4	8,3	8,7	9,6	10,5	12,0	13,8
Frais financiers EAU	0,3	0,6	0,6	0,8	1,0	1,3	1,6
Frais Financiers Assainissement	0,2	0,5	0,5	0,6	0,7	0,9	1,1

En M€	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
CAF Brute (BP+Annexes)	83,8	75,0	67,0	62,0	60,3	59,6	64,7
CAF Brute EAU	15,2	12,6	13,3	13,9	14,2	14,7	15,0
CAF Brute Assainissement	12,5	13,5	14,6	14,7	14,7	14,7	14,6
Total	111,6	101,1	94,9	90,6	89,1	89,0	94,2
Epargne de gestion (BP+Annexes)	93,3	83,3	75,7	71,6	70,8	71,6	78,4
Epargne de gestion EAU	14,9	12,0	12,7	13,1	13,2	13,4	13,4
Epargne de Gestion Assainissement	12,3	12,9	14,1	14,1	14,0	13,8	13,4
Remboursement Capital Emprunts (BP+Annexes)	40,5	32,2	34,9	38,3	39,6	44,2	48,7
Remboursement Capital Emprunts EAU	4,0	4,6	4,3	4,8	5,3	5,2	6,2
Remboursement Capital Emprunts Assainissement	2,9	3,6	3,6	3,5	4,5	4,9	5,8
CAF Nette (BP+Annexes)	43,4	42,9	32,1	23,8	20,6	15,4	15,9
CAF Nette Eau	11,2	8,0	9,0	9,1	8,8	9,5	8,8
CAF Nette Assainissement	9,6	9,9	11,0	11,2	10,2	9,8	8,7
Dépenses investissement (BP+Annexes)	198,0	187,6	203,9	197,1	186,2	174,7	171,3
Dépenses investissement EAU	16,4	26,9	22,7	23,1	23,4	23,8	24,1
Dépenses Investissement Assainissement	26,6	26,1	24,8	25,2	25,5	25,9	26,3
Recettes Investissement (BP+Annexes)	125,0	114,7	858,8	98,7	89,1	86,5	86,6
Recettes Investissement EAU	9,4	15,2	2,8	2,8	2,8	2,8	2,8
Recettes Investissement Assainissement	8,3	15,2	6,8	6,8	6,8	6,8	6,8
Mobilisation Emprunts (BP+Annexes)	70,0	53,5	96,6	87,4	92,6	93,2	94,2
Mobilisation Emprunts EAU	7,5	3,7	10,9	11,1	11,8	11,5	12,5
Mobilisation Emprunts Assainissement	11,7	1,1	7,0	7,2	8,6	9,4	10,8
En-cours théorique au 31/12/N (BP+Annexes)	361,7	383,1	444,8	493,9	546,9	595,9	641,4
En-cours théorique au 31/12/N EAU	41,5	40,6	47,2	53,5	59,9	66,2	72,4
En-cours théorique au 31/12/ Assainissement	36,6	34,0	37,4	41,1	45,1	49,6	54,6

En M€	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
En-cours théorique au 31/12 Total	439,7	457,7	529,4	588,5	652,0	711,7	768,4
Capacité de desendettement (en nombre d'années)							
En-cours dette / CAF brute théorique (BP+Annexes)	4,31	5,11	6,64	7,96	9,07	10,00	9,92
En-cours dette / CAF brute théorique EAU	2,73	3,22	3,55	3,86	4,23	4,50	4,82
En-cours dette / CAF Brute théorique Assainissement	2,91	2,52	2,57	2,80	3,07	3,39	3,75
En-cours dette / CAF brute y compris Eau et Assainissement	3,94	4,53	5,58	6,49	7,31	8,00	8,15



- Evolution des annuités (tous budgets confondus)

En M€	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Total Frais financiers	9,9	9,4	9,8	11	12,2	14,2	16,5
Total Remboursement Capital Emprunts	47,4	40,4	42,8	46,6	49,4	54,3	60,7
Total	57,3	49,8	52,6	57,6	61,6	68,5	77,2

➤ **Perspectives pour 2020 : Investissements et moyens d'actions de la Métropole**

Maison commune de nos 500 000 habitants, la Métropole Rouen Normandie est la 9^{ème} Métropole de France. Avec elle, notre territoire dispose d'un puissant outil d'action publique, à la hauteur de son potentiel. La Métropole rend les grands services du quotidien (eau, assainissement, collecte des déchets, transports en commun), avec une gestion rigoureuse et une tarification solidaire.

Elle aménage son espace (urbanisme, voirie, logement, équipements), protège son environnement, relève les défis d'une économie en mutation (port et industrie, quartiers d'affaire, tourisme) pour créer de nouveaux emplois.

A l'échelle régionale, le progrès et le changement d'échelle que provoque la création – depuis le 1^{er} janvier 2015 – de la Métropole sont reconnus, favorisant synergies et mutualisations dans de nombreux domaines mais aussi des propositions audacieuses comme la COP 21 locale, l'expérimentation unique en Europe sur le véhicule autonome, la création de la réunion des musées métropolitains, favorisant in fine la réalisation de projets stratégiques pour le territoire.

Les orientations proposées pour le budget 2020 traduisent la volonté de poursuivre dans cette voie. La Métropole et les 71 communes doivent se projeter dans la prochaine décennie. Le maintien d'un haut niveau d'investissement, axé en particulier sur l'environnement, doit contribuer au dynamisme du tissu économique de la Métropole et créer un effet levier pour le développement du territoire. Cet objectif doit s'accompagner d'une gestion performante des ressources et une recherche de l'optimisation du coût des services pour maintenir des capacités financières suffisantes. Le récent incendie de Lubrizol et Normandie Logistique nous alerte sur les moyens supplémentaires à engager en matière de prévention et de gestion des risques. Sur le fond, il ne fait que confirmer la stratégie de développement de notre territoire et souligne même que les efforts doivent encore être accentués tant en terme d'attractivité que de démarches de développement durable.

Solidarité territoriale et soutien aux communes : une priorité

La Métropole construit son action publique avec l'ensemble des communes – elle en est l'émanation, recherchant systématiquement la montée en puissance et la complémentarité, attentive à obtenir l'accord de tous sur les grands choix politiques de l'institution. Une gouvernance partagée, des modalités de construction budgétaire largement approuvées, une ingénierie au service de tous traduisent la volonté maintes fois affirmée de réussir ensemble.

La Métropole conservera en 2020, les dispositifs de solidarité créés en fonctionnement et en investissement au bénéfice des communes. Ainsi, la dotation de solidarité communautaire augmenterait de 2,5 % par rapport au budget 2019, soit + 409.285 € du fait du dispositif de convergence de la TEOM. La dotation de solidarité passerait de 16,2 M€ à 16,6 M€ en 2020.

Depuis 2016 et afin de soutenir l'investissement local, la Métropole a décidé de mettre en place un fonds de soutien à l'investissement des 71 communes (FSIC) sur la période 2016 - 2020.

Ce fonds vise à la fois à soutenir les communes et les entreprises notamment du secteur de la construction et des travaux publics qui dépendent en grande partie des commandes communales. En 2019, le montant des aides attribuées au titre du FSIC s'élève à 7,3 M€ (hors ANRU). L'enveloppe du FSIC sera reconduite à l'identique pour 2020.

Les dossiers « ANRU » des communes concernées ont tous été approuvés par le conseil métropolitain, ou le seront d'ici décembre 2019. Le « FSIC ANRU » pourra, dans ce cadre, commencer à être mobilisé en 2020.

Concernant le Fonds d'Aide à l'Aménagement (FAA) pour les petites communes, 600 000 € ont été attribués sur 2019. Il sera proposé de reconduire une enveloppe de 600 000 € pour 2020.

Les communes auront la possibilité également de percevoir une aide au titre du Fonds d'Aide aux Grands Investissements sur les Piscines (FAGIP) mis en place en 2017. Sur 2019, la Métropole s'est engagée pour un montant de 5 244 310 € pour les équipements des communes de Déville-lès-Rouen, Grand-Quevilly, Petit-Quevilly et Plateau Est. Sur 2020, une enveloppe de 3 M€ sera proposée.

Développer l'attractivité du territoire et l'emploi

Développement économique, innovations

L'action économique de la Métropole s'intègre dans un partenariat effectif étroit avec l'écosystème local pour entretenir un environnement favorable à l'émergence et au développement des entreprises sur le territoire, contribuer activement au maintien, à la transformation et à la croissance des emplois. Ce partenariat avec l'écosystème est notamment matérialisé par le rassemblement de Rouen Normandy Invest, de la direction du développement économique de la Métropole et de la CCI en un même lieu afin de favoriser les échanges et la coordination des interventions et d'apporter une réponse collective aux besoins des acteurs économiques. L'objectif est aussi d'assurer une continuité du service en direction des entreprises, depuis le soutien à la création jusqu'à l'accompagnement de projets de développement ou d'implantation. Ces actions sont menées en lien avec la Région et son agence de développement. Les partenariats avec les EPCI de l'Axe Seine normand s'accroissent dans le cadre de Territoire d'Industrie pour la promotion d'une filière électromobilité (batteries électriques).

Entretenir et accompagner la création d'entreprises dans la Métropole :

L'intervention de la Métropole se concentre sur trois axes :

1/ L'hébergement des jeunes entreprises dans un réseau de pépinières

Au 1^{er} octobre 2019, 55 entreprises étaient hébergées et accompagnées dans les quatre pépinières gérées par la Régie Rouen Normandie Création. Elles représentaient 136 emplois. Si l'année 2019 a été marquée par la sortie de pépinière de belles entreprises, les taux d'occupation devraient rapidement augmenter en 2020 compte tenu de la demande et du nouveau dispositif d'accompagnement, « la Prépa », destiné aux porteurs de projets qui doivent finaliser leur projet avant d'intégrer une pépinière.

2/ La participation à l'écosystème en faveur de la création d'entreprises

Outre la mobilisation des acteurs de la création au profit des entreprises hébergées, la Métropole reste un acteur actif de l'écosystème local d'appui à la création d'entreprises et à l'émergence de projets. Ainsi, au-delà des liens tissés avec les deux incubateurs historiques que sont Normandie Incubation dédié aux projets technologiques et Neoma Business School Incubateur, la Métropole renouvellera son soutien en 2020 à l'incubateur Katapult dédié aux projets de l'économie sociale et solidaire afin de l'aider à consolider son modèle économique.

Par ailleurs, la Métropole renouvellera l'organisation ou l'appui à l'organisation d'évènements en faveur de l'entrepreneuriat. Parmi les cibles prioritaires figurent les étudiants (Student Start UpWay ; Les Entrepreneuriales ; La journée des jeunes entrepreneurs en ESS...) ou les porteurs de projets des quartiers prioritaires de la politique de la ville (Les cafés de la création).

3/ La participation à des outils financiers en faveur des porteurs de projet

La Métropole dote, en fonction des besoins, différents fonds de prêts d'honneur gérés par des structures d'accompagnement tels que le réseau Entreprendre, l'ADIE ou l'association Rouen Initiative pour financer les projets de création sur le territoire. L'abondement de ces fonds pourra s'avérer nécessaire en 2020.

Accueillir et ancrer les entreprises dans le territoire

La Métropole, aux côtés de 7 autres territoires, a été labellisée Territoire d'industrie en 2019 par l'Etat. Cette démarche vise à accompagner la transformation énergétique, écologique et digitale des entreprises industrielles et à favoriser leur développement dans les territoires concernés. Le projet métropolitain ambitionne d'accélérer la transition de l'industrie automobile vers l'électromobilité en créant une filière industrielle dédiée aux batteries dont les fondements seront posés dès 2020.

Dans ce contexte, la disponibilité foncière est un véritable enjeu. Pour les entreprises qui souhaitent s'implanter, développer leur activité ou investir dans le territoire, la Métropole a défini sa stratégie foncière. En 2020, les opérations d'aménagement seront poursuivies afin d'assurer la production, à moyen et long termes, d'une offre foncière conforme aux besoins des entreprises et adaptée au territoire. La réhabilitation des friches est à ce titre tout à fait prioritaire.

1/ L'offre foncière économique

Le foncier économique est au cœur de l'action de la Métropole pour le soutien au développement économique local. Ce champ d'action s'est accru avec le transfert au 1^{er} janvier 2015 de la trentaine de zones d'activités aménagées et gérées par les communes, les parcs d'activité étant devenus une compétence de plein droit de la Métropole (la création, l'aménagement et la gestion des zones d'activités industrielles, commerciales, tertiaires, artisanales, touristiques, portuaires ou aéroportuaires).

- L'aménagement de parcs d'activité attractifs, confié à la SPL Rouen Normandie Aménagement, demande un engagement financier important qui sera poursuivi en 2020.

Le Parc d'activités de la Plaine de la Ronce

La commercialisation du parc d'activités de la Plaine de la Ronce se poursuit avec des cessions qui s'opèrent sur le secteur d'Isneauville mais aussi de Saint Martin-du-Vivier. Le rythme de commercialisation constaté depuis 10 ans à environ 1.4Ha/an à tendance à s'accélérer depuis l'implantation du siège régional d'Axa.

Afin d'anticiper les besoins en matière de fonciers sur ce secteur, le calendrier d'aménagement a été avancé pour permettre une commercialisation de la phase 2 pour les activités de petite production / mixte artisanal (sur Isneauville/Fontaine-sous-Préaux) et de la phase 3 (Bois-Guillaume) à compter respectivement de 2020 et 2024.

En 2020, une avance de 400 000 € à RNA sera proposée au budget pour le démarrage des travaux d'aménagement des phases 2 et 3.

Enfin, les études de pré-programmation permettant de définir le programme de l'ouvrage de franchissement de l'A28 s'est achevé fin 2019. Le démarrage de l'AVP est prévu en 2020. La réalisation de l'ouvrage est programmée au-delà de 2020.

Le parc d'activités Rouen Madrillet Innovation

L'aménagement du secteur « AD2 » va se poursuivre en 2020 sur la ZAC initiale. Sont également programmées des études sur deux autres secteurs.

La commercialisation du secteur historique se poursuit en parallèle du développement des secteurs « AD2 » au nord et du secteur sud.

Sur la ZAC d'extension, sera lancée en 2020 l'opération WE Hub (programme de construction de 17 000 m² comprenant un hôtel, des restaurants, un pôle de services et cinq immeubles de bureaux sur le « triangle » faisant face au parc des expositions) précédée des travaux d'aménagement des abords, de branchements et d'assainissement.

Le parc d'activités Rouen Innovation Santé

Ce parc d'activités dédié à la santé est situé dans le prolongement du CHU et du Campus Martainville.

La commercialisation des îlots est progressive et tient compte des problématiques de stationnement rencontrées par le CHU. La fin des travaux de la route de Lyons (aménagement des espaces verts) s'achèvera mi-2020.

En 2020, des travaux de préparation des parcelles seront menés pour la commercialisation des îlots A, H et I. L'îlot A devrait être cédé à la société Orthodynamica au premier trimestre 2020 et les îlots H et I à la société Odyssee pour l'implantation du projet ANIDER début 2020 également.

Le parc d'activités Elisa Lemonnier à Petit Quevilly

L'aménagement du parc d'activité Elisa Lemonnier (ex SIGRE) à Petit Quevilly, confié à RNA, s'est poursuivi en 2019. Les travaux de viabilisation de l'opération d'aménagement ont été achevés à l'exception des travaux de finition qui seront réalisés en fin de concession. L'activité commerciale sur l'année 2019 a permis de poursuivre la commercialisation des parcelles, avec notamment :

- la signature des compromis puis des actes de vente avec les sociétés Ragues et GEPEC,
- la poursuite des échanges avec la CCI en vue de la construction d'un programme immobilier sur les lots 2 et 3 pour le projet Talents (immeuble mixte artisanal et de bureaux sur 5 000 m²),

Des cessions de parcelles sont prévues en 2020 : le lot 6 sera vendu à ANIDER pour un entrepôt de stockage de 3 000 m² et le lot 9, de 3 000 m², à la société GEPPEC, entreprise de peinture.

Des travaux de finition des voiries et l'aménagement d'une piste cyclable le long de l'avenue Charles de Gaulle seront réalisés en 2020.

Un appel à projet pour la commercialisation du lot 1 sera lancé en 2020 (bâtiment bureau parc).

La participation d'équilibre de 150 000 € sera proposée au BP 2020.

Le parc d'activité Moulin IV Cléon

Le parc d'activités de 7 hectares va entrer en phase d'aménagement en 2020.

Le Parc d'activité des Couronnes

L'entreprise VALGO poursuit l'aménagement et la commercialisation des différents sites d'activités de l'ancienne raffinerie engagés depuis 2015 : un parc tertiaire de 8 hectares, un parc d'activités mixtes de 12 hectares et un bio-centre de 7 hectares. La vente de 35 ha de terrain à un promoteur immobilier spécialiste de la logistique sera concrétisée en 2020. 1 000 à 1 500 emplois directs sont attendus à l'achèvement du projet.

➤ La programmation de nouvelles offres foncières et la reconversion de friches

Dans un objectif de gestion économe et performante du foncier et d'amélioration de l'environnement sur le territoire, la Métropole s'est fixée pour objectif de générer une offre de fonciers aménagés à travers la reconversion de friches.

La reconversion du secteur Seine Sud, situé à Saint Etienne-du-Rouvray et Oissel-sur-Seine, qui par son ampleur, sa localisation et son accessibilité constitue un projet particulièrement stratégique s'inscrit pleinement dans cette logique.

Concernant la ZAE du Halage, le dossier de réalisation de ZAC a été approuvé par le Conseil métropolitain en mars 2018. Les démarches et procédures en terme d'urbanisme réglementaire sont engagées à la suite des échanges et négociations avec l'Etat - dossier Loi sur l'eau, dossier d'enquête publique - et s'achèveront en 2020.

En 2020, sur le plan foncier et à la suite des négociations avec St Gobain, l'EPFN va acquérir des terrains. Son aboutissement reste suspendu à un accord avec l'industriel quant à la participation attendue sur les mesures de protection du captage d'eau de la Chapelle.

Sur le plan de la commercialisation, plusieurs promoteurs se sont manifestés pour réaliser des locaux d'activités. Un appel à projets auprès des promoteurs pourrait être lancé à l'issue de l'obtention des autorisations réglementaires. Aucune cession n'est prévue avant 2021.

Concernant la zone de la Sablonnière, la Déclaration d'utilité publique valant mise en compatibilité du PLU a été obtenue début 2019.

Le passage du Dossier Loi sur l'Eau (DLE) en Conseil Départemental de l'Environnement et des Risques Sanitaires et Technologiques (CODERST) a été réalisé. Le dossier PRO a été validé tandis que le dossier de réalisation, les cahiers des charges de cession de terrains (CCCT) et le Cahier de Prescriptions Architecturales, Urbaines, Paysagères et Environnementales (CPAUPE) sont en cours de finalisation.

L'acquisition des terrains appartenant à la SCI Sablonnière et à la SNCF devrait être concrétisée d'ici la fin de l'année 2019.

L'appel d'offres « travaux » sera lancé fin 2019 – début 2020.

La participation d'équilibre qui sera appelée pour l'année 2020 couvrira le démarrage des travaux de viabilisation (aménagement de la rue Cotoni et ZAC), ainsi que les travaux de dépollution.

Par ailleurs, en vue d'amorcer la commercialisation et au regard des contacts noués avec les prospects, RNA envisage une première phase de rachats de fonciers auprès de l'EPF Normandie.

4 sociétés ont manifesté leur intérêt pour s'implanter. Un appel à projets pour la réalisation d'un parc d'activités artisanales (locaux mixtes) est envisagé.

Concernant le Parc d'activité des Coutures à Cléon, le foncier est ~~maîtrisé par la métropole~~. Le dossier de réalisation de ZAC a été approuvé par délibération du Conseil du 28 février 2019. Sur le plan opérationnel, le traité de concession confiant l'aménagement du Parc à RNA a été approuvé par délibération du 1^{er} avril 2019 pour une durée de 12 ans.

Par ailleurs, plusieurs sites (Les Essarts, Amfreville-la-Mivoie,...) font l'objet d'études entre la Métropole, les communes et des partenaires extérieurs.

Rouen Vallée de Seine Logistique :

Dans le cadre du projet de plateforme de distribution Rouen Vallée de Seine Logistique, le GPMR a engagé depuis 2014 l'aménagement de RVSL Amont. Des difficultés techniques, et notamment la mauvaise qualité des sols ont engendré des surcoûts. La Région, l'Etat et la Métropole ont été sollicités pour maintenir un niveau de redevance compatible avec les loyers du marché et garantir le positionnement commercial des 22 hectares de foncier à l'échelle de l'axe Seine dès 2020. La Métropole qui a accordé une subvention de 500 000 € en 2019 à ce projet majeur pour l'attractivité de l'offre portuaire rouennaise, soldera sa participation en 2020.

- L'identification de disponibilités foncières à vocation économique.

En déclinaison de l'étude foncière Autreberthe Cailly, un appel à projets visant à répondre aux besoins de locaux en activités mixtes à Déville-lès-Rouen sera lancé sur un site propriété de la Métropole au début 2020.

Afin d'optimiser et de rationaliser la consommation foncière, le travail d'identification de nouveaux fonciers à vocation économique mobilisables sur les quatre communes industrielles que sont Petit et Grand-Quevilly, Petit et Grand-Couronne a été finalisé en 2019 par Rouen Normandie Aménagement. Le programme de valorisation à court terme des fonciers identifiés sera mis en œuvre en 2020.

Le même type de démarche sera proposé en 2020 sur le bassin elbeuvien. Ces actions s'inscrivent dans la construction d'une stratégie foncière économique prospective alimentée par un nouvel outil de veille et d'observation de l'offre et de la demande foncière mis en place en collaboration avec l'agence d'urbanisme et Rouen Normandy Invest qui sera opérationnel en 2020.

2/ Les dispositifs d'aide à l'investissement immobilier ou à la location

Avec quatre dispositifs « dynamique immobilier », « dynamique immobilier ESS », « dynamique location », « dynamique location ESS » qui seront reconduits en 2020, les projets immobiliers des TPE et PME les plus prometteuses pour l'économie locale, notamment en termes de création d'emplois, seront accompagnés en subvention. Une enveloppe totale de 800 000 € proposée pour les aux aides directes aux entreprises et permettra de faire levier sur les aides régionales pour les investissements immobiliers.

3/ Le soutien à l'écosystème en faveur de l'économie sociale et solidaire (ESS)

La Métropole compte parmi les territoires à l'échelle régionale et nationale engagés en faveur de l'ESS et soutient l'écosystème qui intervient auprès des entrepreneurs sociaux.

En 2020, il sera proposé de reconduire l'adhésion à l'ADRESS qui a pour mission de développer des entreprises sociales et solidaires en Normandie et réunit plus de 60 adhérents.

La mission territoriale spécifique confiée en 2019 à la Chambre Régionale de l'ESS pour aider à l'émergence et la consolidation de nouveaux projets ESS sur le territoire de la ville d'Elbeuf-sur-Seine sera poursuivie en 2020.

4/ Soutien et promotion de l'emploi local

Les actions en faveur de l'emploi viseront à favoriser la rencontre entre la demande d'emploi et les besoins des acteurs économiques locaux et à rendre visibles les opportunités d'emploi pour renforcer l'attractivité du territoire métropolitain.

Il s'agit par exemple de soutenir l'organisation de forums Emplois d'envergure a minima métropolitaine, organisés par des associations, dont le Forum Les Emplois en Seine.

Il s'agira également de faciliter l'orientation des demandeurs d'emploi vers les axes de développement économique retenus par la Métropole. La Métropole membre depuis sa fondation du GIP Cité des Métiers, devra redéfinir son intervention en complémentarité de celle de la Région qui a décidé de la création d'une agence régionale de l'orientation et des métiers. Enfin, la Métropole maintiendra en 2020 son appui à l'inscription et à la mise en œuvre de clauses sociales dans les marchés publics en local dans l'objectif du développement de l'emploi des publics défavorisés et de l'activité des entreprises sociales et solidaires : accompagnement de maîtres d'ouvrages, repérage et animation des acteurs de l'insertion ou de l'emploi des travailleurs handicapés, mise en place d'actions de communication, suivi des démarches insertion engagées par les entreprises, ...

Au sein de ses services, la Métropole poursuivra la montée en puissance de l'accueil d'apprentis.

5/ La promotion du territoire et la valorisation de ses acteurs par Rouen Normandy Invest

En 2020, le soutien de la Métropole à Rouen Normandy Invest sera reconduit afin de poursuivre son action en faveur de la valorisation des compétences du territoire et afin d'attirer les investisseurs et les entreprises : présence dans les conventions d'affaires et les salons, réalisation de supports de promotion territoriale, organisation de rencontres économiques. RNI sera particulièrement mobilisée aux côtés de la Métropole et de l'ensemble des acteurs économiques pour assurer la promotion du territoire après l'accident industriel de l'automne.

Structurer l'enseignement supérieur et la recherche autour des Campus métropolitains

L'action et la notoriété des établissements d'enseignement supérieur et de recherche constituent eux aussi de réels moteurs de développement et d'attractivité.

Une dynamique est née sur le Campus du Madrillet à l'issue de l'étude pilotée par l'INSA en étroite concertation avec les établissements, les acteurs économiques, la Métropole et la Région. Les recommandations ont permis de construire un plan d'actions pour le campus et conduit les acteurs (établissements d'enseignement supérieur et de recherche, acteurs économiques et collectivités) à se structurer par la création, en juin 2017, de l'Association Campus Sciences et Ingénierie Rouen Normandie afin d'aboutir à l'émergence d'un pôle international d'attractivité.

Cette dynamique de Campus a d'ores et déjà permis de travailler au contenu du programme d'un équipement sportif complémentaire, étude dont la Métropole assure la maîtrise d'ouvrage, à la réalisation d'un schéma directeur immobilier et d'aménagement et d'un schéma directeur de la restauration. Ces travaux serviront de base à la négociation, en 2020, du futur CPER 2021-2027.

A l'image de cette démarche, une réflexion globale concernant le positionnement stratégique des autres campus métropolitains doit être menée. L'objectif est ainsi d'assurer la dynamisation

des différents campus structurants à l'échelle de la Métropole en gérant, voire en anticipant, les évolutions auxquelles ils doivent faire face. La création fin 2019 d'une association Campus Santé sur le site de Martainville, soutenue par la Métropole et la Région, s'inscrit dans cette logique. La stratégie du Campus Santé et ses premières déclinaisons seront finalisée en 2020. La dynamisation du campus du site de Mont-Saint-Aignan est également un axe majeur de cette stratégie.

Ces actions seront complétées par la poursuite de partenariats pluriannuels avec les établissements d'enseignement supérieur tels que l'Université ou NEOMA pour la promotion de l'enseignement supérieur et de la recherche auprès des futurs étudiants, des cadres et des entreprises ou avec le CHU avec lequel la Métropole a signé une deuxième génération de convention 2020-2022.

Mettre en valeur les atouts touristiques du territoire et les équipements

Depuis 2015, la Métropole a engagé des études pour la réhabilitation de l'Aître Saint-Maclou. Les travaux ont démarré en mai 2018 pour une durée de 21 mois. Les crédits sur l'exercice 2020 correspondent à la fin des travaux. Le montant global affecté à l'opération correspond à 16 810 000 € TTC.

Autorisation de Programme	Montant de l'AP	Réalisations antérieures	Crédits de Paiements prévisionnels 2019 (CP 2019)	Crédits de paiements prévisionnels 2020 (CP 2020)	Restes à financer (CP Futurs)
Aître Saint Maclou	16 810 000	3 452 153	8 800 000	4 500 000	57 846

A compter de mai 2020, la Régie des Equipements Culturels se verra confier l'exploitation des parties ouvertes au public de l'Aître Saint Maclou. Ainsi, il sera créé un programme de visites et d'animations : visites guidées thématiques à destination des groupes et des scolaires et événements en week-end et soirées. Des activités communes pourront être créées avec les autres équipements de la régie, de nombreux partenariats seront noués pour les événements [Un soir à l'Aître, les rdv de la Métropole, label Villes et Pays d'Art et d'Histoire (VPAH) etc ...].

Pour sa part, Rouen Normandie Tourisme et Congrès (RNTC), soutenu par la Métropole, concentrera son activité sur les actions commerciales et la promotion touristique du territoire en capitalisant sur les excellents retours des « Rendez-vous en France », le grand succès de l'Armada, mais aussi avec le temps fort du festival Normandie Impressionniste et du lancement de la Seine à vélo. Il déploiera par ailleurs de nouveaux outils de fidélisation de la clientèle, à travers la refonte du « pass en liberté » par exemple, et une prospection intensive auprès de la clientèle d'affaires. Les équipes de RNTC et de la Métropole finaliseront la définition du programme des travaux de rénovation du bâtiment à mener à partir de 2021. RNTC participera activement aux démarches de promotion qui devront être spécifiquement renforcées suite à l'incendie de Lubrizol et Normandie Logistique.

Depuis plusieurs années, la Métropole s'attache à développer et valoriser une offre de tourisme de nature qui sera poursuivie en 2020 avec la réalisation des investissements nécessaires à la création du grand tour de Rouen à VTT et au développement des services touristiques le long du tracé de la Seine à Vélo.

La Côte Sainte Catherine, site emblématique de la ville de Rouen, fera l'objet d'une étude de valorisation touristique, visant à mieux faire connaître le site tout en maîtrisant les flux de visiteurs.

Depuis fin 2018, un nouveau délégataire assure la gestion du port de plaisance de Rouen. Son projet s'attachera en 2020 à intégrer les impératifs du développement durable dans la gestion de l'équipement. Cet engagement devra se traduire par une candidature aux certifications Port propre et Pavillon bleu.

L'amélioration de l'accueil des camping-cars figure aussi au rang des priorités pour 2020. Plusieurs sites sont à l'étude pour permettre de combler le déficit d'offre en hébergement de plein air. Une réflexion sur la gestion des aires de stationnement et de service sera également menée.

L'observation de l'activité touristique sera améliorée, grâce notamment à l'outil de suivi de la taxe de séjour, qui intégrera les recettes reversées par les plateformes de réservation en ligne, et grâce à une étude des retombées économiques du tourisme.

Réunion des musées métropolitains (RMM)

L'année 2020 s'inscrit dans la poursuite de la dynamique d'installation et d'identification de la réunion des musées métropolitains par la population et les partenaires – locaux, nationaux et internationaux -.

Il inclut le budget de l'édition 2020 du Festival Normandie Impressionniste, des éléments de dépenses liés au Projet Beauvoisine et plus particulièrement au chantier des collections et à l'animation d'instances de consultation auprès de la population et, anticipera l'organisation des expositions Salammbô, Equilibre, et Caravage, programmées en 2021.

La programmation et les actions conduites au cours de l'année 2020 affichent toujours un engagement affirmé de la Réunion des musées métropolitains pour rendre ses collections accessibles au plus grand nombre, promouvoir la création artistique contemporaine, susciter la curiosité et l'intérêt autour d'expositions temporaires, construire avec la population le projet structurant de rénovation du site Beauvoisine.

Il intègre également, le réagencement du parcours des collections permanentes du Musée des Beaux-Arts. En effet, afin de mieux accueillir ses visiteurs, le musée des Beaux-Arts réinvente au fil du temps, la totalité de son parcours permanent : nouveaux accrochages, nouvelles zones de confort, nouvelle scénographie et nouveaux outils pour redécouvrir une des plus riches collections de France. Ce réagencement, initié en 2019, se poursuivra en 2020 et 2021.

S'agissant plus particulièrement du PPI, l'année 2020 sera marquée, par des phases d'études menées par la maîtrise d'œuvre pour l'aménagement d'un Centre mutualisé de conservation pour la préservation des collections. Pour le projet Beauvoisine et le projet de rénovation-mise en accessibilité du Musée des Beaux-Arts, les consultations de maîtrise d'œuvre sur la base des conclusions des programmistes seront lancées au cours de l'année. A ce stade de l'avancée de ces projets, l'arrivée des œuvres au Centre de conservation est envisagée à la fin du premier semestre 2023.

Autorisation de Programme	Montant de l'AP	Réalisations antérieures	Crédits de Paiements prévisionnels 2019 (CP 2019)	Crédits de paiements prévisionnels 2020 (CP 2020)	Restes à financer (CP Futurs)
Travaux Centre de conservation des Musées	13 690 000	0	0	600 000	13 090 000

Valorisation du patrimoine et du cadre de vie

Le centre historique de Rouen possède un important bâti patrimonial historique. La ville médiévale, très riche en commerces, attire des habitants de la Métropole, des touristes et des visiteurs. Avec le projet « Cœur de Métropole », il a été engagé un important programme de rénovation du centre historique pour mieux le valoriser en renforçant la qualité du cadre de vie, l'attractivité des commerces, l'accessibilité des visiteurs et le faire davantage reconnaître au niveau national et international.

Avant la fin de l'année 2019, une grande partie des travaux aura été achevée notamment les trois secteurs Seine-Cathédrale, Cathédrale-quartier des musées, Vieux marché.

Des crédits importants seront proposés en 2020 (CP) pour la poursuite des travaux, notamment dans la rue G. Le Conquérant et sur les places Foch, Basse Vieille Tour et Gaillardbois et des études de maîtrise d'œuvre seront lancées pour la rue de Crosne (et son escalier). Les recettes attendues pour l'ensemble du projet s'élèvent à 14,4 M€ dont 5,4 M€ pour le Département et 9 M€ pour la région.

La principale dépense de fonctionnement concerne l'indemnisation des activités économiques perturbées par les travaux.

Autorisation de Programme	Montant de l'AP	Réalisations antérieures	Crédits de Paiements prévisionnels 2019 (CP 2019)	Crédits de paiements prévisionnels 2020 (CP 2020)	Restes à financer (CP Futurs)
Cœur de Métropole	45 800 000	13 407 261	14 796 514	9 258 120	8 403 603

Manifestations et équipements culturels

A travers son concours aux équipements, aux manifestations, aux actions artistiques, culturelles et patrimoniales du territoire, la Métropole développe une politique visant l'accessibilité et la participation des populations à des pratiques artistiques et culturelles variées, dans un objectif de cohésion sociale, d'émancipation et de qualité de vie.

Elle contribue à la promotion et à la structuration des opérateurs culturels par son soutien à la création et à la diffusion. Elle participe également au développement, à l'identité et à l'attractivité du territoire.

C'est ainsi que la Métropole contribue de manière volontariste au festival « Spring », aujourd'hui premier festival européen de cirque contemporain, piloté à l'échelle régionale par les 2 pôles consacrés au cirque en Normandie (le Cirque théâtre d'Elbeuf et la Brèche à Cherbourg) en organisant la déclinaison métropolitaine de ce festival, qui représente à elle seule les deux-tiers de la fréquentation régionale. Cette manifestation qui a vocation à programmer des artistes internationaux, nationaux et locaux dans les équipements culturels identifiés mais aussi dans des lieux parfois moins conventionnels, voire insolites, dans les petites communes ou les plus grandes, a trouvé un réel écho auprès d'un public très large grâce aux actions de proximité menées avec les habitants. Sur la base de ce succès, il sera proposé en 2020 d'augmenter le budget alloué au festival, pour renforcer les partenariats étroits déjà engagés avec les communes et les acteurs culturels du territoire.

« Cathédrale de lumière » a enregistré en 2019 des chiffres de fréquentation remarquables. 2020 sera l'occasion de retrouver deux créations existantes : Jeanne d'Arc et, à l'occasion du festival Normandie Impressionniste, le spectacle sur l'impressionnisme.

Les Visites d'ateliers d'artistes fêteront leur 10^{ème} anniversaire à la rentrée en septembre 2020 avec des animations singulières.

Au titre du label *Villes et pays d'art d'histoire*, la Métropole continuera en 2020 à proposer des actions de connaissance, de valorisation et de médiation (visites, ateliers, éditions) autour de l'histoire du patrimoine et de l'architecture à l'échelle des 71 communes, en organisant notamment les Journées Européennes du Patrimoine qui enregistrent chaque année des records de fréquentation (65 000 visiteurs en 2 jours).

Enfin, en 2019 la réflexion engagée par la Métropole avec ses partenaires concernant la candidature de Rouen au titre de *Capitale Européenne de la Culture* en 2028 s'est concrétisée par la création d'une association dédiée et le recrutement d'un chef de projet accompagné dans ses missions par un cabinet conseil centré sur la stratégie. 2020 verra se mettre en place les premières actions qui permettront d'associer à cette démarche collective acteurs du champ économique, social, culturel, éducatif et citoyens.

Depuis 2019 la Métropole apporte son soutien au SHED, centre d'art contemporain installé à Notre Dame-de-Bondeville et Maromme, et a apporté une contribution exceptionnelle aux 30 ans de Vivacité, festival international des arts de la rue organisé à Sotteville-lès-Rouen. La Régie des Equipements Culturels (Historial et Tour Jeanne d'Arc, Panorama XXL) a quant à elle proposé un nouveau panorama sur le Titanic, et au donjon, un escape game nouvelle génération alliant énigmes et réalité augmentée. L'année 2020 permettra de découvrir une nouvelle toile sur l'impressionnisme.

Le 106 ainsi que son festival Rush qui remporte d'année en année un succès grandissant, se verra conforter en 2020 dans son action.

La Métropole poursuivra son implication dans les équipements et manifestations emblématiques de son territoire tels que le Cirque Théâtre d'Elbeuf ou les festivals du Livre de Jeunesse, Normandie Bulle et Terres de Paroles.

La Métropole contribue également au fonctionnement des établissements d'enseignement artistique (écoles de musique et conservatoires) via le versement d'une part de la Dotation de Solidarité Communautaire (DSC) aux communes. Il sera proposé de poursuivre le versement de cette dotation. La contribution en faveur de l'école des Beaux-Arts (ESADHaR) sera maintenue et le plan d'investissement pour l'école sera renforcé.

Les actions de médiations culturelles continueront à être plus particulièrement concentrées dans les petites communes et dans les quartiers prioritaires relevant de la politique de la ville.

Politique sportive

La politique sportive de la Métropole, qui complète celle des communes, vise plusieurs objectifs en 2020 :

- atteindre et conserver à la fois un niveau d'équipements structurants attractifs en confortant la place et le rôle de son palais des sports, en réhabilitant la patinoire Guy Boissière à Rouen, en poursuivant la modernisation du stade Robert Diochon et en soutenant ses communes membres dans la construction et la rénovation d'infrastructure sportives (FAGIP, FSIC). Elle souhaite dans ce cadre favoriser le maillage

d'équipements contribuant à dynamiser les disciplines et à promouvoir l'excellence sportive du territoire métropolitain,

- poursuivre l'animation et la promotion du territoire en accompagnant les principales manifestations nationales et internationales tant dans ses équipements que dans les équipements communaux à l'instar en 2019 d'événements internationaux organisés au Kindarena (Perche Elite Tour, Golden League de Handball), à la patinoire de Rouen (match international France / Russie) ou encore au stade Adret de Sotteville-lès-Rouen (Meeting international d'athlétisme). Ces organisations ont contribué au rayonnement de la Métropole à l'échelle nationale et internationale. Comme chaque année, la Métropole accompagnera en 2020 plus de 35 manifestations qui valoriseront les potentialités de la Métropole dans l'accueil de ces grandes compétitions,
- soutenir l'activité des grands clubs qui contribuent au dynamisme et à la promotion de la Métropole et au-delà jouent un rôle fédérateur sur le territoire. La Métropole accompagnera en 2020 près de 50 clubs sportifs par un soutien financier pour leurs équipes évoluant au niveau national et international et pour la réalisation, à la demande de la Métropole, de Missions d'Intérêt Général visant le développement du sport chez les jeunes, l'intégration, l'égalité femmes/hommes, la lutte contre les discriminations ...
- poursuivre sa politique d'aide aux clubs visant à la réduction des inégalités d'accès à la pratique sportive pour les personnes en situation de handicap en maintenant son dispositif d'aide à l'achat d'équipements spécifiques en faveur de la pratique sportive des personnes en situation de handicap. Ce dispositif, créé en 2016, a déjà permis à plus de 20 associations sportives de se doter des matériels nécessaires à cet accueil,
- maintenir et développer les animations « Rendez-Vous sport de la Métropole » qui a permis de proposer à plus de 75 000 personnes, des activités physiques, encadrées par des professionnels, accessibles à tous et gratuites. La volonté de la Métropole est de rendre le sport accessible à tous.

Concernant la réhabilitation de la patinoire Guy Boissière à Rouen, les crédits inscrits pour l'exercice 2019 concernaient la poursuite des études et le lancement des travaux. L'objet de ces travaux concerne principalement la remise aux normes de l'équipement et l'extension de la jauge d'environ 300 places.

Les crédits inscrits pour 2020 concernent la fin des travaux prévue pour juin 2020.

Autorisation de Programme	Montant de l'AP	Réalisations antérieures	Crédits de Paiements prévisionnels 2019 (CP 2019)	Crédits de paiements prévisionnels 2020 (CP 2020)	Restes à financer (CP Futurs)
Patinoire	11 040 000	11 153	5 940 000	5 000 000	88 847

(**) Montant réglé par la ville de Rouen avant transfert : 370 079 €TTC.

Par ailleurs, la Métropole poursuivra les études de faisabilité relatives au projet de construction d'un centre de formation pour les clubs de haut niveau porté par les clubs de hockey, de rugby, de basket et de football.

Aménager le territoire durablement

Déplacements et mobilité durable

L'action de la Métropole dans le domaine des déplacements continue son évolution. Au-delà des transports en commun, dont le réseau constitue un des supports du développement urbain et qui doit proposer une offre de qualité répondant aux besoins des habitants, elle concerne le développement de tous les modes de déplacements durables. C'est ainsi que la Métropole privilégie le développement des modes doux, défend un maillage routier efficace et adapté et favorise l'intermodalité par l'amélioration des systèmes d'information à l'utilisateur et par l'amélioration de l'accessibilité ferroviaire.

Grand service public du quotidien, utilisé par des centaines de milliers d'utilisateurs, les transports en commun représentent le premier poste budgétaire de la Métropole.

La quasi-totalité du projet structurant de l'Arc Nord Sud T4 qui comprend la réalisation de la nouvelle ligne T4 et le prolongement de la ligne F1 au nord est terminée. Les crédits prévus en 2020 serviront pour la réalisation des derniers aménagements route de Neufchâtel à Bois-Guillaume et pour procéder au paiement du solde des derniers marchés.

Autorisation de Programme	Montant de l'AP	Réalisations antérieures	Crédits de Paiements prévisionnels 2019 (CP 2019)	Crédits de paiements prévisionnels 2020 (CP 2020)	Restes à financer (CP Futurs)
Arc Nord Sud /T4	102 728 029	55 886 007	31 286 307	5 000 000	10 555 705

Les travaux relatifs à l'extension de la ligne T4 entre le CHU et la place du Boulingrin débuteront à l'automne 2020. Il sera proposé de mener des études de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement de la ligne F1 au sud, entre le jardin des plantes et la place des Bruyères (TC et piste cyclable).

Des crédits d'investissement seront également proposés en 2020 pour renforcer la performance et la sécurité du réseau de transport en commun : acquisition de matériels roulants dont 3 bus électriques pour les TAE, opérations de gros entretien et de renouvellement de biens mis à disposition du concessionnaire de transport (extension du système de comptage des passagers, renouvellement des valideurs, travaux sur la ligne aérienne de contact, couverture du dépôt Saint-Julien, ...), poursuite de la mise en accessibilité du réseau, de la modernisation des carrefours à feux, traitement des points sensibles sur le réseau des bus, reprise d'une partie de la plateforme, des séparateurs et des quais TEOR, travaux de sécurisation réglementaire des traversées piétonnes du tramway, etc... Des dépenses seront également prévues pour l'aménagement du carrefour 23 du tramway à Grand-Quevilly.

Une nouvelle autorisation de programme sera créée sur l'exercice 2020 pour l'acquisition des bus pour une durée de 6 ans (2025) date de fin du contrat de la concession.

Autorisation de Programme	Montant de l'AP	Réalisations antérieures	Crédits de Paiements prévisionnels 2019 (CP 2019)	Crédits de paiements prévisionnels 2020 (CP 2020)	Restes à financer (CP Futurs)
Acquisition de bus	61 440 000	0	0	10 040 000	51 400 000

En ce qui concerne la politique en faveur de l'utilisation du vélo, il sera notamment proposé, en 2020, des crédits pour l'aménagement de l'itinéraire « La Seine à vélo », de la voie verte à Maromme, de la voie cyclable entre Le Trait et Duclair (coût de l'enlèvement des rails de l'ancienne voie ferrée), diverses opérations dans chaque pôle de proximité et la phase études de l'aménagement de super connecteurs vélo (liaisons principales traversantes) et pour la ballade du Cailly.

Autorisation de Programme	Montant de l'AP	Réalisations antérieures	Crédits de Paiements prévisionnels 2019 (CP 2019)	Crédits de paiements prévisionnels 2020 (CP 2020)	Restes à financer (CP Futurs)
Seine à vélo	11 300 000		0	700 000	10 600 000

Des études et des réalisations seront également mises en œuvre en 2020 dans le cadre de l'appel à projets « Villes respirables en 5 ans » : schéma directeur des espaces publics et mobilités actives, quartiers démonstrateurs de la ville apaisée, zone à faible émission (ZFE),...

En outre, le dossier déposé par la Métropole dans le cadre de l'appel à projets TIGA (territoire d'innovation de grande ambition) ayant été sélectionné, des actions vont démarrer en 2020 : plateforme MAAS (mobility as a service), hyperviseur, super manzanas, living lab, véhicules autonomes...

2020 verra également la poursuite des travaux relatifs aux bornes de recharge pour les véhicules électriques dans la continuité de la prise de la compétence en juin 2011 par la CREA (en anticipation des évolutions législatives). Il sera proposé d'accélérer et de renforcer le déploiement des bornes en cohérence à la fois avec les démarches de mobilité propre de la COP 21 et avec le projet territoire d'industrie sur l'électromobilité.

En matière de politique du stationnement, maillon indispensable de la politique de mobilité et levier important pour faire émerger une ville plus « apaisée », l'action de la Métropole montera en puissance avec notamment le début des travaux du parking de l'Hôtel de ville de Rouen et le démarrage des études de maîtrise d'œuvre en vue de la réhabilitation du parking de la cathédrale. De plus, des crédits sont inscrits pour les études et travaux concernant les accès du P+R des Rouges-terres et pour la reprise des poteaux du pôle d'échanges du Mont-Riboudet/Kindarena.

Autorisation de Programme	Montant de l'AP	Réalisations antérieures	Crédits de Paiements prévisionnels 2019 (CP 2019)	Crédits de paiements prévisionnels 2020 (CP 2020)	Restes à financer (CP Futurs)
Rénovation du parking de l'Hôtel de ville	2 500 000	0	20 000	1 900 000	580 000
Rénovation parking Cathédrale	2 750 000	0		150 000	2 600 000

Autorisation de Programme	Montant de l'AP	Réalisations antérieures	Crédits de Paiements prévisionnels 2019 (CP 2019)	Crédits de paiements prévisionnels 2020 (CP 2020)	Restes à financer (CP Futurs)
Bretelle Rouge Terre	8 000 000	0	0	300 000	7 700 000

La Métropole a repris à sa charge les ouvrages d'art avec la compétence voirie (des communes et du Département). L'inspection, le gros entretien et la mise en sécurité des ouvrages (ponts, etc.) nécessiteront la mobilisation de crédits importants. Des diagnostics ont été effectués dès 2015 pour prioriser les opérations les plus urgentes en termes de sécurité. Des crédits seront prévus sur 2020 notamment pour la maîtrise d'œuvre de la rénovation du pont Corneille ou la passerelle rue des docks, ... En outre, dans le cadre du contrat de plan Etat Région, les travaux de confortement de la tranchée ferroviaire rive gauche à Rouen se poursuivront en lien avec la SNCF.

Autorisation de Programme	Montant de l'AP	Réalisations antérieures	Crédits de Paiements prévisionnels 2019 (CP 2019)	Crédits de paiements prévisionnels 2020 (CP 2020)	Restes à financer (CP Futurs)
Tranchée couverte	15 250 000	4 122 310	4 000 000	5 000 000	2 127 870

La Métropole a entamé une véritable démarche d'études et de recherche dans le domaine de la circulation et de la sécurité routières. Outre la mise en place d'un diagnostic sur l'état du patrimoine pour hiérarchiser les priorités, la Métropole continuera ses actions en faveur de l'intermodalité et pour un espace public apaisé par la poursuite de l'optimisation de la programmation des feux et la sécurisation de l'aménagement des carrefours, voire, dans certains cas, la suppression des feux tricolores.

De plus, la Métropole réalise annuellement un bilan de l'accidentologie sur son territoire et analyse en permanence chaque point d'accident grave, en lien avec les élus locaux, pour renforcer la sécurité si besoin. Ce travail fait l'objet, depuis mi 2018, de la mise en place d'une Commission métropolitaine de sécurité routière qui se réunit 2 à 3 fois par an.

En outre, une attention particulière continuera d'être apportée en 2020 aux diagnostics amiante et HAP (hydrocarbures aromatiques polycycliques) à mener avant chantier, dans le cadre de ses démarches de prévention et de sécurité au travail.

Enfin, la Métropole poursuivra l'acquisition d'équipements de panneaux à messages variables ou de panneaux de jalonnement dynamique ainsi que le raccordement de nouveaux carrefours au Poste central de régulation du trafic (PCRT) pour favoriser une politique de gestion du trafic plus fluide, accompagner les travaux et optimiser l'information des usagers en temps réel.

Urbanisme et planification

L'année 2019 a été marquée par l'arrêt du PLUi et sa mise en enquête publique en vue d'une approbation en février 2020.

Dans cette hypothèse, cette année sera principalement consacrée à la mise en œuvre du PLU avec la préparation et l'engagement de la première modification du document, au lancement de

nouvelles études sur les cavités souterraines pour répondre à la demande des communes, et de celles relatives à l'élaboration du Règlement Local de Publicité intercommunal (RLPi).

Constitution de réserves foncières

La Métropole poursuit en lien avec l'Etablissement Public Foncier de Normandie (EPFN) les acquisitions foncières nécessaires à la mise en œuvre du projet métropolitain.

S'agissant du Programme d'Action Foncière (PAF), l'encours de stock détenu par l'EPF Normandie pour le compte de la Métropole, qui était de 16 200 000 € au 31 décembre 2018, devrait s'élever à 22 500 000 € fin 2019, pour un plafond autorisé de 24 000 000 €.

Les acquisitions nouvelles réalisées ou prévues d'ici la fin de l'année 2019 dans le cadre du PAF concernent la ZAC de la Plaine de la Ronce, sur les Plateaux Nord (propriété SCI de Fontaine pour 1 500 000 €), l'îlot Nétien dans les quartiers Ouest de Rouen (4 200 000 €) et la Sablonnière à Oissel (1 000 000 €).

L'année 2020 sera marquée par la poursuite des acquisitions nécessaires à l'aménagement du quartier Rouen Flaubert et du secteur Seine sud (zones du Halage et de la Sablonnière).

Les rachats programmés sur Rouen Flaubert et sur Elbeuf interviendront pour partie dès 2019. La poursuite jusqu'en 2020 des interventions « Fonds friche » sur certains îlots (en particulier Cousin-Corblin à Elbeuf) conduit l'EPF Normandie à opérer, à titre dérogatoire, un report des échéances de rachats à l'achèvement des travaux de démolition et/ou dépollution.

Grands projets urbains, aménagement

Rouen Flaubert

Suite à l'incendie de Lubrizol, il est proposé de maintenir l'objectif de réalisation de ce quartier tout en réévaluant les risques et en œuvrant collectivement à leur réduction à la source.

Avec Rouen Flaubert, la Métropole porte un projet ambitieux de reconfiguration du centre de la Métropole et de nouveau rapport à la Seine. Ce projet est emblématique de la volonté de la Métropole d'éviter l'étalement et de localiser logements et activités au cœur de l'aire urbaine.

La réalisation de cette opération d'aménagement a été confiée à RNA.

Suite aux travaux de doublement de l'émissaire des eaux usées, l'année 2019 a été marquée par la reprise des travaux de voiries anticipées (secteur Nord du Boulevard Béthencourt) et la fin de l'acheminement des terres pour les remblais (phase 1 pour les besoins de l'opération Rouen Flaubert).

Après les études de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement de l'îlot Rondeaux B, la société Linkcity a déposé un Permis de Construire (PC) en juin 2019 et la commercialisation sur ce macro-lot est en cours.

Les études se poursuivent pour l'aménagement de l'îlot A attribué à Eiffage (PC attendu pour fin 2019) ainsi que pour le macro-lot 11 « Rives du canal ».

Sur la partie du projet concernant le GPMR, le Permis de Construire du siège social de Senalia a également été déposé.

Les études PRO du futur canal bleu sont actuellement en phase de validation, pour un démarrage des travaux prévu à l'été 2020.

L'avancement prévisionnel des travaux de la ZAC devrait conduire à inscrire au budget 2020 une dépense de 3 300 000 € en investissement, correspondant à la participation versée à l'aménageur à hauteur de 2 000 000 € et à une avance de 1 300 000 €.

Le réaménagement du parking du Pôle multi-services, réalisé sous la maîtrise d'ouvrage du GPMR sera pris en charge financièrement par la Métropole via un fonds de concours d'un montant global de 2 899 000 €, hors aléas. Les travaux ont démarré au second semestre 2019, après l'Armada, et devraient s'achever au cours du 1^{er} semestre 2021. Le montant des mandaterments effectués dans le cadre de ce fonds de concours à fin 2019 devrait s'élever à 752 277 €. Le solde restant dû s'élève à 2 146 723 €.

Autorisation de Programme	Montant de l'AP	Réalisations antérieures	Crédits de Paiements prévisionnels 2019 (CP 2019)	Crédits de paiements prévisionnels 2020 (CP 2020)	Restes à financer (CP Futurs)
Quartier Rouen Flaubert	220 000 000	39 127 097	7 410 963	5 446 723	168 015 217

La réalisation des accès définitifs au pont Flaubert en rive gauche, inscrite au Contrat de Plan Etat Région (CPER), fait l'objet d'une convention partenariale de financement entre l'Etat, la Région Normandie, le Département de Seine Maritime et la Métropole. La contribution globale de la Métropole était initialement établie à 30 M€, sur la période 2018-2025. Le coût global de l'opération évoluant à la baisse de 200 à 180 M €, compte-tenu des conclusions des études de conception détaillées, la participation de la Métropole sera ramenée à 27 M€ et les modalités d'échelonnement seront actualisées via un avenant à la convention initiale.

Autorisation de Programme	Montant de l'AP	Réalisations antérieures	Crédits de Paiements prévisionnels 2019 (CP 2019)	Crédits de paiements prévisionnels 2020 (CP 2020)	Restes à financer (CP Futurs)
Réalisation des accès définitifs du pont Flaubert rive gauche	27 000 000			1 875 000	25 125 000

La démolition du hangar 121, réalisée sous maîtrise d'ouvrage de l'EPF dans le cadre du fonds friches, s'est achevée début 2019.

Dans le cadre des études « Mobilités » sur la Tête Nord du Pont Flaubert, une étude de cadrage urbain a été menée. Il sera nécessaire de poursuivre la réflexion par une étude de programmation urbaine croisant le(s) scénario(s) retenus(s) en termes de mobilités, les orientations du PLUi et les interfaces avec le quartier Luciline.

Quartier Saint-Sever Nouvelle gare

Dans l'attente des décisions sur la Ligne Nouvelle Paris-Normandie (LNPN) (suspendues au vote de la Loi d'Orientation sur les Mobilités reportée à l'automne 2019), des études visant à conforter le quartier Saint-Sever ont été poursuivies (AMO pour la programmation pluriannuelle des espaces publics et de nature du centre-ville rive gauche) ou lancées (biodiversité, AMO pour la rénovation architecturale des immeubles tertiaires du quartier Saint-Sever).

L'animation sur les espaces publics du quartier a été renforcée avec le concours d'autres services (mobiliers du pop-up park de l'Armada réutilisé à Saint-Sever, œuvre éphémère de « Forêt monumentale », programmation culturelle estivale de la Métropole place Saint-Sever). Des travaux d'accessibilité au centre commercial (carrefour du Métro devant la place de la Verrerie) ont été réalisés.

A la suite des études d'AMO conduites en 2019, de nouveaux aménagements devraient être proposés, notamment pour donner corps au concept de « quartier laboratoire de nature en ville » (crédits Ville Respirable).

Le budget « travaux » proposé pour 2020 permettra d'initier les premiers aménagements /expérimentations du « quartier laboratoire nature en ville ».

Le Parc urbain Champs des Bruyères

L'année 2019 a été consacrée à la poursuite des travaux portant sur les infrastructures, avec notamment la réalisation de 90% des plantations et la fin de la mise en place de la structure du parc. L'attribution des lots travaux pour la partie « bâtiment » du parc est intervenue au premier semestre 2019, pour un démarrage effectif en septembre dernier.

Les appels à projets pour choisir le gestionnaire de l'espace « petite restauration » d'une part, et le magasin de produits bio et locaux d'autre part, situés tous deux dans la maison d'accueil du parc, ont aussi été attribués.

Le montant des crédits mandatés à la fin de l'année 2019 devrait s'élever à 6 800 000 € et le niveau d'investissement devrait rester soutenu en 2020, à hauteur de 6 700 000 €, afin de mener cet aménagement à son terme.

Sur la base des dépenses engagées, la Métropole a sollicité le recouvrement des subventions du Département et de la Région pour des montants respectifs de 390 000 € et 2 000 000 €. La poursuite des travaux devrait permettre de solliciter un financement d'un montant global de 3 900 000 € en 2020.

Sur les 6 millions d'euros à verser à la Ville de Rouen au titre de la reconstitution de l'offre sportive, 2 millions restent à verser, correspondant au soutien à l'aménagement à venir de 2 terrains de sport (Grammont et Salomon). Le planning de réalisation de ces terrains fourni par la Ville ne fait état d'aucun appel de fonds en 2019 et de la réalisation d'un terrain en 2020. Le dernier terrain serait réalisé en 2021, année prévisionnelle d'inscription du solde dû de l'opération.

Autorisation de Programme	Montant de l'AP	Réalisations antérieures	Crédits de Paiements prévisionnels 2019 (CP 2019)	Crédits de paiements prévisionnels 2020 (CP 2020)	restes à financer (CP Futurs)
Parc Urbain des Bruyères	22 389 005	5 906 583	7 000 000	6 700 000	2 782 422

Environnement, agriculture, biodiversité

Forte de son patrimoine naturel remarquable entre Seine et forêts, la Métropole s'est déjà fortement engagée pour améliorer la qualité de son environnement et réduire son empreinte écologique. Les actions prévues en 2020 poursuivent cette montée en puissance entamée depuis quelques années, marquée par un souci d'innovation, de façon à trouver collectivement des solutions qui fassent de l'environnement un levier pour améliorer le quotidien de tous et un gisement d'activités et d'emplois.

La métropole vertueuse, c'est aussi la métropole des ressources naturelles pour aujourd'hui et pour demain, pour les générations futures qui vivront sur notre territoire.

Ainsi, le nouveau programme d'actions de la Charte Agricole de Territoire pour la période 2018-2021 adoptée le 6 novembre 2017 est engagé avec deux actions prioritaires :

- L'animation du Projet Alimentaire de Territoire qui réunit près de 230 acteurs, et dont la stratégie est en cours de définition pour une mise en œuvre dès 2020,
- La mise en place de l'observatoire foncier avec la profession agricole, les institutions et associations compétentes afin de favoriser l'installation de projets concourant tant à la préservation de la ressource en eau qu'à l'alimentation en produits locaux de qualité.

Le soutien au secteur agricole local et le développement des circuits courts est accompagné par le Marché d'Intérêt National de Rouen à la faveur de la mise en œuvre de son Plan stratégique à horizon 2025. Ce plan stratégique en 4 axes vise à faire du MIN un acteur majeur de l'approvisionnement des détaillants et commerçants du territoire en produits frais de qualité et en nouveaux produits agricoles locaux.

En 2020, le MIN poursuivra ses investissements pour mieux répondre aux besoins des entreprises, optimiser les bâtiments et le foncier existants, et accueillir de nouveaux opérateurs conformément à son plan stratégique. Le Bâtiment acheteurs, composé de 13 box équipés de chambres froides, permettant d'entreposer les denrées sur place (notamment les fruits et légumes), sera ainsi livré au printemps 2020.

Par ailleurs, le MIN accentuera en 2020 sa stratégie de communication pour mieux faire connaître le MIN au grand public et lui permettre de mieux identifier la provenance des produits (journées portes ouvertes, apposition du logo MIN-Halles de Normandie sur les vitrines des commerçants-acheteurs, participation à différents événements tels que la fête du ventre par exemple).

Pour sa politique ambitieuse en faveur de la biodiversité, la Métropole a été labellisée 4 libellules (sur 5) par le concours « Capitale française de la biodiversité » et désignée Meilleure intercommunalité pour la biodiversité en 2016 et à nouveau en 2018. En 2020 le déploiement des actions se poursuit, avec des crédits supplémentaires qui seront proposés notamment pour l'entretien dans la gestion des milieux naturels. Il était en effet annoncé qu'après une phase d'acquisition et de restauration des milieux naturels (notamment les pelouses calcicoles), les besoins de dépenses d'entretien et de gestion seraient à terme croissants.

De même des suivis écologiques seront menés sur le site du Parc urbain des Bruyères pour sa première année d'ouverture au public.

2020 sera également marquée par le suivi des conséquences de l'incendie de Lubrizol avec en particuliers des enjeux forts concernant le bassin aux bois.

Ces programmes seront en partie financés par des subventions du FEDER, de l'Agence de l'Eau et de la Région. Des acquisitions foncières de terrains sur des coteaux calcaires pour leur restauration écologique se poursuivront en 2020. L'année 2020 sera aussi l'occasion de dresser un bilan du plan d'actions 2015-2020, et de préparer la prochaine contractualisation d'un second plan d'action dès 2021 pour les 5 prochaines années.

En matière de politique forestière, l'année 2019 ayant été marquée par l'installation des œuvres « Forêt Monumentale » et par l'aménagement du parcours de santé « Ben Harrati » à Canteleu, accessible aux personnes en situation de handicap, il est nécessaire en 2020 d'intégrer les dépenses d'entretien correspondantes. Pour 2020, d'autres projets forestiers devraient émerger, et notamment la mise en valeur de sites panoramiques des boucles de la Seine depuis les milieux forestiers, à Hénouville et Duclair notamment. Par ailleurs, une action de compensation carbone des activités de la Métropole, inscrite dans le PCAET, sera menée avec l'association NORMANDIE FOREVER, qui œuvre pour des actions de plantations de parcelles forestières. Enfin, les dépenses de fonctionnement des maisons des forêts après plusieurs années de baisse se sont stabilisées en 2018, et seront de nouveau stables en 2020, alors que l'augmentation de la fréquentation de ces équipements est de nouveau confirmée.

Un budget spécifique sera dédié à l'acquisition de parcelles forestières et agricoles, comme la forêt urbaine du Madrillet, des parcelles à Malaunay qui permettraient notamment de couvrir les besoins de compensation de la ZAE des Coutures, ou tout autre projet susceptible d'être profitable à la Métropole. Il est proposé à ce titre de mener une ambitieuse politique de « surcompensation » en se portant acquéreur de fonciers importants (bien au-delà des obligations liées aux aménagements) pour y mener une politique active de développement de la biodiversité et de compensation carbone.

Mobilisation pour la COP 21 territoriale

La Métropole Rouen Normandie a choisi de s'inscrire dans la dynamique internationale de la COP21 de Paris qui fixe comme objectif de contenir le réchauffement climatique « bien en dessous de 2 °C d'ici à 2100 par rapport aux niveaux préindustriels ».

Votée le 8 octobre 2018, la politique Climat Air Energie de la Métropole a permis la labélisation Cit'ergie niveau 2 le 20 novembre 2018.

Le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET), qui sera adopté en 2019, intègre également l'ambition des acteurs du territoire de la Métropole à travers leurs engagements inscrits dans l'Accord de Rouen pour le Climat signé le 29 novembre 2018 dans le cadre de la COP21 locale.

Près de 1 000 engagements concrets des communes, 14 communes engagées dans la démarche Cit'ergie, une centaine d'entreprises signataires de l'Accord, 18 coalitions d'actions rassemblant des acteurs privés et sans cesse plus de citoyens rejoignant la dynamique de la COP21 locale, affirmant les signes d'un engagement collectif fort du territoire en faveur de la transition écologique.

La Métropole, mettra en œuvre son PCAET et cherchera à intensifier et soutenir cette dynamique territoriale pionnière en poursuivant et en mettant en place de nouvelles méthodes pour les actions de démarchage et d'animation, en inscrivant l'accompagnement des acteurs locaux dans le fonctionnement des services, et en s'appuyant sur le partenariat avec les institutions compétentes notamment la Région, l'Europe et l'Etat dans le cadre du Contrat de Transition Écologique qui devrait être signé d'ici fin 2019.

Transition énergétique et qualité de l'Air

Depuis le 1er janvier 2015, les nouvelles compétences de la Métropole intègrent les concessions de distribution d'électricité et de gaz ainsi que la création, l'aménagement, l'entretien et la gestion des réseaux de chaleur ou de froid urbain.

Fort de ces nouveaux leviers d'action, la Métropole a réalisé un schéma directeur des énergies ayant permis de définir une stratégie énergétique inscrite dans le PCAET.

S'agissant plus spécifiquement du déploiement de la politique de réseaux de chaleur, 2020 permettra de poursuivre le développement et la densification de la Régie Publique d'Energie Calorifique créée au 1er janvier 2018 tout en poursuivant les réflexions sur le développement des réseaux (Grand-Couronne, quartier Saint Julien, ...). La hausse des dépenses qui en découle (achat d'énergie, exploitation, maintenance) est compensée par une hausse des recettes de manière proportionnelle à l'échelle de la Régie.

La distribution de l'électricité et du gaz, la gestion de la prise en charge des extensions électriques et la gestion de la Taxe Communale sur la Consommation Finale d'Electricité pour le compte des communes de moins de 2000 habitants se poursuivront. Le contrôle des concessions des réseaux de distribution publiques d'électricité et de gaz continuera à être accompagné pour le renouvellement du contrat de concession électrique.

Le travail sur la création d'un groupement d'achat d'énergie à l'échelle de la Métropole est, quant à lui, accompagné par une augmentation des prestations d'accompagnement et la mise en place d'outils de gestion adaptés.

S'agissant de la maîtrise de l'énergie, un renforcement progressif des missions de conseil auprès des particuliers est en cours depuis le dernier semestre 2018 afin de permettre l'atteinte des objectifs fixés dans le PCAET. Sous réserve de validation du Fonds Air de l'ADEME, le déploiement d'un dispositif d'aide au remplacement des équipements bois-énergie sera étudié en 2020.

2020 permettra de mettre en application le système de management de l'énergie portant sur le patrimoine et les services de la Métropole.

De même, 2020 verra l'accentuation des démarches menées dans le cadre du développement de l'action de la Métropole dans le domaine des énergies renouvelables. Ainsi, l'étude de faisabilité pour la création d'une société d'investissement de portage des projets ENR réalisée en 2019 sera suivie en 2020 par le lancement d'études d'approfondissement des projets avant la structuration d'une société dédiée, au capital de laquelle il est proposé que la Métropole participe.

S'agissant de l'amélioration de la qualité de l'air, outre le déploiement prioritaire du programme « Ville respirable en cinq ans » concernant les actions en faveur d'une mobilité durable et les pratiques vertueuses concernant les modes de chauffage polluant, l'accent sera mis sur la modélisation des épisodes de pollution à deux jours, l'expérimentation de nouvelles

technologies (carte stratégique de l'air, micro-capteurs, communication digitale, sciences participatives...) et la sensibilisation autour des enjeux de qualité de l'air intérieur. Au-delà de ce partenariat, une aide exceptionnelle sera allouée à ATMO Normandie (en complément du soutien significatif habituel) pour l'acquisition de matériels et outils de mesure de la qualité de l'air qui permettront de réaliser des analyses sur la qualité de l'air dans des délais très courts.

Services publics de proximité

Voirie, espace et éclairage publics

Depuis le 1^{er} janvier 2015 la Métropole est devenue compétente en matière de voirie. Ce poste de dépenses important pour notre établissement fait de la Métropole le premier opérateur de réseaux sur son territoire. Ce positionnement permet d'améliorer la qualité des espaces dédiés à tous modes de circulation tout en maîtrisant les budgets.

Outre la gestion rigoureuse et globale des espaces, cette compétence permet aussi de mettre en place une politique métropolitaine des mobilités douces. Dans le même esprit la métropole agit sur la maîtrise de l'énergie en réduisant de façon significative les consommations de l'éclairage public au travers de 2 types d'actions :

- l'extinction de l'éclairage la nuit en concertation avec les communes qui le souhaitent,
- la mise en place de la modulation de l'éclairage.

Cela s'est concrétisé par une réduction de 10 % des consommations électriques dans ce secteur d'activité.

En 2020, la métropole bâtira un Plan Pluriannuel d'Investissement allant de 2021 à 2026 et intégrant les objectifs de mobilité douce. A titre d'exemple, le budget 2020 pourrait prévoir la réalisation de plus de 4 millions de travaux de pistes cyclables.

Plus globalement la métropole souhaite, au travers de ses investissements, se re-questionner sur les usages de l'espace public en mettant l'individu et la qualité de vie au centre des préoccupations. Dans cette même logique, le verdissement et la lutte contre les îlots de chaleur seront au cœur des réflexions pour réaliser une Métropole vertueuse et attractive pour tous.

Collecte et traitement des déchets

L'objectif poursuivi est de continuer à rationaliser progressivement le service, afin de contrebalancer l'effet mécanique de la hausse de coûts et de la fiscalité nationale. Pour y parvenir, l'action prioritaire est la « prévention du déchet », inscrite dans le Programme Local (PLPDMA), qui consiste à éviter que le déchet ne soit produit. Des caractérisations régulières permettent de mieux connaître la composition de la poubelle. La présence massive de cartons en ville nécessite un plan d'action spécifique.

Le schéma de la collecte hebdomadaire pour les ordures ménagères est généralisé, sauf pour les secteurs commerçants et l'habitat collectif qui ne disposent pas de l'espace suffisant pour le stockage au regard des volumes produits.

Une expérimentation sur deux communes a été menée pour la collecte des déchets végétaux en bacs, avec accompagnement individualisé aux bonnes pratiques, afin de réduire la production à sa source et de faire d'un déchet une ressource utile à la parcelle. Cela permet de réguler la présentation hebdomadaire et améliorer les conditions de travail des agents de collecte. La collecte d'hiver a été supprimée.

L'activité de collecte en régie est également améliorée, avec un projet de révision des tournées, avec changements possibles de jours de passage, et d'optimisation croisée avec les secteurs en prestation, à l'occasion de l'apparition de nouveaux flux, tels que les bio-déchets.

L'accueil des professionnels en déchèterie sera étendu aux déchèteries de Cléon et du Trait, en complément de celle de Rouen. Ce sera aussi l'occasion d'expérimenter des systèmes automatiques de contrôle des entrées, car les tonnages sont en constante augmentation sur les sites. Il est également prévu de tester un système de distribution de sacs, délivrés sur présentation d'un code numérisé.

Toujours dans le cadre des innovations techniques, des carburations nouvelles vont être mises en œuvre, en associant la Direction des Transports et le SMEDAR, sur quelques véhicules, à la suite de l'étude comparative Euro VI gazole et GNV, qui n'a pas montré d'avantage significatif d'un des deux modes. Des bennes avec système de levage électrique seront acquises, avec un fort bénéfice en terme de bilan carbone mais aussi de bruit. La collecte robotisée latérale, en démonstration lors de l'Armada, fera l'objet d'une étude de faisabilité en utilisation urbaine.

Le corpus législatif évolue rapidement, dans la ligne du Grenelle II de l'environnement.

A ce titre, la collecte des bio-déchets devrait débiter pour quelques gros producteurs (plus de 10 tonnes par an). Le projet CITEO d'instaurer la consigne, notamment sur le plastique, sera observé attentivement, car il risque de priver le centre de tri SMEDAR, d'une partie de ses ressources, alors qu'il a été complètement remplacé en 2016, pour répondre à l'obligation d'accueillir tous les emballages plastiques sans exception. Un autre projet, financé par CITEO, va être mis en œuvre : il s'agit de la densification des colonnes à verre.

Il est prévu de montrer une vigilance accrue sur les filières de Responsabilité Elargie des Producteurs (REP), qui prennent en charge le coût de recyclage des déchets de leurs produits. En effet, on constate un durcissement général des conditions de reprise et une baisse des soutiens. Ces filières portent par exemple sur les « produits chimiques », « ameublement », « pneumatiques », « textile, linge, chaussures », « électrique, électronique », « huile » ...

Les choix de l'Etat conduisent à un alourdissement des Taxes Générales sur les Activités Polluantes (TGAP), à partir de 2021, qui pénalisera l'incinération, mais plus encore l'enfouissement (part des non incinérés de déchetterie et des encombrants). VESTA bénéficie aujourd'hui du taux le plus faible à 3 €, grâce à sa certification et à ses performances, mais la progression annuelle annoncée sera à 8 € en 2021 (enjeu de 750.000 €), jusqu'à 15 € en 2025 (enjeu de 1.800.000 €).

Des modifications sont également attendues sur l'exercice du pouvoir spécial de police, dans le cadre de la loi Economie Circulaire.

Pour 2021, il sera mené une réflexion sur l'évolution du parc des déchèteries, afin d'essayer d'améliorer la couverture du service sur l'ensemble du territoire.

Sur l'harmonisation du niveau de service, beaucoup a déjà été réalisé, mais il subsiste des disparités sur le territoire, notamment la collecte des déchets végétaux en porte à porte. Le coût de desserte des impasses, outre que les manœuvres de véhicules en espace exigü sont à éviter, doit conduire rapidement au regroupement des déchets en entrée de voie.

Le développement de ces stratégies sera mené en étroite collaboration avec le SMEDAR.

Eau et Assainissement / Défense incendie

La Métropole conduit un programme important d'investissements qui a fait l'objet d'une contractualisation avec l'Agence de l'Eau pour un montant global d'investissement de 580 millions d'euros sur la période 2017-2030 avec pour principaux objectifs :

- la lutte contre la pollution des eaux superficielles et souterraines avec la suppression des rejets de temps sec et la réduction des rejets de temps de pluie ; [montant estimé de 125 M€, hors station d'épuration Emeraude],
- la sécurisation de la production et de la distribution en eau potable avec des travaux de sécurisation des usines de traitement et la recherche d'une nouvelle ressource de 50 000 m³/j à échéance 2030; (montant estimé de 70 M€),
- une gestion durable et équilibrée :
 - o Gestion du patrimoine (réseaux, usine de production et de traitement) permettant d'en maintenir la performance sur la durée par une exploitation et un renouvellement adapté avec notamment un objectif de renouvellement patrimonial des réseaux d'eau et d'assainissement à hauteur de 1% par an (pour l'eau potable ce taux est pratiquement atteint, pour l'assainissement cela nécessite une intensification progressive pour multiplier à terme par 5 le taux actuel [0,2%]) - montant global estimé de 350 M€ sur la période 2017-2030),
 - o Financement de ces réseaux par un prix de l'eau adapté et un recours modéré (et réversible) à l'endettement.

Ces investissements intègrent également l'accompagnement des autres projets de la Métropole, et se programment en coordination avec les projets de voirie, d'infrastructure de transport et de développement.

Les investissements 2020 en eau potable (22 à 23 M€) concerneront notamment ainsi :

- le renouvellement et le redimensionnement des réseaux (pour un montant d'environ 10 M€), en coordination avec les travaux de voirie ou d'infrastructures (T4 vers le CHU, ...) nécessaires au développement de la Métropole et en intégrant un objectif de renouvellement moyen adapté (1% par an) ; une partie de ce renouvellement concerne le remplacement des conduites en PVC antérieures à 1980 et susceptible de relarguer des CVM (Chlorure de Vinyle Monomère),
- des travaux de sécurisation de la production et d'alimentation en eau potable (montant d'environ 5 M€) : traitement tertiaire sur le Haut-Cailly, renouvellement des dispositifs d'ultrafiltration de la Jatte et de Fontaine-sous-Préaux, interconnexion Maromme-Quevillon,
- la poursuite de l'équipement en compteurs radio afin d'en terminer le déploiement vers 2023 (2,2 M€) ; ce déploiement permet de simplifier et fiabiliser la relève des compteurs (pour le service et pour l'abonné) et de réduire les coûts d'exploitation,
- divers travaux de réhabilitation de réservoirs,
- sur le plan des études, la poursuite des schémas directeurs eau potable et défense extérieure contre l'incendie, ainsi que la poursuite des études de modélisation et de recherches d'une ressource en eau à exploiter d'ici 2030.

Le budget est partiellement géré en AP/CP, le tableau ci-dessous identifie les opérations gérées en AP/CP.

Autorisation de Programme	Montant de l'AP	Réalisations antérieures	Crédits de Paiements prévisionnels 2019 (CP 2019)	Crédits de paiements prévisionnels 2020 (CP 2020)	Restes à financer (CP Futurs)
Traitement au Charbon Actif	5 065 000	0	0	500 000	4 565 000
Travaux sur usine de production de la jatte	4 700 000	0	0	750 000	3 950 000

En matière d'assainissement en 2020, les principaux investissements concernent :

- la poursuite des travaux nécessaires pour atteindre les objectifs de réduction des rejets directs dans les milieux naturels avec notamment la création de bassins de rétention, le redimensionnement des réseaux et les travaux sur les stations d'épuration,
- la lutte contre les inondations et les ruissellements,
- des travaux de renouvellement / réhabilitation de conduites pour environ 5 M€, parfois en opportunité avec des projets d'infrastructure (T4...),
- la mise en place des réseaux d'assainissement sur la presqu'île Saint Gervais,
- le lancement des études directrices pour répondre aux enjeux du PLUi (notamment pour répondre aux enjeux de saturation des dispositifs de traitement sur certains secteurs).

Le budget est partiellement géré en AP/CP, le tableau ci-dessous identifie les opérations gérées en AP/CP.

Autorisation de Programme	Montant de l'AP	Réalisations antérieures	Crédits de Paiements prévisionnels 2019 (CP 2019)	Crédits de paiements prévisionnels 2020 (CP 2020)	Restes à financer (CP Futurs)
Pose d'un nouveau réseau en doublement de l'Emissaire d'alimentation de la STEP Emeraude	22 000 000	9 507 377	4 670 000	250 000	7 572 623
Bassin de stockage restitution de Cléon	4 515 000	88 465	265 050	2 000 000	2 161 485
Extension de la station d'épuration Emeraude	38 140 000	27 312 228	1 670 000		9 157 771

Par ailleurs, les actions en faveur de la protection et de la maîtrise de la ressource en eau potable seront poursuivies. La Métropole continuera à soutenir une gestion par bassin versant de l'eau, des milieux aquatiques et de la prévention des inondations (compétences GEMAPI et protection contre le ruissellement) notamment par l'adhésion aux structures adhoc donc le nouveau syndicat unique sur le bassin versant Cailly Aubette Robec, et par sa participation active à la mise en place d'ici 2022 d'un établissement public de bassin sur la Seine normande. Il est également prévu de définir et formaliser en 2020 la stratégie foncière de la Métropole, dont la protection de la ressource en eau et la gestion des risques naturels seront des objectifs majeurs, et se feront en lien avec les territoires voisins dont le Syndicat du Bassin Versant Cailly Aubette Robec.

Le financement du programme d'investissements 2017-2030 identifié dans le cadre du contrat passé avec l'Agence de l'Eau passe par la mobilisation adaptée des ressources propres de la Métropole et un accompagnement de l'Agence de l'Eau : le contrat prévoit ainsi une trajectoire financière comprenant :

- un apport cible de subvention d'investissement à hauteur de 80M€ dans le cadre des différents programmes de l'Agence,
- une évolution progressive adaptée du prix total de l'eau et de l'assainissement qui est très inférieur aux moyennes, avec une augmentation moyenne de 2% par an TTC [ou 2.5% par an de la part Métropole, toute redevance/taxe égale par ailleurs],
- un recours modéré (et réversible en fin de période) à l'endettement sur cette période.

Pour rappel, pour 2019, suite à l'annonce de la suppression de la prime pour épuration (subvention de fonctionnement de 2.4-2.5M€/an) de l'Agence de l'Eau dans le cadre du XIème programme, la Métropole a décidé de compenser la baisse de la redevance « modernisation des réseaux de collecte » (baisse de 11.5ct/m³ en deux ans) prélevée par l'Agence sur la facture assainissement par une augmentation analogue en 2019 du prix de l'assainissement prélevée par la Métropole afin de retrouver le même niveau de recettes. Même si pour la facture globale cette opération est neutre pour l'abonné, il avait été décidé de ne pas appliquer d'augmentation sur les autres composantes des tarifs (en eau potable ou en assainissement) conduisant sur deux ans à une évolution moindre que prévue de la capacité l'autofinancement de la Métropole (hausse du prix global 1.2%/an en moyenne entre 2017 et 2019).

Pour 2020, il est proposé de poursuivre la trajectoire d'augmentation progressive de la capacité d'autofinancement de la Métropole en appliquant une évolution de 2.5% sur la part Métropole du prix de l'eau et du prix de l'assainissement.

Cette évolution permettra à la Métropole d'assumer les importants chantiers de la décennie à venir dans le respect de son engagement en faveur d'un « prix juste » de l'eau et de l'harmonisation progressive des tarifs, tout en maintenant un endettement adapté.

Depuis le 1^{er} janvier 2015, la Métropole exerce de plein droit la compétence « défense extérieure contre l'incendie ». Ce service public met en œuvre les moyens nécessaires au bon accomplissement des missions des services d'incendie et de secours.

Les principales missions de la Métropole consistent à effectuer les travaux nécessaires à la création et à l'aménagement des points d'eau, à assurer leur accessibilité et leur signalisation, à réaliser les aménagements et travaux nécessaires pour garantir la pérennité et le volume de leur approvisionnement et les actions de maintenance destinées à préserver les capacités opérationnelles des points d'eau.

L'année 2019 a poursuivi le travail de mise en œuvre du règlement départemental de Défense Extérieure contre l'Incendie et de sa prise en considération lors de l'instruction des permis de construire. Le diagnostic en termes de conséquences pour une mise en conformité est en cours et devrait en 2020 permettre de proposer des prospectives de travaux (et de priorisations). Dans l'attente de cette stratégie globale, un budget d'environ 2 M€ d'investissement sera proposé pour 2020 afin d'assurer les premiers travaux prioritaires de mise en conformité (redimensionnement de canalisations, pose de cuve incendie, pose de nouveaux hydrants et le renouvellement des dispositifs existants obsolètes). La Métropole restera également très impliquée dans les échanges avec le SDIS afin d'identifier les meilleures solutions avec les aménageurs et porteurs de projets.

Autre service d'intérêt collectif

Concernant la construction d'un deuxième crématorium intercommunal, qui sera bientôt achevé, les crédits qui seront proposés pour 2020 concerneront le solde des travaux engagés fin 2019.

Au-delà des impératifs d'accueil et de fonctionnalité de cet équipement, son intégration dans le site est recherchée par la sobriété de l'architecture retenue, par l'utilisation d'éléments naturels dans la construction ainsi que la réalisation d'aménagements paysagers.

Le bâtiment sera en outre très exigeant sur un plan thermique et construit selon le standard européen du bâtiment passif.

Le montant de l'AP initialement de 5 530 000 € TTC a été réévalué de 400 000 € TTC suite au résultat de l'appel d'offres soit un nouveau montant d'AP de 5 930 000 € TTC.

Autorisation de Programme	Montant de l'AP	Réalisations antérieures	Crédits de Paiements prévisionnels 2019 (CP 2019)	Crédits de paiements prévisionnels 2020 (CP 2020)	Restes à financer (CP Futurs)
Crématorium	5 930 000	1 012 432	2 417 567	2 500 000	

Dépenses hors AP non prises en compte :

() Montant d'études avant la mise en place de l'AP : 158 747 € TTC*

Renforcer la cohésion sociale et territoriale

Avec un territoire contrasté faisant face à des difficultés sociales qui font courir des risques d'aggravation des inégalités territoriales, la Métropole doit poursuivre ses efforts pour renforcer le bien vivre ensemble et la nécessaire solidarité, favorisant l'accès de toutes et tous à l'emploi, aux services publics, à la culture, ainsi que les multiples initiatives qui contribuent à consolider le lien social.

Logement / Habitat

L'objectif est d'assurer un développement équilibré de l'offre de logements sur le territoire. Concernant l'offre de logements sociaux, les autorisations d'agrément au titre de la programmation de la délégation des aides à la pierre de l'Etat doivent permettre de répondre aux besoins dans ce souci de rééquilibrage social du territoire.

La Métropole a arrêté au 1er avril 2019 son Programme Local de l'Habitat 2020-2025. Il devrait être adopté d'ici la fin de l'année. Le budget 2020 sera alors le premier budget d'exécution de ce programme, centré sur la réhabilitation du parc de logement social et privé, le traitement des copropriétés, la mise en œuvre du Nouveau Programme de Renouvellement Urbain et l'accession sociale à la propriété.

Accueil des gens du voyage

Sur l'agglomération, une forte majorité de la population du voyage se sédentarise. Face à cette évolution, il est nécessaire de trouver de nouvelles formules d'accueil (terrains familiaux et logements adaptés).

De nouvelles prescriptions vont être formulées dans le cadre du Schéma Départemental d'accueil des gens du voyage de 2020-2026 en cours de finalisation. Elles détermineront par commune et par type d'habitat le nombre d'emplacements à aménager en fonction des besoins repérés dans le cadre de l'étude préalable au schéma.

Des crédits sont proposés pour des travaux de gros entretien sur toutes les aires d'accueil des gens du voyage, pour les études et les aménagements liés aux créations d'aires d'accueil sur les communes (de plus de 5 000 habitants) qui n'en possèdent pas encore et pour réaliser les travaux de locaux de confinement des aires concernées dans le prolongement du travail mené en 2019 avec le CEREMA.

Enfin, nous renouvelons la convention triennale avec l'association Relais Accueil des Gens du Voyage.

Solidarité

La montée en puissance du rôle de la Métropole dans le domaine des politiques de solidarité et de cohésion sociale ces dernières années, avec notamment son rôle de coordination et d'animation du nouveau contrat de ville (2015-2020), s'est accélérée en 2017 avec le transfert du Département à la Métropole de la prévention spécialisée et de l'aide aux jeunes en difficulté (le fonds d'aide aux jeunes). En 2019, elle s'est traduite par l'élaboration d'une stratégie métropolitaine en faveur de l'emploi dont le déploiement a démarré et qui sera mise en œuvre durant les trois prochaines années (renouveau du Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi, contractualisation pluriannuelle avec Pôle Emploi, réalisation du projet repérer et mobiliser les jeunes « invisibles », sanctuarisation des financements accordés aux Missions Locales et aux Associations de Prévention Spécialisée, négociation pour obtenir en subvention globale des crédits du FSE pour 2021 - 2027...).

Politique de la ville

Signé le 5 octobre 2015, le Contrat de ville vise à mieux coordonner les politiques urbaines, économiques et sociales en faveur des habitants des 16 quartiers prioritaires, correspondant à 47 781 habitants, soit 10 % de la population métropolitaine. Il repose sur 4 piliers : la cohésion sociale, le cadre de vie et le renouvellement urbain, l'emploi et le développement économique ainsi que la tranquillité publique. Suite à la signature du Pacte de Dijon et à la mise en place du plan de mobilisation nationale pour les habitants des quartiers, la Métropole a coordonné l'évaluation et la rédaction du protocole d'engagements renforcés et réciproques, avenant au Contrat de ville qui sera signé début 2020 et qui constitue un programme d'actions spécifiques à chaque quartier prioritaire établi selon les priorités et les ressources mobilisables sur les 3 prochaines années.

Renouvellement urbain

Le nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU) va permettre de réaliser des interventions pour la requalification de 9 des 16 quartiers prioritaires de la politique de la ville. Trois sites dits d'intérêt national sont concernés sur le territoire de la Métropole (Hauts-de-Rouen à Rouen et Bihorel, Arts et Fleurs-Feugrais à Cléon et Saint-Aubin-lès-Elbeuf, la Piscine à Petit-Quevilly). Six autres sites dits d'intérêt régional sont concernés par le PNRU : Le Plateau (Canteleu), Le Parc du Robec (Darnétal), Le Centre-ville (Elbeuf), Saint-Julien (Oissel), Grammont (Rouen), Château Blanc (Saint-Etienne-du-Rouvray).

En octobre 2018, la Métropole, l'ANRU, les communes, et bailleurs sociaux concernés ainsi que les différents partenaires financiers ont signé la convention métropolitaine transversale de renouvellement urbain portant sur les compétences habitat, voirie espaces publics et économie de la Métropole. Les conventions pluriannuelles par quartiers devraient toutes être approuvées d'ici fin 2019 et mises en œuvre dans le cadre d'engagements financiers pris par l'ANRU à échéance 31/12/2024. Les opérations débuteront donc en 2020.

Santé

Dans le domaine de la promotion de la santé, la Métropole renforce la mise en œuvre de l'axe santé du Contrat de Ville, avec comme priorité d'intervention la santé des jeunes. La mission est portée, pour 18 mois, par l'IREPS (Instance Régionale d'Education et de Promotion de la santé).

A partir des données fournies par l'ARS (Agence Régionale de Santé) et l'URML (Union Régionale des Médecins libéraux), la Métropole a analysé l'existant pour identifier les territoires communaux les plus fragiles en matière d'offre et d'accès aux soins.

En lien avec l'ARS et l'URML, une cartographie a été réalisée à l'échelle communale. Sept communes cumulant au moins cinq indicateurs de fragilité et une densité de l'offre de soins de premier recours significativement inférieure à la moyenne métropolitaine ont été identifiées. Il s'agit des communes de Cléon, Elbeuf, Le Houlme, Le Petit Quevilly, Le Trait, Oissel, Petit-Couronne. Durant les deux prochaines années, l'URML (soutenue par la Métropole et l'ARS) en lien avec les professionnels de Santé, va rechercher les solutions qui peuvent être trouvées aux difficultés constatées. La création de MSP (maisons de santé pluridisciplinaires) ou de PSLA (Pôles de santé libéraux et ambulatoires) sera particulièrement étudiée.

Le rapport réalisé en 2019 par l'OR2S sur l'état des lieux sanitaire de la Métropole montre de fortes inégalités en matière d'état de santé et d'accès aux soins.

Pour assurer une réelle prise en charge des différentes dimensions en matière de santé à l'échelle de la Métropole (accès aux soins, et promotion de la santé), de façon globale et cohérente, il est prévu, à partir de 2020 de :

- poursuivre l'animation de l'axe santé du contrat de ville (mission actuellement confiée à Promotion Santé Normandie, et qui sera portée par la Métropole à partir de début 2020),
- renouveler la convention ARS/URML/MRN et reconduire les crédits à hauteur de 20 000 €, afin de mener 2 nouvelles études (Cléon, Oissel) et de réaliser les phases 2 de celles lancées en 2019,

- étudier les projets soumis au Fonds de Soutien aux Investissements Communaux (FSIC) pour l'implantation de maisons de santé pluri professionnelles et de pôles de santé libéraux ambulatoires lorsqu'un investissement communal est nécessaire,
- accompagner les projets élaborés par les professionnels de Santé sur les MSP implantées dans les quartiers relevant de la politique de la ville pour un budget global à hauteur de 40 000 euros (lorsque ces projets prévoient des actions en matière de prévention/promotion de la santé et de prévention/repérage des violences intrafamiliales).

Egalité femmes hommes

La Métropole mettra en œuvre en 2020 son 3^{ème} Plan Egalité Femmes-Hommes (2020-2022) autour de 2 axes :

- développer une culture de l'égalité femmes-hommes au sein de la Métropole : approche intégrée, prise en compte de l'égalité femmes-hommes dans les supports de communication, dans les conventionnements, production et analyse de données sexuées, participation équilibrée des femmes et des hommes dans la programmation de nos actions, égalité professionnelle et ressources humaines internes,
- favoriser l'égalité femmes-hommes dans nos politiques publiques : espaces publics, grands projets d'aménagement, sport, développement économique, politique de la ville (avec notamment la sensibilisation des plus jeunes à la culture de l'égalité), prévention et lutte contre les violences faites aux femmes.

Lutte contre les discriminations

Elle poursuivra aussi la mise en œuvre des orientations du Plan Territorial de lutte contre les Discriminations signé en 2016 et qui sera prolongé jusqu'en 2022, sur la même durée que les Contrats de ville. Ce plan territorial a bénéficié à plus de 3 500 personnes en 2018, et a touché 92% des communes relevant du contrat de ville sur les 3 premières années de sa mise en œuvre.

Le programme opérationnel prévoit :

- des temps forts de sensibilisation du public,
- des actions de qualification et de formation des professionnels,
- la mise en œuvre d'actions de prévention des discriminations en direction d'un public jeune (via les structures de loisirs, et les clubs sportifs conventionnés dans le cadre des missions d'intérêt général notamment),
- un appel à projets annuel pour soutenir des initiatives associatives en matière d'égalité et de prévention des discriminations,
- l'accès au droit des victimes.

Handicap

La Métropole est active dans le domaine de la prise en compte du handicap au travail à travers :

- ses actions d'insertion dans l'emploi : au 31 août 2019, ce sont plus de 10 agents bénéficiant de l'obligation d'emploi qui ont été recruté par candidature spontanée ou via le partenariat mis en place entre la Métropole Rouen Normandie et les organismes de placement spécialisés,

- ses actions de maintien dans l'emploi d'agents à risque d'invalidité pour raisons médicales : au 31 août 2019, plus de 46 situations individuelles d'agents à fort risque d'invalidité sur la filière technique ont été étudiées par la DRH et les directions opérationnelles de la Métropole et ce afin de proposer une solution de mobilité interne aux agents,
- et en soutenant, par exemple, les manifestations organisées par le Fonds d'Insertion pour l'emploi des Personnes Handicapées de la Fonction Publique dans le cadre de la Semaine Européenne pour l'Emploi des Personnes Handicapées qui aura lieu cette année du 18 au 24 novembre 2019.

C'est également un axe prioritaire pour nos politiques publiques, en matière d'accessibilité aux transports publics, aux équipements et de prise en compte dans l'aménagement des espaces publics.

Insertion

- PLIE (Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi)

Depuis 1997, la Métropole et ses partenaires (l'Etat, la Région Normandie, le Département de la Seine-Maritime et la Communauté Européenne) agissent dans le cadre du Plan Local Pluriannuel pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE) pour le soutien de ceux qui cumulent des difficultés d'insertion professionnelle.

Ce dispositif a été relancé pour la période 2014/2020 pour une meilleure adéquation entre les besoins du marché du travail et les compétences des demandeurs d'emploi. Cinq actions ont été retenues par les financeurs du dispositif (soutien à l'élaboration du projet professionnel, aide à la stratégie et à la recherche de l'emploi, préparation à l'entretien de recrutement, accompagnement renforcé vers l'emploi, formation individuelles ou collectives des adhérents du PLIE).

Le budget prévisionnel 2020 des opérations spécifiques du PLIE reprend le financement des actions arrêtées par le Comité de Pilotage du PLIE et les crédits de la Métropole sont en relation avec les crédits du Fonds Social Européen et du Département, et déterminés par le nombre de personnes accompagnées en 2020 (estimé à 900) et l'évolution de leur parcours.

Il prévoit également le financement d'un marché d'étude préalable à la reconduction du PLIE sur le territoire de la Métropole.

- Projet « Repérer et mobiliser les publics « invisibles » et en particulier les plus jeunes d'entre eux »

La Métropole a porté la constitution d'un consortium regroupant 15 communes et 4 associations du territoire afin de répondre à un appel à projets de l'Etat dédié au repérage et à la mobilisation des publics « invisibles », notamment des plus jeunes d'entre eux.

Le repérage des publics dits « invisibles » est un enjeu du Plan d'Investissement dans les Compétences.

L'objectif de cet appel à projets est de soutenir des actions permettant « d'aller vers » et de mobiliser les jeunes NEETs (c'est-à-dire ni en emploi, ni en étude, ni en formation) de 16 à 29 ans, issus notamment des territoires ruraux ou des quartiers de la politique de la ville. Le public ciblé est sans contact avec les institutions sociales ou le service public de l'emploi.

Pour l'Etat il s'agit de donner un nouvel élan aux pratiques existantes, de tester de nouvelles modalités d'intervention dans le « aller vers » et la « remobilisation » en mettant les jeunes au cœur des actions. Il s'agit également d'apporter des solutions pour renouer la confiance et surmonter la défiance que ces jeunes peuvent parfois avoir vis-à-vis des institutions.

Pour notre territoire cet appel à projets est une première opportunité pour renforcer le réseau des professionnels de terrain en mesure de repérer et d'aller vers ces personnes. Il nous offre la possibilité d'élaborer et d'expérimenter une organisation collective en mesure de mobiliser les jeunes qui ne bénéficient pas de l'offre de droit commun disponible pour faciliter leur insertion sociale et professionnelle.

Le consortium a été constitué spécifiquement pour la mise en œuvre d'un projet sur deux ans (septembre 2019 à août 2021), et sa candidature a été retenue par les services de l'Etat.

Jeunesse

La Métropole propose des actions concourant au soutien des initiatives des jeunes et tendant à leur insertion sociale et professionnelle. La Métropole soutient également des associations du territoire qui participent à leur insertion.

La Métropole intervient directement en appui aux initiatives des jeunes à travers le concours Créatifs ou en soutien financier aux actions portées par des associations « jeunesse éducation populaire » du territoire.

Dans le cadre de sa politique aide aux jeunes en difficulté, la Métropole continuera le travail partenarial avec les missions locales, dont la gestion administrative du Fonds d'aide aux jeunes.

- Missions locales

Depuis 2010, la Métropole participe au financement des trois missions locales de notre territoire. Elles sont financées dans le cadre de conventions triennales qui déterminent les objectifs et les moyens alloués pour l'exercice de leurs missions de service public.

Pour 2020, des nouvelles conventions triennales d'objectifs (2020-2022) seront négociées afin de consolider la cohésion entre ces trois associations pour un travail partenarial renforcé.

Relations internationales et Coopération décentralisée

La Métropole poursuivra ses coopérations décentralisées à Madagascar et au Burkina-Faso avec des collectivités et associations, en impliquant les populations locales, pour permettre l'accès à l'eau potable, à l'assainissement, à la santé, à l'éducation. De même, elle agira en faveur de l'égalité femmes-hommes et pour le respect de l'environnement en cohérence avec les 17 Objectifs de Développement Durable de l'O.N.U. et la COP21 locale.

En 2020, l'action de sensibilisation et d'éducation à l'environnement « l'eau à l'école » menée depuis 3 ans par la Métropole évoluera avec la mise à disposition gratuite de contenus numériques pour les acteurs de la coopération décentralisée en Afrique et à Madagascar.

Elle poursuivra en outre ses liens avec les partenaires institutionnels, notamment l'Agence Française de Développement, Cités Unies France, le Ministère de l'Europe et des Affaires Étrangères et la DAECT, la région Normandie, le département de Seine-Maritime, les communes métropolitaines, les ONG et les associations engagées dans la coopération décentralisée et les relations internationales.

Elle participera en 2020 au 3ème volet de l'enquête de Campus France sur la mobilité des étudiants et chercheurs à l'international, avec l'objectif de la promouvoir dans le cadre de CESAR.

L'aide d'urgence de la Métropole sera reconduite en 2020 et pourra être mobilisée pour venir en aide aux populations sinistrées en cas de catastrophes humanitaires.

Enfin, en matière de relations internationales, la Métropole restera un partenaire de la Chine pour les échanges culturels, éducatifs ou pour la recherche, mais aussi d'autres pays comme l'Espagne avec sa collaboration entre le festival Concentrico et l'exposition d'œuvres d'art monumentales, La Forêt Monumentale. Elle restera ouverte pour développer d'autres coopérations à l'international, notamment dans le cadre du dossier de capitale européenne de la culture ou des démarches innovantes en matière de mobilité du futur et de transition écologiques (COP 21).

Favoriser la participation citoyenne

Après deux années d'existence, la cellule participation et citoyenneté a réussi à consolider ses missions auprès des services de la Métropole et de certaines communes du territoire. Elle est ainsi de plus en plus sollicitée pour accompagner les processus participatifs des projets métropolitains.

2019 était l'année de consolidation de quatre grandes missions qui ont permis assez rapidement de commencer à atteindre les objectifs fixés :

1. Consolidation d'une communauté « citoyenne » grâce aux réseaux sociaux : la page facebook (<https://www.facebook.com/jeparticipe.rouenmetro/>) est suivie aujourd'hui par près de 1 900 aboné.e.s (dont 70% de femmes et 30% d'hommes) qui s'intéressent à la participation citoyenne et à la transition écologique, avec des publications qui peuvent avoir une portée allant jusqu'à 10 200 personnes. À ce jour nous avons créé 120 évènements facebook et touché, grâce à nos diverses publications, environ 164 000 personnes.
2. Mise en ligne du site internet consacré à la participation citoyenne « je participe » : il s'agit d'une plateforme de la participation citoyenne, entièrement conçue par les services de la Métropole, grâce à un travail collaboratif entre le service participation citoyenne et le service multimédias de la direction de la communication. 2018 a été l'année de conception et structuration du site qui correspond amplement au standard de ce type de plateformes. Elle a été mise en ligne en fin d'année 2018 et a permis de mener cinq concertations. Depuis sa mise en ligne en décembre 2018 nous comptabilisons 5587 utilisat.eurs.rices, 20 096 visites de pages et en moyenne 44 utilisateurs par jour.
3. Le lancement et l'animation de l'appel à projets « je participe » : cet appel à projets a pour objectif de permettre à des acteurs du territoire qui souhaitent concrétiser des actions citoyennes, solidaires, durables d'obtenir un soutien financier via une campagne de financement participatif organisée par la Métropole Rouen Normandie en partenariat avec la plateforme KisskissBankbank.
4. L'animation territoriale autour de la participation citoyenne : en accompagnement des outils numériques développés, l'année 2019 était également l'année de diversification des outils de mobilisation citoyenne. Ont ainsi été organisés plusieurs types d'animations pour une mobilisation d'environ 1 000 habitant.e.s :

Ressources et moyens d'actions de la Métropole

Ressources de la Métropole

Fiscalité

La Métropole Rouen Normandie conserve depuis ces dernières années une pression fiscale faible et constante en appliquant des taux assez bas au regard de la moyenne des Métropoles.

Malgré ce contexte toujours tendu du fait de la baisse continue des dotations et des réformes en cours de la fiscalité directe locale, il est proposé que les taux de la fiscalité directe locale soient maintenus sur le territoire de la Métropole en 2020 à leur niveau de 2019.

- La Cotisation foncière des entreprises - CFE :

La Métropole Rouen Normandie avec un taux de CFE de 26,03% est en 5ème position des taux les plus bas à plus de 10 points du taux le plus élevé (36,58%) et à la première place des Métropoles de plus de 500 000 habitants (hors Paris). La Métropole crée ainsi les conditions d'une pression fiscale modérée, propice à l'installation des entreprises. Il sera proposé de maintenir le taux de CFE en 2020 à 26,03%.

Le produit prévisionnel de CFE 2020 est estimé à environ 56,2 M€ avec une hypothèse d'évolution des bases de + 1,5 % par rapport à 2019 et à taux constant.

Taux de CFE des Métropoles en 2019 (ordre croissant)

	Métropoles au 1er janvier 2019	2019
1	Tours Val de Loire	23,37%
2	Orléans	24,88%
3	Clermont-Auvergne	25,75%
4	Metz	25,94%
5	Rouen Normandie	26,03%
6	Strasbourg	26,83%
7	Dijon	27,04%
8	Rennes	28,73%
9	Saint-Etienne	28,81%
10	Nice-Côte d'Azur	28,88%
11	Brest Océane	29,17%
12	Grand Nancy	29,65%
13	Grenoble-Alpes	31,09%
14	Nantes	31,49%
15	Lille	33,61%
16	Bordeaux	35,06%
17	Toulon Provence Méditerranée	35,89%
18	Montpellier-Méditerranée	36,58%
19	Toulouse	36,58%

Métropoles à statut particulier	2019
Grand Paris	16,52%
Lyon	28,62%
Aix-Marseille-Provence	31,02%

- La Taxe foncière sur les propriétés bâties

Toujours dans le souci de maintenir une pression fiscale modérée et constante, la Métropole n'a pas activé son taux de taxe foncière alors qu'elle en avait juridiquement la possibilité. Cela équivaut à un taux de **0%**.

En cumulant les taux des Métropoles avec celui de la ville-centre, la Métropole Rouen Normandie se place en 4ème position au regard de la taxe foncière sur les propriétés bâties.

Seules les parts communales et départementales de la taxe foncière trouvent à s'appliquer pour les propriétaires de foncier bâti et les locaux des entreprises.

Le taux du Département de la Seine-Maritime est de 25,36% en 2019.

Le taux de la Ville de Rouen est de 23,35% en 2019.

Taux de Foncier bâti des Métropoles en 2019 (ordre croissant)

	Métropoles au 1er janvier 2019	Taux Métropole	Taux Ville centre	Taux Ville-centre + Groupement
1	Metz	2,09%	17,21%	19,30%
2	Grand Nancy	8,81%	12,44%	21,25%
3	Tours Val de Loire	0,00%	22,46%	22,46%
4	Rouen Normandie	0,00%	23,35%	23,35%
5	Strasbourg	1,15%	22,49%	23,64%
6	Saint-Etienne	1,37%	23,55%	24,92%
7	Toulouse	5,96%	20,29%	26,25%
8	Brest Océane	2,93%	24,27%	27,20%
9	Rennes	1,73%	25,76%	27,49%
10	Toulon Provence Méditerranée	4,00%	23,90%	27,90%
11	Clermont-Auvergne	2,36%	26,12%	28,48%
12	Lille	0,00%	29,06%	29,06%
13	Bordeaux	0,00%	29,21%	29,21%
14	Nice-Côte d'Azur	6,40%	21,00%	27,40%
15	Dijon	0,61%	29,28%	29,89%
16	Orléans	1,28%	29,81%	31,09%
17	Montpellier-Méditerranée	0,17%	31,18%	31,35%
18	Nantes	6,41%	27,51%	33,92%
19	Grenoble-Alpes	1,29%	36,73%	38,02%

Métropoles à statut particulier	Taux Métropole	Taux Ville centre	Taux Ville + Groupement
Grand Paris	0,00%	8,37%	8,37%
Lyon	11,58%	18,23%	29,81%
Aix-Marseille-Provence	2,59%	24,02%	26,61%

En ajoutant les taux départementaux, la Métropole Rouen Normandie se situe à la 13^{ème} place (avec taux de la ville-centre).

Taux de Foncier bâti des Métropoles en 2019
 Cumul avec taux Départemental (ordre croissant)

	Métropoles au 1er janvier 2019	Taux Métropole	Taux Ville centre	Taux Ville centre + Groupement	Départ.	Cumul TFB
1	Metz	2,09%	17,21%	19,30%	14,26%	33,56%
2	Strasbourg	1,15%	22,49%	23,64%	13,17%	36,81%
3	Grand Nancy	8,81%	12,44%	21,25%	17,24%	38,49%
4	Tours Val de Loire	0,00%	22,46%	22,46%	16,48%	38,94%
5	Nice-Côte d'Azur	6,40%	21,00%	27,40%	11,80%	39,20%
6	Saint-Etienne	1,37%	23,55%	24,92%	15,30%	40,22%
7	Brest Océane	2,93%	24,27%	27,20%	15,97%	43,17%
8	Toulon Provence Méditerranée	4,00%	23,90%	27,90%	15,49%	43,39%
9	Bordeaux	0,00%	29,21%	29,21%	17,46%	46,67%
10	Rennes	1,73%	25,76%	27,49%	19,90%	47,39%
11	Toulouse	5,96%	20,29%	26,25%	21,90%	48,15%
12	Lille	0,00%	29,06%	29,06%	19,29%	48,35%
13	Rouen Normandie	0,00%	23,35%	23,35%	25,36%	48,71%
14	Nantes	6,41%	27,51%	33,92%	15,00%	48,92%
15	Clermont-Auvergne	2,36%	26,12%	28,48%	20,48%	48,96%
16	Orléans	1,28%	29,81%	31,09%	18,56%	49,65%
17	Dijon	0,61%	29,28%	29,89%	21,00%	50,89%
18	Montpellier-Méditerranée	0,17%	31,18%	31,35%	21,45%	52,80%
19	Grenoble-Alpes	1,29%	36,73%	38,02%	15,90%	53,92%

Métropoles à statut particulier	Taux Métropole	Taux Ville centre	Taux Ville + Groupement	Départ.	Cumul TFB
Grand Paris	0,00%	8,37%	8,37%	5,13%	13,50%
Lyon	11,58%	18,23%	29,81%	11,03%	40,84%
Aix-Marseille-Provence	2,59%	24,02%	26,61%	15,05%	41,66%

- La TEOM

Le produit prévisionnel de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) pour 2020 est de 46,4 millions d'euros. Cet impôt concerne à la fois les entreprises et les ménages (propriétaires occupants et locataires).

Néanmoins, ce produit ne suffit pas à équilibrer le budget des déchets. Le budget principal doit abonder ce budget par une contribution annuelle.

Le taux « unique » de TEOM est de 8,06% soit un taux relativement ~~bas comparé aux autres~~ Métropoles et agglomérations.

A noter que le taux de 8,06% est un taux unique qui s'appliquera sur toutes les communes à compter de 2020. En effet, tous les contribuables des communes de notre Métropole n'avaient pas encore atteint ce taux, il était encore en lissage progressif sur les communes « des ex-communautés » du Trait/Yainville, de Seine-Austreberthe et d'Elbeuf.

Pour 2020, il est proposé, comme en 2019, de ne pas modifier le taux unique pour les contribuables du territoire et de poursuivre le travail sur la réduction des dépenses et la diminution des déchets produits.

Métropoles au 1er janvier 2018	Taux de TEOM 2018
Aix-Marseille-Provence*	7%/9,5%/10%/11,5%/18,1%
Bordeaux*	7,18%/8,69%/9,31%
Brest	5,69%
Clermont	Nd
Dijon	6,40%
Grand Nancy	7,85%
Grand Paris**	6,21%
Grenoble-Alpes	8,30%
Lille	16,88%
Lyon*	2,97%/4,12%/5,05%/6,32%/6,79%
Metz	11,06%
Montpellier-Méditerranée	11,25%
Nantes	7,50%
Nice	10,90%
Orléans	8,73%
Rennes	5,00%
Rouen Normandie	8,06%
Saint-Etienne	8,25%
Strasbourg*	11,71%/6,19%
Toulon Provence	12%/12,5%/13%/14,3%/15%
Toulouse	9,58%
Tours	8,78%
* Taux sectorisés selon la fréquence de collecte.	
** Ville de Paris	

- La taxe d'aménagement

Par délibération du 12 octobre 2015, applicable à partir du 1er janvier 2016, le taux intercommunal de cette taxe a été fixé à 5 % sur le territoire de la Métropole Rouen Normandie, comme la plupart des Métropoles. La Métropole n'a pas institué de secteur avec un taux majoré de 20 % (maximum possible sur les secteurs d'aménagement). Elle a en outre, institué un taux de 1 % sur une partie stratégique du secteur industrialo-portuaire.

Taux de taxe d'aménagement en 2019

Métropoles au 1er janvier 2019	Taux Métropole	Présence de taux par secteurs	Taux départemental	Cumul (hors taux secteurs)
Bordeaux *	5,0%	9 à 20%	1,3%	6,3%
Brest Océane	3,0%		1,5%	4,5%
Clermont-Auvergne	4,5%		1,0%	5,5%
Dijon	5,0%		1,3%	6,3%
Grand Nancy	5,0%		2,1%	7,1%
Grenoble-Alpes	5,0%	17,0%	2,5%	7,5%
Lille	5,0%		1,5%	6,5%
Metz	5,0%		1,0%	6,0%
Montpellier-Méditerranée	5,0%	20,0%	2,5%	7,5%
Nantes	5,0%	20,0%	2,5%	7,5%
Nice-Côte d'Azur	5,0%		2,5%	7,5%
Orléans	5,0%		2,5%	7,5%
Rennes	5,0%	6 à 20%	1,9%	6,9%
Rouen Normandie	5,0%	1,0%	1,6%	6,6%
Saint-Etienne	5,0%		2,5%	7,5%
Strasbourg	5,0%	1% à 10%	1,3%	6,3%
Toulon Provence Méditerranée	5,0%	10 à 13%	2,3%	7,3%
Toulouse	5,0%		1,3%	6,3%
Tours Val de Loire	5,0%		1,5%	6,5%

*Ajout du Taux régional de 1 % pour Paris

Métropoles à statut particulier	Taux Métropole	Présence de taux par secteurs	Taux départemental	Cumul (hors taux secteurs)
Grand Paris*	5,0%		2,5%	8,5%
Lyon	4,5%		2,5%	7,0%
Aix-Marseille-Provence	4,5%		1,6%	6,1%

- Versement Transport

La contribution transport constitue une recette importante (36% du Budget Transport en 2017 et 33% en 2018) intégralement consacrée au développement et à l'amélioration du réseau des transports publics sur le ressort territorial de la Métropole Rouen Normandie.

Pour mémoire, le versement transport (VT) est assis sur la masse salariale de tout employeur public et privé à partir de 11 salariés en équivalent temps plein dont l'établissement est situé dans le périmètre de transport urbain. Au 1er janvier 2013, le taux applicable sur l'ensemble du territoire de la MRN est de 2 % (taux maximum prévu par la loi).

Alors que le produit VT de l'année 2017 avait largement augmenté par rapport à l'année 2016 (+ 2,35 %) en raison d'une conjoncture économique favorable (PIB : + 2,3 %), la contribution transport est restée quasi constante en 2018 du fait des résultats économiques et du relèvement du seuil d'assujettissement décidé par le Gouvernement.

Concernant l'année 2019, la croissance prévue de 1,4 % au niveau national, aurait dû permettre une légère augmentation du VT. Malheureusement, l'évolution devrait être inférieure à 1 %.

Pour 2020, la prévision devra être prudente notamment suite à l'incendie de Lubrizol et Normandie Logistique, et compte tenu de la décision du Gouvernement de remettre en cause une large part de la compensation liée au relèvement du seuil d'éligibilité.

Moyens d'actions de la Métropole

La Métropole Rouen Normandie maintiendra ses efforts de maîtrise des dépenses de fonctionnement. Celle-ci est indispensable afin de dégager un autofinancement durable rendant possible la poursuite du programme pluriannuel d'investissement.

La gestion immobilière se poursuit sur 2020, avec toujours comme objectif de rationaliser notre stock de biens et, à moyen et long terme, de profiter des opportunités foncières pour le développement de nos politiques publiques et pour la protection de l'environnement.

La gestion du parc des véhicules est aussi un axe d'amélioration et de recherche d'économies pour maîtriser les hausses subies des carburants et des coûts d'entretien. La Métropole renouvelle son parc en privilégiant les véhicules électriques et en mettant en œuvre des dispositifs (rationalisation des déplacements, mise en place d'un logiciel de gestion de pool automatisé sur 3 sites,) pour maîtriser le kilométrage parcouru.

La consommation de papier est optimisée dans la gestion de l'atelier numérique en accélérant les dématérialisations et la transition numérique.

Depuis le 1er Octobre 2018, le tout dématérialisation des procédures marchés publics a entraîné la suppression du papier pour les opérateurs économiques et pour la Métropole par la remise de plis sous format électronique. L'organisation de la direction achat public s'est adaptée progressivement à ce changement important. Les échanges avec les opérateurs économiques s'effectuent par voie dématérialisée ce qui permet de gagner en efficacité et rapidité, avec une suppression des coûts d'affranchissement, de papier mais aussi de temps.

La mutualisation des achats par la création de groupements de commandes pour lesquels la Métropole est coordonnatrice, a donné des résultats variables selon la nature des marchés passés. Cette possibilité dispense néanmoins les membres (communes ou autres acheteurs) de l'organisation des procédures de consultation.

Par ailleurs et dans le cadre de sa politique de mutualisation, la Métropole a renouvelé en juin 2016 la convention de partenariat avec la centrale d'achats de l'UGAP permettant de bénéficier de conditions tarifaires préférentielles. Cet engagement permet à la Métropole, ainsi qu'aux 71 communes membres, de bénéficier d'un taux de réduction de 5 à 6 %.

La Métropole Rouen Normandie s'est dotée d'un Schéma Directeur des Systèmes d'Information qui couvre la période 2019-2021, il comporte plus d'une centaine de projets qui ont été chiffrés, validés et planifiés début 2019. Le portefeuille mobilise sur la durée du schéma un investissement de près de 7 M€ et nécessite quelques 5 640 équivalent jours de travail. Ce schéma est organisé selon 4 axes :

- améliorer la couverture applicative des métiers et optimiser les moyens et usages,

- développer la Métropole numérique et les services vers les usagers,
- renforcer la transversalité, la dématérialisation et l'information géographique,
- optimiser la fonction Système d'Information (SI) et l'infrastructure du SI.

Afin d'assurer un suivi de l'exécution de ce schéma, en 2019 la gouvernance a été mise en place. Basée sur le suivi de chaque projet, des réunions semestrielles avec les directions dans chaque département sont organisées. Les premières se sont déroulées de Juin à Septembre 2019. Ces rencontres régulières permettent de partager l'avancement des projets mais aussi d'exposer les éventuels points de blocage et de les faire arbitrer.

A fin septembre 2019, 17% des projets prévus sont d'ores et déjà terminés. 46% des projets sont en cours.

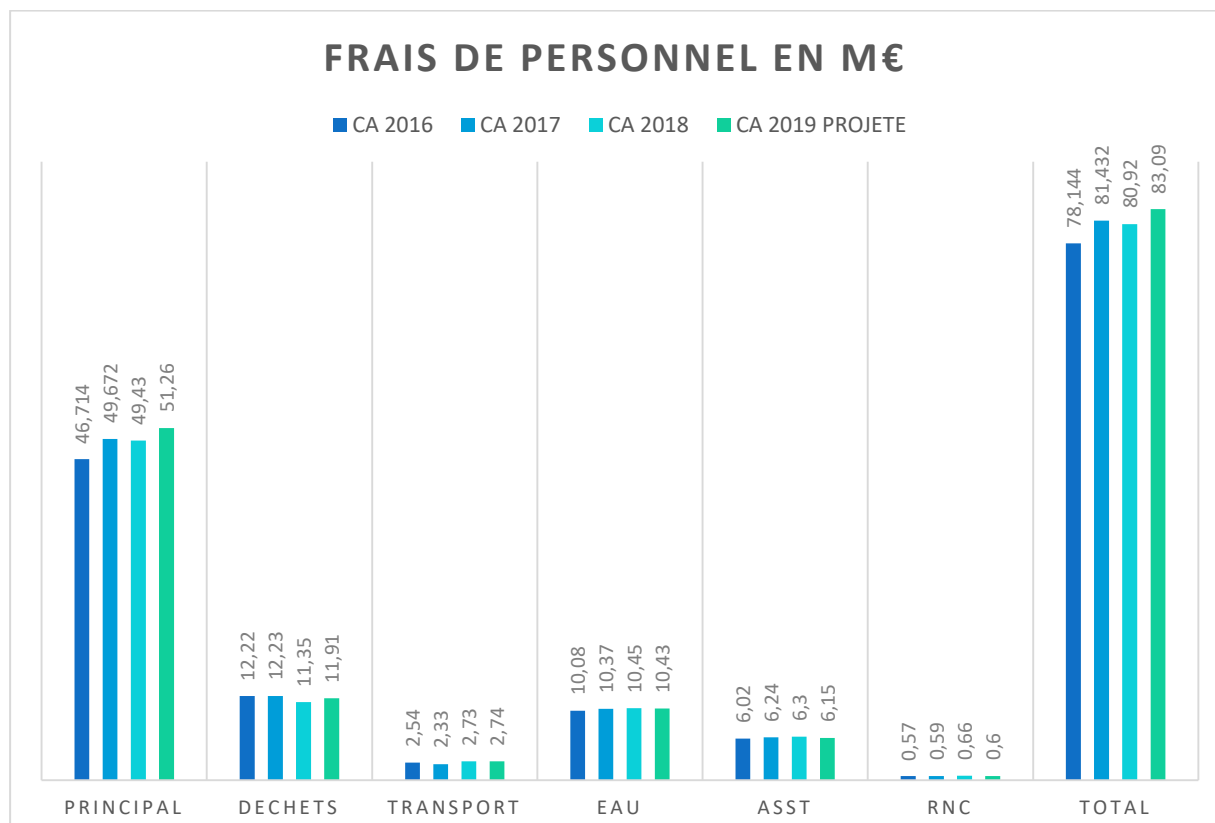
Cette démarche mobilise l'ensemble des équipes de la Direction des Systèmes d'Information mais aussi les équipes des directions métiers concernées.

L'association de tous les acteurs (DSI, Métiers, prestataires...) et le suivi continu, opéré par un nouvel outil de gestion de projets, contribueront à la réussite de ce premier SDSI de la Métropole Rouen Normandie. Elle s'inscrit dans la recherche d'une transformation numérique, de la sécurisation de nos données, de l'amélioration constante au service des usagers et des services de la Métropole qui sont des enjeux primordiaux.

L'évolution des dépenses de personnel (012)

L'année 2019 a été, comme annoncé, marquée par la stabilisation des effectifs de la Métropole à 1 764 emplois permanents au tableau des effectifs (comme au 31 décembre 2018) et un budget en légère augmentation.

La masse salariale représente 16% du budget de fonctionnement de la Métropole.



En 2020, le nombre d'emplois budgétaires prévisionnel serait porté à environ 1 790 afin de mener à bien les évolutions liées à la rénovation urbaine, en partenariat avec l'ANRU et au renforcement des pôles de proximité, à la gestion du parc du Champs des Bruyères, au déploiement du projet territoire d'innovation de grande ambition (TIGA), à la gestion de crise et à la gestion de risques et afin d'accroître la performance des politiques publiques.

A noter également la création de trois postes pour reprendre en régie la DSP de la station d'épuration de Grand-Couronne. Trois postes seraient également créés afin de mener à bien le PPI Eau et Assainissement.

L'ensemble des budgets dédiés aux frais de personnel au regard du chapitre 012 devrait ainsi être porté à environ 92 M€ pour 2020, (90.3M€ en 2019), soit +2 % de B.P. à B.P.

La masse salariale représentera en 2020 environ 17% du budget de fonctionnement.

Outre les dépenses correspondant aux salaires, le chapitre 012 intègre également les crédits dédiés à la santé (médecine, prévention, hygiène et sécurité) et à l'action sociale. La Métropole participe ainsi à la protection sociale complémentaire (mutuelle et prévoyance) des agents qu'elle emploie selon la répartition suivante :

	Nombre de bénéficiaires 2018	Montant des participations
Protection santé	1213	330 934.31 €
Privé	215	107 478,84 €
Public	998	223 455,47 €
Protection prévoyance	1219	131 474.06 €
Privé	215	55 616,23 €
Public	1004	75 857,83 €

En 2019 les rémunérations brutes du personnel public étaient réparties de la manière suivante :

- 74 % de traitements de base et d'indemnité de résidence et supplément familial de traitement,
- 25 % de primes et indemnités,
- 1.1 % d'heures supplémentaires, effectuées majoritairement par les hommes (93%) affectés à des emplois techniques.
- 0.4 % de nouvelles bonifications indiciaires (NBI).

Cette répartition a peu évolué entre 2017 et 2018. Cependant il peut être noté une augmentation de la part des traitements de base par rapport aux autres éléments du fait notamment de la mesure dite « transfert prime-point » dans le cadre des dispositions dites « PPCR » (Parcours professionnels - carrières - rémunérations)

Les avantages en nature restent sensiblement constants depuis près de 20 ans.

La gestion prévisionnelle des emplois

L'évolution des effectifs budgétaires permanents entre le 1^{er} janvier 2019 et le 31 décembre 2019 est stable avec 1 764 emplois permanents au tableau des effectifs de la Métropole.

Au 31 décembre 2018, 1 689 emplois permanents à statut public et privé étaient répartis comme suit : 1 365 fonctionnaires (80.8%), 324 contractuels (19.2%) et sont répartis pour 88% sur des emplois à statut public et 12% sur des emplois à statut privé au sein des régies eau et assainissement.

Pour les emplois à statut public, la répartition reste identique en 2019 avec 58% d'hommes et 42% de femmes. Les hommes sont plus nombreux dans la filière technique où ils représentent 84% des effectifs, et les femmes sont davantage présentes dans la filière administrative où elles occupent 83% des effectifs.

Les agents se répartissent à 57% au sein de la catégorie C, 20% en catégorie B et 23% en catégorie A.

Les emplois relèvent principalement des filières technique (60%) et administrative (34%).

Pour les emplois à statut privé des régies eau et assainissement, 76% sont pourvus par des hommes et 24% par des femmes. La moitié des effectifs est assimilée à la catégorie C.

L'âge moyen au sein de l'Etablissement était de 45 ans en 2018. Les agents fonctionnaires ont une moyenne d'âge plus élevée (45.9 ans) que les contractuels (38.8 ans).

La durée de travail

En 2019, 4 cycles de travail hebdomadaires sont susceptibles d'être proposés : 35h, 36h, 37h et 38h45. Le cycle de 38h45 représente 70% des cycles choisis.

Conformément aux textes en vigueur, certains emplois comportant des sujétions particulières liées notamment à des horaires décalés ou à des pénibilités, ouvrent droit à un cycle de travail inférieur à la durée légale de 1 607h par an (ex : agents de collecte des déchets, gardiens de nuit)

La majorité des agents effectuent leur durée de temps de travail en horaires fixes (61%) contre 39% en horaires variables.

18.42% des agents, majoritairement des femmes (90% de l'effectif), exercent leur activité à temps partiels, essentiellement à 80% (77%) et à 90% (19%).

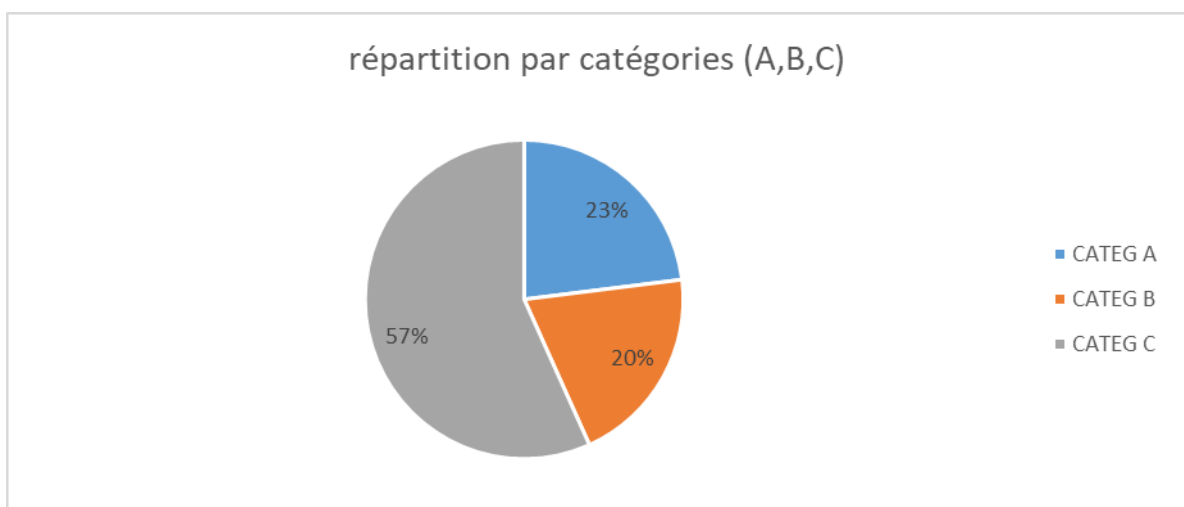
En 2020, la mise en place d'un cycle annualisé est envisagée pour la gestion du Parc des Bruyères.

Conformément à la loi n°2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique, la Métropole entamera la redéfinition des règles relatives au temps de travail. Cette démarche visera à recenser l'ensemble des cycles de travail, soit existants au moment de la création de la CREA, soit issus des transferts d'agents ou de services lors de la transformation en métropole, par l'effet des lois MAPTAM et NOTRe, à l'occasion de la création de services communs notamment.

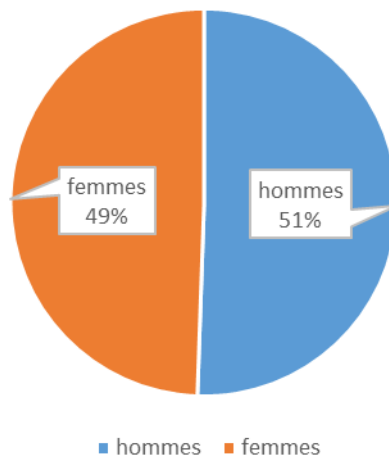
Pour les agents dont le temps de travail annuel ne satisfait pas la durée légale qui serait applicable au métier exercé, les durées travaillées seront modifiées en conséquence dans les délais prévus par la loi du 6 août 2019.

Annexe « Répartition de l'effectif des fonctionnaires sur emplois permanents publics et privés »

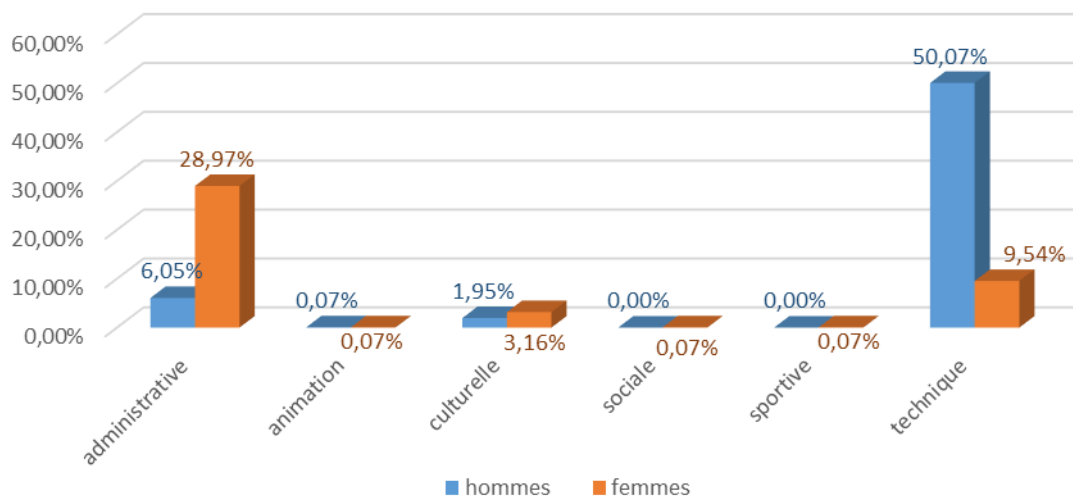
	Femme	Homme	Total général
☐ Catégorie A	195	148	343
Administrateurs Territoriaux		2	2
Attachés ter. de conserv. du patrimoine	6	3	9
Attachés Territoriaux	121	43	164
Bibliothécaires territoriaux	1		1
Conservateurs territoriaux du patrimoine	5	3	8
Emplois fonctionnels administratifs	1	6	7
Ingénieurs en chef territoriaux	5	11	16
Ingénieurs territoriaux	56	80	136
☐ Catégorie B	183	118	301
Animateurs territoriaux	1		1
Assist. Ter. Conserv. Patrimoine & Biblio	21	4	25
Assistants territoriaux socio-éducatifs (anc)	1		1
Educateurs territoriaux des APS	1		1
Rédacteurs Territoriaux	131	15	146
Techniciens territoriaux	28	99	127
☐ Catégorie C	245	599	844
Adjoint administratifs territoriaux	178	24	202
Adjoint du patrimoine territoriaux	14	19	33
Adjoint techniques territoriaux	41	444	485
Adjoint territoriaux d'animation		1	1
Agents de maîtrise Territoriaux	12	111	123
☐ Sans catégorie	50	151	201
Cadre privé Gpe qualification VI	4	21	25
Cadres direction Privée Gpe qualif VIII		4	4
Cadres supérieurs privée Gpe qualif VII	5	3	8
Grade non statutaire - sans cadre emploi	2	2	4
Ouvriers-Employés Privée Gpe II	20	73	93
Techniciens Privée Gpe qualif III		3	3
Techniciens Privée Gpe qualif IV	12	25	37
TSM Privée Gpe quali. V	7	20	27
Total général	673	1016	1689

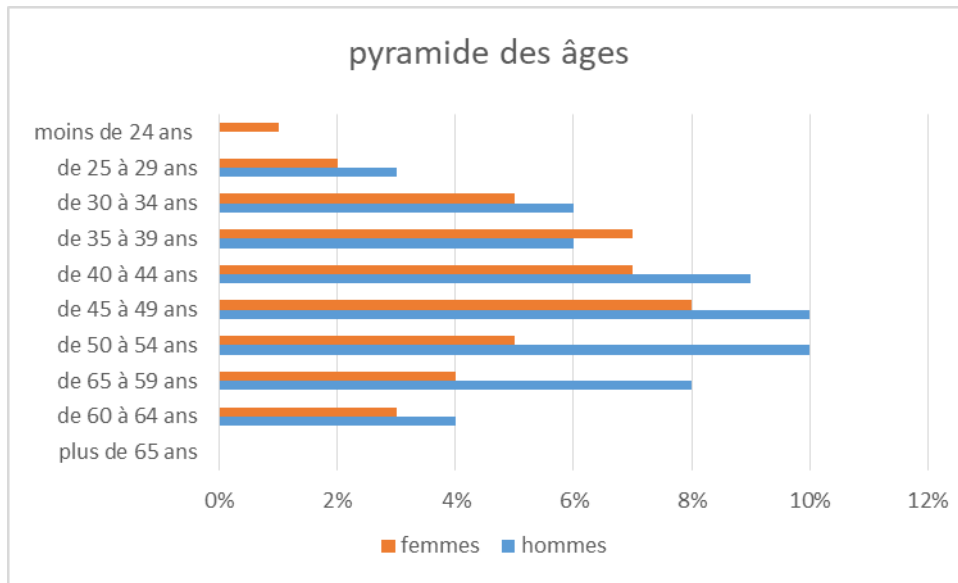


Répartition par genre



répartition par filière





IV – Dette

Le contexte de la gestion de dette de la Métropole

A) Les conditions de taux d'intérêts

Face à la résurgence des risques dans le monde, l'ensemble de la courbe des taux a été affectée à la baisse. Nous observons depuis octobre 2018 une baisse prononcée des taux à long terme, qui ont atteint des niveaux encore plus favorables que ceux observés durant l'été 2016.

Ainsi, le taux de swap 10 ans (taux de référence hors marge bancaire pour un emprunt sur une durée de 20 ans amortissable) a atteint un niveau inférieur à zéro depuis le mois d'août. Son niveau varie ainsi entre -0,30% et 0% depuis l'été 2019.

A court terme, les perspectives sont assez stables sur les taux long terme étant donné l'absence d'amélioration sur le climat économique et financier mondial. Par ailleurs, les nouvelles mesures d'assouplissement quantitatif de la BCE font pression à la baisse sur les taux à long terme.

Du côté des indices monétaires, ils restent négatifs et ont de nouveau reculé depuis que la BCE a abaissé de nouveau ses taux directeurs.

B) Les conditions de financement

Les conditions de financement sur le long terme restent très favorables, en raison principalement du contexte de marché qui conduit à des cotations de taux hors marges bancaires négatifs ou proches de zéro sur des durées de 15 à 20 ans amortissables.

Les établissements bancaires profitent de ce contexte pour appliquer des marges plus élevées qu'en 2018 et accroître leur rentabilité sur le secteur du financement public local (qui s'était détérioré progressivement jusqu'en 2018 en raison de la baisse des marges bancaires) tout en proposant des taux fixes très bas.

Le secteur bancaire est à surveiller de près avec notamment l'évolution des marges bancaires, le retrait de certains établissements comme la banque Allemande PBB, la fusion à venir des offres de La Banque Postale et de la CDC.

Lors de sa consultation bancaire de fin septembre 2018, la Métropole a constaté un fort taux de couverture de ses besoins, ce qui montre un appétit fort des banques pour répondre à ses demandes de financement. La Métropole a obtenu plus de 6 fois le volume recherché, soit un niveau plus important que la moyenne (5 fois).

La Métropole vient de lancer une nouvelle consultation afin de sécuriser dans le contexte de marché actuellement opportun des nouveaux financements sur la période 2019/2021.

Les volumes recherchés sont les suivants :

- 7 M€ pour couvrir le besoin de financement 2019 de la Régie de l'Eau ;
- 20 M€ pour anticiper une partie du besoin de financement 2020 ;
- 20 M€ pour anticiper une partie du besoin de financement 2021.

La stratégie de gestion de dette de la Métropole de Rouen Normandie s'oriente principalement autour de 3 enjeux complémentaires :

- l'accès à des sources de financement diversifiées et compétitives ;
- l'optimisation des frais financiers au regard des marchés financiers, tout en limitant la sensibilité de son encours aux risques de marché ;
- l'atteinte de maturités adaptées au financement d'investissements structurants amortis sur de longues périodes.

La Métropole a rejoint en 2014 l'Agence France Locale. Elle a participé à la constitution des fonds propres de l'établissement par un apport en capital initial. Depuis son adhésion, la Métropole a bénéficié de conditions financières de l'AFL très performantes.

Projection de l'encours de dette au 1er janvier 2020

a) Les recherches de financements réalisées par la Métropole en 2019

La Métropole a couvert une part importante de ses besoins d'emprunt à travers la mobilisation en mai/juin 2019 de ses enveloppes de financement réservées en 2018, pour 60 M€.

Enveloppes mobilisées 2019

Etablissement bancaire	Volume	Date de versement	Durée	Conditions financières	Budget	Recherche de financement
AFL	40 000 000	20/06/2019	15 ans	FIXE 1,392 %	Transport	juil-18
PBB	20 000 000	09/05/2019	15 ans	FIXE 1,47%	Principal	oct-18
60 000 000						

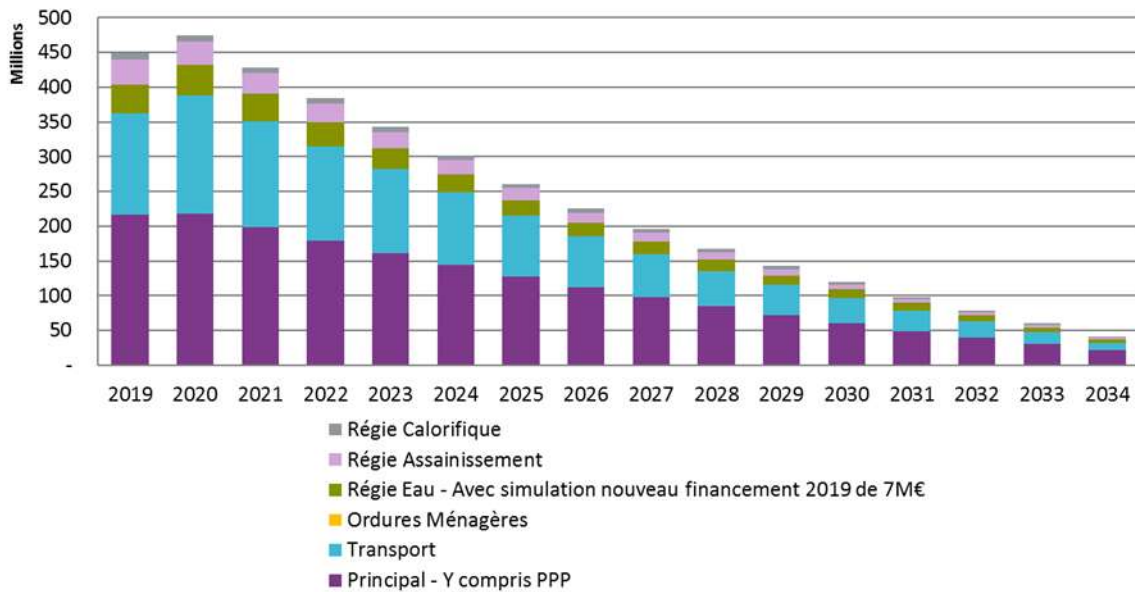
La Métropole recherche pour l'année 2019 un volume de 7 M€ pour la couverture de ses besoins sur la Régie de l'Eau. Ces nouveaux financements ont été simulés et intégrés dans l'encours de dette au 01/01/2020.

b) Profil d'extinction et de remboursement de la dette

Le volume de l'encours de dette de la Métropole (tous budgets, régies, y compris dette PPP et simulation du nouveau financement de 7 M€ sur la Régie Eau) ressortira à 474 M€ au 1^{er} janvier 2020.

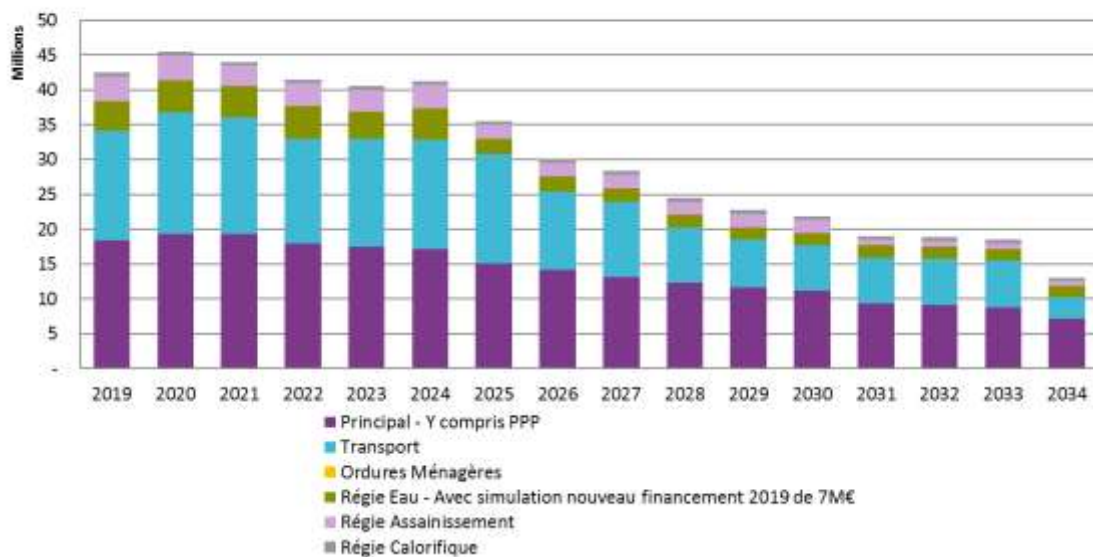
L'encours progressera ainsi de 25 M€ en 2019 compte tenu des nouvelles mobilisations à hauteur de 67 M€ et du volume de remboursement 2019 à hauteur de 42 M€, ce qui s'explique par le fort pic d'investissement constaté en 2019.

Projection du capital restant dû au 01/01/2020 par budget



La Métropole de Rouen Normandie rembourse assez rapidement son encours de dette par rapport aux autres métropoles. Au 1er janvier 2020, la durée de vie moyenne de l'encours de dette global sera de 7,1 ans sur le périmètre consolidé et de 7,4 ans sur le budget principal. Elle est plus courte que celle des métropoles qui ressort à 9 ans sur le périmètre budget principal uniquement.

Projection du remboursement de la dette au 01/01/2020 par budget



c) Le coût moyen de l'encours de dette

Le coût moyen de la dette de la Métropole Rouen Normandie ressortira à 2,19% au 1er janvier 2020, selon les anticipations de marché actuelles (tous budgets et régies confondus, y compris dette PPP), soit une légère baisse par rapport au coût moyen 2019.

L'encours de dette de la Métropole à taux variable est limité (8%) et très performant. La Métropole présente des encours indexés sur des taux négatifs, associés à des marges très faibles, dont le coût est nul. La Métropole a notamment mené en 2018 une opération de refinancement d'encours à taux variables dégradés ayant permis une optimisation du coût de sa dette.

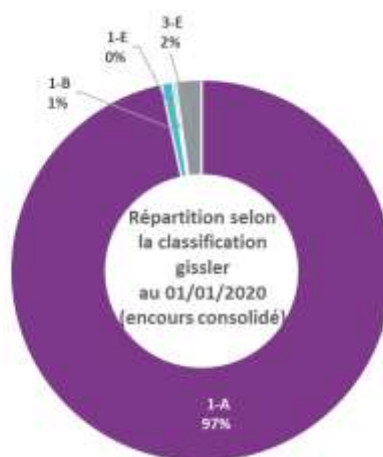
La Métropole bénéficie d'un encours de dette à taux fixe très performant. En effet, elle a récemment réalisé une stratégie opportune de mobilisation de ses encours à taux fixe. Elle a ainsi pu bénéficier des conditions de marché très attractives pour optimiser le coût moyen de sa dette à moyen/long terme. La Métropole bénéficie par ailleurs de la ressource la plus compétitive du marché : les fonds BEI, qui permettent de réduire le coût de la part à taux fixe.

Répartition prévisionnelle de l'encours de dette par type de taux au 1er janvier 2020 (montant prévisionnel tous budgets confondus) :

	Encours au (en €)	01/01/2020 (en %)	Coût (en %)
Exposition Taux fixe	415 122 084	87,5%	2,28%
Exposition taux variable	36 797 209	7,8%	0,13%
Exposition Structurée	15 770 329	3,3%	4,73%
Exposition struc. Intermédiaire	4 343 632	0,9%	6,50%
Exposition struct. Volatile	11 426 697	2,4%	4,06%
Total (consolidé)	467 689 622	98,5%	2,19%
Encours à consolider	7 000 000		
TOTAL	474 689 622	100,0%	

Au 1^{er} janvier 2020, 97% de l'encours de dette consolidé de la Métropole sera dans la classification des risques de la Charte Gissler en A1, catégorie la moins risquée. L'encours structuré de la Métropole représentera moins de 4% de l'encours de dette au 1er janvier 2020. Les emprunts classés en catégorie Gissler B1 et E1 ne présentent aucun risque de dégradation du taux payé à court terme.

La Métropole possède un emprunt structuré, qui peut présenter un risque si la variation de l'écart de CMS 10 ans – CMS 2 ans (Constant Maturity Swap) évolue du mauvais côté de la barrière (0,30%), il représente 3 % de l'encours de la dette.



Globalement, l'exposition aux risques de l'en-cours de dette de la Métropole est particulièrement faible :

- très faible part des produits structurés,
- coût extrêmement élevé des emprunts à taux fixe.

IV – Eléments de synthèse, fiscalité, équilibres financiers

Globalement, tous budgets confondus, le budget 2020 consolidé de la Métropole pourrait s'établir à environ 820 millions d'euros. Les investissements qui seront proposés au budget 2020 resteront élevés et pourraient approcher 250 millions d'euros. Cela fera de la Métropole Rouen Normandie un acteur essentiel en matière d'investissement public contribuant ainsi à soutenir l'activité économique.

La CAF brute devrait s'établir à plus de 94 M€ en 2020 (tous budgets confondus). Il sera à nouveau proposé de ne pas modifier les taux d'imposition en 2020 ni sur les ménages, ni sur les entreprises : pas de hausse des taux des taxes d'habitation et sur le foncier non bâti, pas de création d'une part de taxe sur le foncier bâti par la Métropole. Le taux unique de TEOM ne serait pas modifié.

Le financement des investissements, assis sur cet autofinancement et sur les subventions reçues notamment dans le cadre des partenariats avec l'Etat et ses agences, la Région et le Département, et grâce aux crédits européens, devra être complété par un recours modéré à l'emprunt. La capacité de désendettement globale (8 budgets) restera inférieure à 7 années.

Les orientations budgétaires de l'exercice 2020 s'inscrivent dans une volonté affirmée de préservation de la stabilité fiscale, en réalisant des efforts de gestion significatifs tout en maintenant un niveau d'investissement local, moteur de croissance et créateur d'emplois sur notre territoire intercommunal.

Telles sont les orientations budgétaires dont il vous est proposé de débattre.